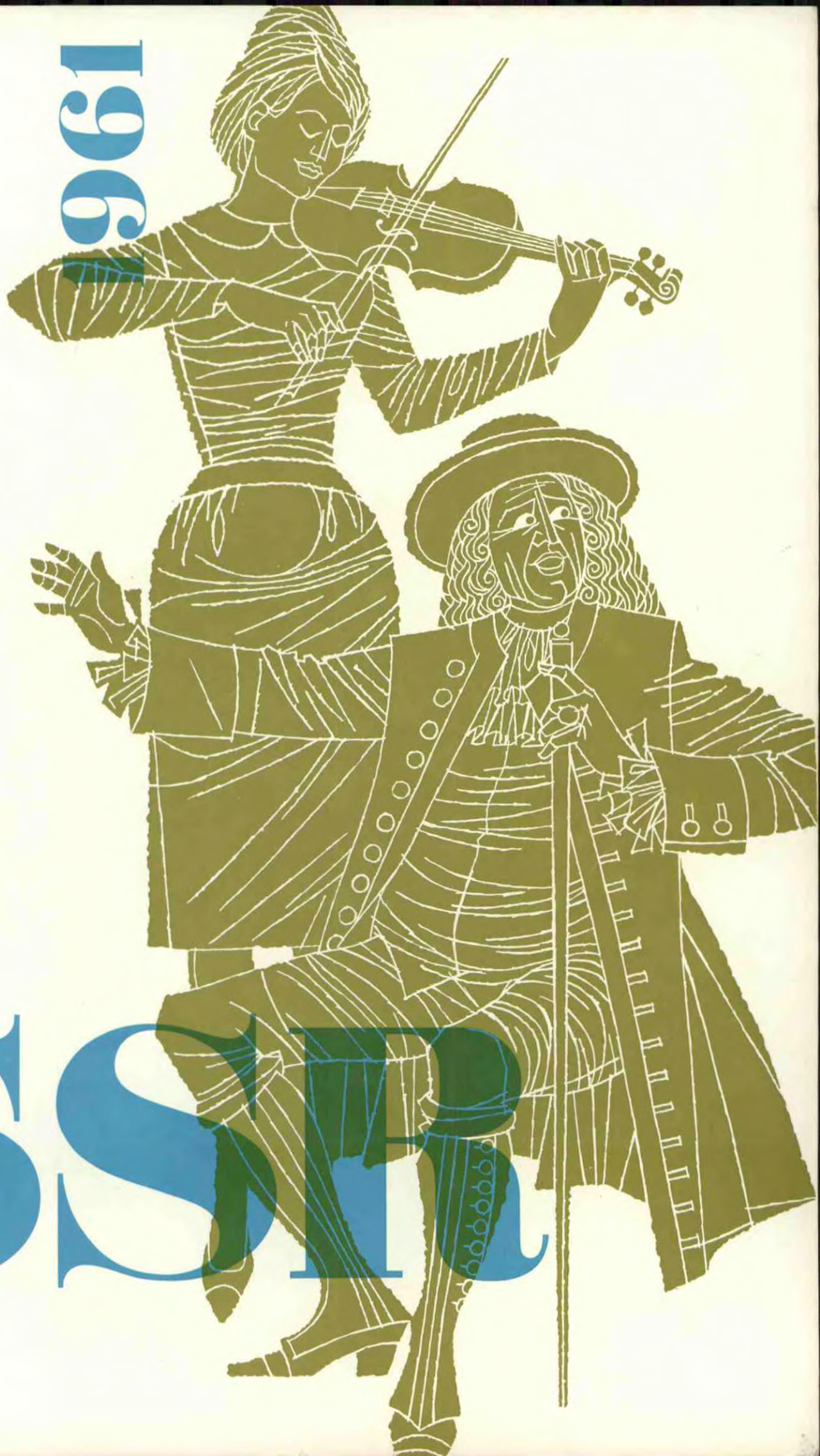


1961



SSA

SOCIÉTÉ SUISSE
DE RADIODIFFUSION
ET TÉLÉVISION

ANNUAIRE 1961

31^e RAPPORT

+SSR

COLLABORATEURS À CET ANNUAIRE

Création et mise en page Direction générale SSR (Service d'Information)

Couverture Solange Moser, Berne

Clichés Busag AG, Berne
Paul Schori, Berne

Impression Buri & Cie, Berne

Photos Actualités Suisses, Lausanne
Raymond Asseo, Genève
Erich Bachmann, Zurich
BBC, Londres
Hans Blättler, Lucerne
Centre Photo, Lausanne
Studio de Télévision Genève
Studio de Télévision Lugano
Studio de Télévision Zurich
A. Gehrig, Bâle
de Jongh, Lausanne
G. Klemm, Genève
Walter Koller, Unterrain
Jean Mohr, Genève
Radio Zurich
Fernand Rausser, Berne
Angelo Ronchetti, Viganello-Lugano
Studio Scheidegger, Zurich
Walter Studer, Berne
Sulzer frères, Winterthour
Gérard Tanner, Genève
Office du Tourisme de St-Gall
Vincenzo Vicari, Lugano

TABLE DES MATIÈRES

Première partie

Comité central

Tâche, but et forme de la réorganisation de la SSR 5

Direction générale

A quand, le sapin sur le faite? 8

La Radio

La radioscolaire 10

L'influence de la radio sur la formation musicale du peuple 14

Le Miroir du Monde 17

Il nuovo studio della RSI e i suoi mezzi di produzione 21

La «croisade des lits» de la Chaîne du bonheur 26

Le problème de la formation du personnel radiophonique 29

L'auteur dramatique et la radio, ou «l'indifférence du poète» 33

Emissions sur ondes courtes pour les pays en voie de développement 36

Ceux qui n'ont pas de studio 40

Suisse centrale et émissions régionales 42

Du théâtre romanche à la pièce radiophonique romanche 44

La Télévision

La Suisse sur les écrans européens de télévision 45

Bilan 1961 de la télévision romande 47

Anno primo della televisione della Svizzera italiana 52

Le programme de la télévision suisse alémanique en 1961 57

Deuxième partie

Les finances

Les comptes de 1961

Les budgets de 1962

Statistiques des auditeurs et des programmes Radio

Statistiques des téléspectateurs et des programmes TV

Autorités et organes de la SSR



TÂCHE, BUT ET FORME DE LA RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

A une autre occasion, j'ai dit que lorsqu'au sein d'une communauté telle que la SSR, les membres veulent acquérir de nouveaux droits, il faut qu'ils renoncent à certains droits existants. On peut citer un exemple tiré de la pratique du commerce de biens-fonds: lorsqu'une personne ne veut pas céder un droit acquis, elle serait plutôt disposée à se contenter d'une valeur réelle de remplacement. C'est exactement ce problème que pose la réorganisation de la SSR dans les trois régions linguistiques. Après la décision du Conseil fédéral désignant Zurich et Genève comme sièges des studios de télévision de la Suisse alémanique et de la Suisse romande, ces deux villes doivent offrir une «valeur réelle de remplacement» aux autres localités qui possèdent des studios de radio. Bien entendu, cela ne peut se faire que d'un commun accord. Il s'agit alors, pour qu'un tel accord entre les «parties» soit possible, de mettre de côté toute considération particulière et tout intérêt personnel. En Suisse alémanique, les sociétés de l'émetteur de Beromünster ne sont malheureusement pas encore parvenues à trouver une solution! Il semble par contre qu'en Suisse romande et au Tessin, la nouvelle organisation devienne bientôt une réalité.

Quel est le sens et le but de cette réorganisation, que l'on discute sur mandat du Conseil fédéral?

Il s'agit de simplifier l'appareil administratif actuel, d'utiliser les studios existants d'une manière plus rationnelle et plus intense; il faut ainsi que les moyens dont on dispose pour les programmes de radio et de télévision puissent être augmentés, c'est-à-dire qu'il convient d'en tirer un meilleur parti. A moins qu'on ne veuille d'abord augmenter la taxe de concession! Le Conseil fédéral ne se prêtera pas à cette solution, tant que la SSR n'aura pas fourni elle-même, grâce à une nouvelle et meilleure organisation, des moyens plus considérables pour couvrir les frais des programmes de radio et de télévision. Quelle est l'organisation qui pourrait assurer un tel résultat?

Une seule Société de radiodiffusion et de télévision suffit pour chaque région linguistique: «Radio et télévision de la Suisse alémanique» assurerait techniquement le plein rendement des studios radiophoniques actuels de Bâle, Berne et Zurich, et du studio de télévision de Zurich, «Radio et télévision de la Suisse romande» en ferait autant pour les deux studios de radio de Genève et de Lausanne et pour le studio de télévision de Genève, et

«Radio et télévision de la Suisse italienne» pour les studios de radio et de télévision de Lugano. Dans chaque région linguistique, un directeur de la radio et un directeur de la télévision seraient responsables des programmes. Ils seraient immédiatement subordonnés à la Société de radiodiffusion et de télévision régionale. La «Société suisse de radiodiffusion et télévision» serait chargée de coordonner tous les programmes et de liquider les affaires administratives. Cette solution ferait une meilleure part que jusqu'ici au fédéralisme, car les sociétés régionales de radiodiffusion et de télévision auraient la faculté de puiser à toutes les sources culturelles et folkloriques de leur champ d'activité.

Nous sommes parfaitement conscients que pour atteindre ce but indispensable de la réorganisation de la SSR, les intéressés devront faire preuve de beaucoup de bonne volonté et d'une ardeur inépuisable au travail. Nous espérons que chacun voudra témoigner de cette bonne volonté.

◀ Le Nouvel immeuble de la SSR, 1, rue Giacometti à Berne. Sa construction commença en mai 1960. A mi-décembre 1961, le studio des ondes courtes entra dans les nouveaux locaux et diffusait déjà le 19 décembre à midi sa première émission sur l'antenne de Schwarzenbourg. Le 22 janvier 1962, le service des programmes de la télédiffusion emménageait à son tour, suivi les 26, 27 et 28 mars de la direction générale

Pour l'édification du lecteur de ce rapport, je cite quelques passages du discours qu'a tenu le nouveau président de la «Federal Communications Commission», *Newton Minton*, à l'assemblée générale des entreprises de radiodiffusion des USA, en automne 1961. En raison de l'attitude que le président Minton a adoptée dans ce discours, ce dernier a été reproduit in extenso dans le procès-verbal du Congrès de la Chambre des représentants, à Washington: «Votre licence vous permet de disposer librement des ondes de l'atmosphère; vous êtes les fideicommissaires de 180 millions d'Américains, et le public est votre usufruitier. Si vous voulez continuer à être fideicommissaires, vous devrez offrir une contreprestation convenable au public – et non seulement à vos actionnaires. Votre solidité financière et votre production constituent par conséquent pour moi, un de mes principaux soucis.

A propos de votre solidité financière: Permettez-moi de ne parler que de la télévision actuelle. En 1960, les recettes brutes pour les émissions de l'industrie de la télévision s'élevaient à plus de 1268 millions de dollars; avant d'en déduire les impôts, le bénéfice était de 243,9 millions de dollars, avec un intérêt moyen de 19,2%. Si nous comparons avec 1959, les recettes brutes se chiffraient alors à 1163,9 millions de dollars et le bénéfice, avant déduction des droits, à 222,3 millions de dollars, avec un intérêt moyen de 19,1%. Par conséquent, de 1959 à 1960, les recettes totales ont augmenté de 9% et le bénéfice de 9,7%. Et cela malgré la récession économique. Pour vos bailleurs de fonds, c'était donc une bonne affaire.

Je suis à Washington pour aider la radiodiffusion, et non pour lui nuire; pour lui insuffler des forces, non pour la punir; pour l'encourager, non pour la menacer; pour la stimuler, non pour la censurer. Je suis ici avant tout pour protéger et sauvegarder l'intérêt public.

Qu'entend-on par intérêt public? Certaines personnes prétendent que l'intérêt public est ce qui intéresse le public. Je ne suis pas d'accord avec elles. Votre honorable président, le gouverneur Collins, partage mon opinion; dans une allocution qu'il fit récemment, il déclarait: «Pour servir l'intérêt public, il faut que la radiodiffusion ait une âme et une conscience, un intérêt aussi brûlant de se distinguer que de se vendre, qu'elle veuille stimuler les impulsions, le caractère, l'esprit civique, et élever le niveau spirituel du peuple. Je ne veux pas du tout dire par là que les entreprises de radiodiffusion négligent l'intérêt public. Mais on pourrait et on devrait accomplir un bien meilleur travail.»

On a dit de notre époque qu'elle est celle des fusées, de l'atome, de l'espace. Elle est également, j'en conviens, celle de la télévision. De même que l'histoire décidera si les dirigeants de notre monde actuel utiliseront l'atome pour détruire la terre ou l'affecteront à des œuvres constructives pour le bonheur de l'humanité, l'histoire décidera aussi si les entrepreneurs de radiodiffusion d'aujourd'hui emploieront leur voix puissante à enrichir le peuple ou à le dépouiller de sa dignité.

Premièrement: L'atmosphère appartient au peuple. Elle lui appartient aussi bien pendant les heures les plus favorables du soir qu'à 6 heures le dimanche matin. Pour chaque heure que le peuple vous consacre, vous lui devez quelque chose. J'ai l'intention de veiller que vous payiez votre dette par des prestations de service.

Deuxièmement: Je pense que nous ferions preuve de bêtise et de dissipation en continuant de quelconques querelles telles que le problème de «Payola» (émissions de disques payées), des émissions «dirigées» de quiz, ainsi qu'en revenant sur d'autres fautes du passé. Il y a pour cela des lois que nous ferons valoir. Nous vivons ensemble des temps dangereux, incertains, nous sommes placés devant d'étonnants problèmes. Il ne faut pas perdre maintenant trop de temps à faire revivre les clichés d'anciennes controverses. Si nous querellons pour des questions du passé, nous perdrons l'avenir.

Troisièmement: Je crois au système de l'entreprise libre. Je voudrais que la radiodiffusion soit améliorée, et je désire que ce soit vous qui accomplissiez ce travail. Je suis fier de défendre votre cause. Il n'est pas rare qu'un homme d'affaires américain serve une œuvre publique. Votre œuvre a un caractère particulier, car elle est imposée par la loi.

Quatrièmement: Je voudrais faire tout ce qui est possible pour aider la télévision éducative. Il n'y a pas encore assez d'émetteurs éducatifs, et dans les grands centres de notre pays, les canaux utilisables font défaut. S'il n'y avait dans cette nation qu'un nombre limité de presses à imprimer, vous pouvez être certains qu'une bonne partie d'entre elles seraient affectées à l'éducation. La télévision éducative a une contribution immense à apporter à l'avenir, et j'ai l'intention de l'aider sur sa voie. S'il n'y a dans notre pays aucun système national de télévision éducative, la FCC n'en est pas responsable.

Cinquièmement: Je suis inébranlablement opposé à une censure par le Gouvernement. Il n'y a pas de répression de programme qui ne corresponde aux goûts bureaucratiques. La censure sape les piliers de notre société libre.

Sixièmement: Je ne suis pas venu à Washington pour préparer frivolement le gaspillage des ondes atmosphériques publiques. Je me propose de prendre très au sérieux mon travail de président de la FCC. Je crois à l'importance de l'apport personnel et particulier que je ferai au Nouveau Front. Vous penserez peut-être, à certains moments, que je me prends moi-même, ou mon activité, trop au sérieux. A parler franchement, je ne me préoccupe pas de savoir si vous le pensez. Car je suis persuadé que l'on n'est pris au sérieux que si l'on prend son travail au sérieux.»

Après cette digression, j'en viens aux affaires principales que le Comité central eut à débattre en 1961.

En ce qui concerne les membres du Comité central, les modifications suivantes sont intervenues au cours de l'année:

A M. Gotthard Egli, qui a remis son mandat de président de l'IRG et simultanément de membre du Comité central, a succédé M. Konrad Krieger, également élu nouveau président de l'IRG; pour succéder au professeur Franz Tank, qui se retira à la fin de l'année écoulée, la Radiogenossenschaft de Zurich a désigné pour la représenter au Comité central M. Walter König, vice-président, conseiller d'Etat; la Société de radiodiffusion de Bâle a nommé son nouveau président, M. Hermann Hauswirth, suppléant au Comité central en remplacement de M. Albert Salathé, démissionnaire.

Je profite de cette occasion pour remercier MM. Egli, Tank et Salathé du travail désintéressé qu'ils ont accompli au Comité central pendant de longues années.

Au cours de chacune des six séances qu'il a tenues pendant l'année, le Comité central a entendu un rapport du directeur général sur l'état des délibérations en vue de réorganiser la SSR. A la fin de l'année, les pourparlers étaient assez avancés en Suisse romande pour qu'un projet élaboré dans le sens des recommandations du Conseil fédéral puisse être présenté vers la moitié de 1962. En Suisse alémanique, par contre, les négociations des six sociétés régionales n'étaient pas encore assez mûres, vers la fin de l'exercice, pour aboutir à des propositions concrètes.

Pour faire face aux conditions toujours plus difficiles du marché du travail, le Comité central a accordé au début de l'année une allocation de renchérissement de 4,5% au personnel de la SSR; cette allocation a été incorporée au salaire de base. En novembre, il décida une augmentation du salaire réel de 8 $\frac{1}{3}$ %, c'est-à-dire le versement d'un treizième traitement mensuel.

Après que les assemblées des délégués des associations du personnel de la radio et de la télévision eurent repoussé le projet de la direction générale relatif à un Règlement du personnel, et qu'elles se furent prononcées en faveur d'un contrat collectif de travail, le professeur Edwin Schweingruber, de Berne, a été chargé d'établir le projet d'un tel contrat.

En raison de la hausse du coût de la construction, il a fallu accorder à la CORSI un supplément de crédit de 2,9 millions de francs pour la construction du nouveau studio radiophonique à Lugano.

Le Comité central a adopté un projet devisé à 1,64 million de francs pour construire un studio de télévision à Lugano. Le Grand conseil tessinois a consenti à cet effet une subvention de un million de francs.

La commission commune de déparasitage PTT/SSR a été autorisée à verser à l'Association Pro-Radio-Télévision un montant de 120000 francs pour l'installation à Renens (Vaud) d'un centre de déparasitage semblable à celui qui existe déjà à St-Gall.

HANS OPRECHT
Président central

À QUAND, LE SAPIN SUR LE FAÎTE?

Au moment où paraîtront ces lignes, les projets de la réorganisation de la SSR devraient être déposés sur la table du Comité central, afin de pouvoir répondre au Conseil fédéral à la date fixée. La Suisse romande et la Suisse italienne sont arrivées à des conclusions répondant aux suggestions gouvernementales. Il ne faut pas minimiser le grand effort de bonne volonté et de compréhension mutuelle qui fut fait par les Romands pour parvenir à une solution rationnelle et équitable. Les directeurs, aussi bien que les fondations de Genève et de Lausanne, les autorités de ces deux villes et les Conseils d'Etat des cantons ont travaillé de conserve pour atteindre un but qui semblait pourtant inaccessible en décembre 1960.

La Suisse romande aura donc une société faitière Radio-TV, une direction unique de la radio à Lausanne, une seule direction de la télévision à Genève. Tous les éléments du puzzle ont été soigneusement pesés, même en compagnie des représentants du personnel. On est passé du système « Vorort » (étape intermédiaire inaugurée en 1958) à celui de chefs de programmes responsables, selon une hiérarchie normalement étagée. La mise au point de cette structure a mis en évidence les avantages que l'on prévoyait dans ce nouveau mode d'exploitation. Soit :

une meilleure vue d'ensemble dans chaque secteur programmatique;

une coordination sans faille ni perte de temps;

une coopération rationnelle entre le personnel de Genève et de Lausanne;

la possibilité d'exploiter les sources de programmes de toute la Suisse romande, jusque dans ses régions les plus éloignées, grâce à la responsabilité que prend chaque chef de rubrique devant la direction et la société faitière;

de meilleurs contacts avec l'auditeur et le spectateur par l'intermédiaire des fondations actuelles, de leur liaison étroite avec les « Amis de la Radio et de la Télévision » et de leur représentation dans les organes supérieurs.

Tels sont quelques-uns des premiers résultats qui apparaissent nettement dans le devenir. Déjà, actuellement, le schéma des programmes de Sottens s'inscrit de plus en plus horizontalement.

On sait les défauts qu'engendre le verticalisme ou, pour être plus explicite, la distribution de journées fixes de travail entre les studios; méthode gênante dont la radio suisse alémanique elle-même éprouve la rigidité embarrassante et dont elle tente petit à petit de se défaire. Les indicatifs « Radio-Lausanne » et « Radio-Genève » vont disparaître, les programmes n'étant pas l'expression de deux seules villes mais de tout un pays, en ses caractéristiques essentielles. Et nulle part les autorités politiques et radiophoniques romandes n'ont décelé la moindre atteinte, dans le nouveau projet de structure, au fédéralisme ou au « génie du lieu » aux noms desquels on a voulu lutter, ici ou là, contre toute initiative réformatrice, afin de pouvoir continuer à végéter dans une routine désuète en trompant l'opinion publique.

Parce qu'il y a parfois chez nous des gens que le mot « réorganisation » choque. Ils le ressentent tel un reproche que l'on ferait à une structure à laquelle ils se sont attachés. Et pourtant ils n'ignorent pas que tout est mouvement, aujourd'hui, et que chaque institution doit s'assouplir sans cesse aux conditions nouvelles, si elle ne veut pas dépérir. La radiodiffusion suisse elle-même n'a pas cessé de s'organiser de neuve manière depuis le 26 octobre 1922 où l'on inaugura à Lausanne la première station de TSF.

En effet, l'histoire de notre radio est une longue série de réadaptations qui souvent se firent dans le vacarme d'oppositions violentes et des campagnes de presse. Je le sais, on a oublié le jour lointain où la répartition du revenu des taxes ne se fit plus selon le nombre des auditeurs par circonscriptions radiophoniques. On ne se souvient plus de la naissance pénible de la Société suisse de radiodiffusion en 1931, ni des luttes farouches que l'on se livra avant la guerre pour les orchestres symphoniques. Et garde-t-on encore le souvenir de la petite révolution qu'entraîna en 1937 la création des commissions de programmes, qui ne permettait plus aux sociétés régionales de donner désormais des instructions programmatiques à caractère obligatoire aux directeurs de studio? Le temps passe, les soucis changent. On ne se bat plus pour ou contre la télévision, les Ondes courtes, le second programme, le système Vorort. Et pourtant ces problèmes secouèrent l'opinion, les organes de la SSR, les milieux politiques et gou-



Le hall d'entrée du nouvel immeuble de la SSR

vernementaux! Tout progrès serait-il un arrachement douloureux au passé? L'opération faite, toutefois, on n'en parle plus. . .

La réorganisation de notre société, si pénible soit-elle pour quelques-uns, connaîtra vraisemblablement le même sort. Après quelque temps de rôdage, on s'étonnera de n'y avoir pas recouru plus tôt.

Pour l'heure, la Suisse alémanique n'est pas encore arrivée au bout de ses peines. La réorganisation y est plus complexe, plus malaisée que dans les deux autres régions linguistiques. On ne saurait pourtant prétendre que rien n'a été entrepris. L'«Echo der Zeit» est organisé et diffusé par Radio-Berne. Bâle et Zurich se soucient de plus en plus de remplir les silences qui rendent notre radio muette à certaines heures de la journée. On a mis en train des émissions pour les travailleurs grecs, italiens et espagnols qui sont en Suisse, pour les automobilistes aussi. Les rubriques d'actualités mondiales de notre radiodiffusion jouissent de plus en plus, à l'étranger comme en Suisse, d'une écoute qui met en relief l'esprit d'objectivité qui doit être le nôtre. La télévision obtient le « Prix de la ville de Pise » à cette grande confrontation internationale qu'est le « Prix Italia »; et grâce aux Ondes courtes, de nombreux enregistrements illustrant notre vie culturelle, artistique et démocratique, passent sur les antennes d'autres continents.

On le voit, ça bouge!

Et bien.

Aussi faut-il en féliciter les directions des studios, le personnel, les collaborateurs.

Reste encore la réorganisation des structures en Suisse alémanique.

Espérons que l'on pourra bientôt hisser le sapin enrubanné au faite de la construction!

MARCEL BEZENÇON
Directeur général

LA RADIOSCOLAIRE

Plus d'une fois déjà, au gré de rapports précédents, nous avons exposé ou rappelé les principes mêmes de l'organisation de la Radioscolaire en Suisse, défini ses buts, précisé ses actions. Notre propos, cette année, sera quelque peu différent.

Nous inviterons en effet nos lecteurs à participer pendant quelques instants à l'activité des trois grandes commissions auxquelles sont confiés les intérêts de la Radioscolaire en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin.

En parcourant les rapports qui vont suivre – et qui ont été établis par les Présidents de ces diverses commissions – ils trouveront donc, non pas la liste fastidieuse de toutes les émissions scolaires diffusées au cours des années 1960/61, mais l'exposé d'initiatives et d'expériences qui leur prouveront, nous l'espérons, que la Radioscolaire, en Suisse, est une institution bien vivante.

RENÉ DOVAZ

Président central de la Radioscolaire suisse

SUISSE ALÉMANIQUE

En 1960/61, grâce à un contact étroit entre les studios de Bâle, Berne et Zurich, les écoles ont bénéficié ces deux années de 54 émissions radioscolaires, et les écoles de perfectionnement et professionnelles de trois émissions, ainsi que d'une émission intercalée en 1960. Cette dernière, due à M. Joseph Belmont, de Bâle, et intitulée «Des enfants ont faim en Inde», déclencha une campagne d'entraide spontanée parmi les écoliers qui l'écoutèrent; cette opération rapporta fr. 2600.– et permit de procurer des aliments à des enfants indiens affamés.

Commission radioscolaire centrale : Chaque commission locale de la Commission radioscolaire centrale a mis à la disposition d'une manifestation internationale radiophonique, à Rome, la bande sonore et le manuscrit d'une émission.

Images : Une nouvelle série – la huitième – a paru durant cet exercice; elle comprend les images suivantes: Spitzweg: Aubade espagnole (BS); Picasso: Nature morte (ZH); Stauffer: Erbstmatt (BE); Holbein: Erasme de Rotterdam (BS).

Plaquette de jubilé : En 1960, le dernier numéro du journal radioscolaire fut publié sous forme de plaquette commémorative, en souvenir de ses 25 années d'existence. En plus de différents articles, elle contenait trois textes complets d'émission.

Assemblée radioscolaire : Deux de nos émissions radioscolaires ont été présentées et discutées lors d'une assemblée à Lucerne, à laquelle furent invités tous les membres des trois commissions.

Archives de bandes sonores : Il existe à Bâle et à Zurich des archives de bandes sonores; le corps enseignant peut ainsi disposer pour ses leçons d'enregistrements d'émissions scolaires antérieures.

Ecoles normales : Nous nous efforçons sans cesse de demeurer en contact avec les écoles dans lesquelles sont formés les instituteurs. Ou bien nous invitons les classes supérieures des écoles normales à visiter un studio, ou encore nos membres leur rendent visite, pour leur présenter des exposés sur l'application de la radioscolaire à l'enseignement.

Télévision : En 1961, on a tenté pour la première fois un essai de télévision à l'école; le résultat fut que nous reçûmes plus de 200 rapports à ce sujet, dont il résulte que 90% des instituteurs et institutrices se prononcent en faveur de la télévision en classe. On présenta l'émission «Plancton», de Hans Traber, et «Eclipse de soleil», du professeur E. Egli. Ces essais ont encouragé aussi bien les représentants de la télévision que ceux de la radioscolaire à récidiver dans ce domaine.

Cahier de lecture 1961 : Le cahier de lecture de cette année était confié à la commission radioscolaire de Bâle. Elle a réussi à éditer une petite «Histoire de l'art pour la jeunesse», dans laquelle le professeur d'école normale bâlois Eric Müller a essayé de représenter, sous une forme facile à comprendre et à l'aide des images parues jusqu'ici, une coupe à travers l'art et l'his-

toire de la culture du 13^e au 19^e siècle. Le cahier, avec une feuille de titre en couleurs (manuscrit de Manesse) contient huit reproductions en couleurs d'œuvres d'art et 16 images en noir et blanc. 20000 exemplaires ont été commandés en quelques semaines.

Cours : Un cours de trois jours eut lieu à Sion, sur la radioscolaire, dans le cadre de l'Association suisse pour le travail manuel des garçons et pour la réforme scolaire. 50 personnes y prirent part.

Conférence : Une Conférence radioscolaire internationale fut organisée durant cet exercice, au cours du mois d'octobre. Suivie par l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, elle donna lieu à d'intéressantes discussions sur la structure de la radioscolaire et sur les émissions scolaires dans divers pays.

Liste des émissions : Il a été dressé une liste de toutes les émissions radioscolaires de la Suisse alémanique, de 1930 à 1960; cette liste est établie d'après les branches et les noms d'auteurs.

Conférence des écoles du degré moyen : Pour répondre au vœu exprimé par la Conférence intercantonale des écoles du degré moyen, qui veut se vouer en 1962 d'une façon approfondie à l'enseignement des sciences naturelles, la radioscolaire a décidé de consacrer trois émissions à cette discipline, afin de soutenir les efforts de la Conférence.

A côté de son travail principal habituel (élaboration des programmes, et exécution des émissions), la radioscolaire alémanique s'est occupée en détail des problèmes suivants: Questions de réorganisation, nomination d'un rédacteur pour le journal radioscolaire, refonte du journal radioscolaire, conférences de nos membres dans les écoles normales, annexes au journal radioscolaire sous forme de feuillet «de travail».

GOTTLIEB GERHARD

SUISSE ROMANDE

Nos leçons radio-diffusées jouissent d'une faveur quasi générale. Elles restent fidèles aux principes qui veulent que les émissions scolaires soient supplétives et qu'elles ne traitent par conséquent que des sujets complétant les programmes officiels. Les leçons qui comportent des concours sont particulièrement appréciées des élèves, preuve en soit le nombre considérable des réponses qui nous parviennent. Depuis deux ans, les émissions ont lieu le vendredi à 9 h 15, à 10 h 15 et 14 h 15.

Le corps enseignant et les écoliers ont montré un vif intérêt pour les essais d'émission TV-scolaire effectués jusqu'ici. Ces essais ont ouvert la voie à l'introduction de la TV-scolaire en Suisse



Feuillets de documentation : Cette publication présente non seulement la matière des leçons, mais une très remarquable documentation iconographique à l'usage des maîtres et des élèves. Car, on ne le répétera jamais trop, si les leçons données par les ondes ne sont pas soigneusement préparées et suivies des prolongements indispensables, elles ne peuvent être qu'un prétexte à perdre un temps précieux.

Les conditions financières du moment ont obligé les responsables des Feuillets à porter de un à deux francs le prix de l'abonnement annuel. Mais, malgré leur prix modique, les Feuillets ne rencontrent pas toujours, auprès des maîtres et des enfants, la faveur qu'on serait en droit de souhaiter. Le nombre des abonnés, qui représente à peine un vingtième de la population enfantine de la Suisse romande, reste à peu près stationnaire, malgré les efforts de propagande vigoureusement conduits dans tous les cantons.

Appareils radio : Grâce à la récolte des annuaires téléphoniques périmés, qui s'est révélée particulièrement fructueuse en 1961, l'Action de la Radioscolaire suisse pour les écoles de montagne et les communes défavorisées a pu continuer, sur un rythme intéressant, à doter nos classes d'appareils récepteurs de qualité. Voici la répartition par cantons au cours des trois dernières années :

	1959	1960	1961
Neuchâtel.....	6	7	3
Fribourg	1	10	5
Valais	3	20	19
Jura bernois	8	9	8
Vaud.....	11	11	5

Les bénéficiaires des appareils ont été invités à verser à l'Action la somme de 50 francs par poste, et la plupart l'ont fait immédiatement. Pour des raisons bien établies, nous avons cependant dispensé de cette obligation quelques rares communes obérées.

Chaque année, les maîtres détenteurs d'appareils fournis par l'Action doivent répondre à un questionnaire touchant l'état de marche du poste, la qualité de la réception et la valeur des émissions écoutées.

Activité des commissions : Quelques modifications sont survenues dans la composition de la commission régionale et dans les deux commissions locales. M. Edmond Rast a donné sa démission de président de la région II; nous devons rendre hommage à l'activité de ce collaborateur de grande valeur, qui a été remplacé pour deux ans par le soussigné.

La commission locale de Genève a été passablement rajeunie par l'arrivée de deux nouveaux membres, Mme Z'Graggen et M. Delor, chargés de remplacer M. Mathil et Mlle Richard, démissionnaires. M. René Jotterand, secrétaire général du Département de l'Instruction publique, a été nommé en qualité de président de l'organisme genevois.

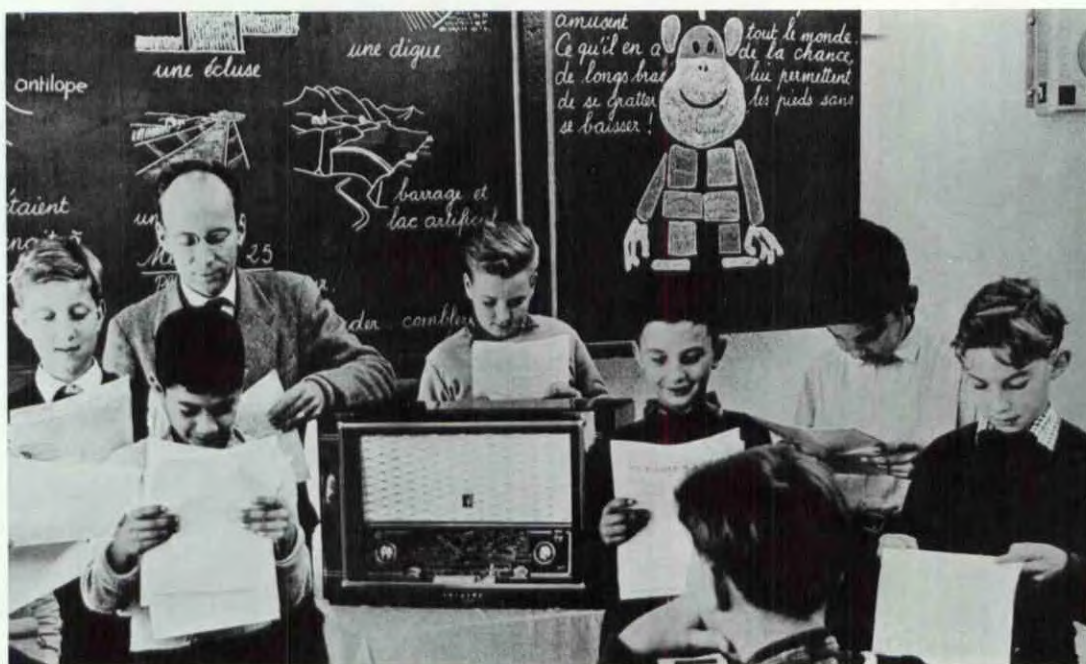
Sur le plan lausannois, nous avons dû, avec d'unanimes regrets, nous séparer de M. Claude Schubiger, décédé prématurément, et qui faisait partie de la commission locale dès ses origines. Il a été remplacé par M. Géo Blanc, chef de service à Radio-Lausanne.

Les membres du personnel enseignant envoient plus ou moins régulièrement à nos commissions locales, en nombre trop restreint à notre gré, les bulletins d'écoute dans lesquels ils consignent leurs observations. Ces bulletins sont en général fort élogieux quant au choix des sujets traités et à la qualité de leur mise en ondes.

Ils se font plus rarement l'écho de certaines critiques, au nombre desquelles nous avons noté parfois le débit trop rapide de certains acteurs. Nous remercions ceux de nos correspondants qui s'expriment avec franchise, leur opinion étant de nature à nous permettre les correctifs et les améliorations nécessaires.

La Commission régionale II s'est préoccupée à diverses reprises de l'introduction de la télévision à l'école et a suivi avec le plus vif intérêt les expériences tentées dans ce domaine à Genève et en Suisse alémanique. Elle souhaite qu'on hâte le moment où des appareils pourront être mis à la disposition des écoles, et surtout que l'on apporte le plus grand soin, comme c'est actuellement le cas dans le domaine de la Radioscolaire, à la réalisation des émissions télévisées. Elle exprime également le vœu que cette tâche soit confiée aux commissions existantes, commissions formées en grande majorité de pédagogues.

ADRIEN MARTIN



Une émission scolaire doit être minutieusement préparée - c'est la condition de sa réussite

SVIZZERA ITALIANA

Le radiolezioni trasmesse durante l'anno furono 25 (16 tra il 13 gennaio e il 12 maggio e 9 tra il 20 ottobre e il 22 dicembre). Di esse, cinque furono riservate alla scuola elementare: due al primo ciclo e tre al secondo. Al terzo ciclo, cioè alla scuola maggiore, toccarono quindi 20 lezioni. E ci sembra con ciò di poter affermare, dopo un'esperienza di alcuni anni, di aver raggiunto un equilibrio apprezzabile, nel senso che, con tale ripartizione, viene fatta una giusta parte ad ogni ciclo, ritenuto che le nostre radiolezioni devono essere in prevalenza riservate alla scuola maggiore.

Il concorso per nuove radiolezioni fu pubblicato nella forma tradizionale; ci furono 14 concorrenti. L'esame portò al seguente risultato: primo premio, non assegnato; secondo premio: alla lezione «Il cavallino azzurro», di Lucia Comolli, Arzo; terzo premio: alla lezione in due tempi: «Amerigo Vespucci», di Alice Moretti e Aldo Sandmeier, Lugano; quarto premio, alla lezione: «Il mercato comune», di Mauro Ambrosini, Losone; quinto premio alla lezione: «Spazzacamini», di Guido Fiscalini, Borgnone. Le altre lezioni furono affidate per incarico a collaboratori noti per le loro particolari competenze.

Si innovò introducendo una breve lezione di francese, basata sul programma della prima maggiore, che, dall'inizio del nuovo anno radioscolastico, completa ogni radiolezione riservata al terzo ciclo. Si tratta di circa otto minuti d'insegnamento del francese, affidato al prof. Pericle Patocchi del liceo cantonale.

L'esperimento è seguito molto da vicino dalla Commissione e su di esso si sarà precisi alla sua conclusione. Così come si riferirà su un altro esperimento: cinque minuti per ogni lezione (dopo la lezioncina di francese) dedicati alla presentazione dei principali strumenti musicali. Sulla televisione nella scuola si è fatto un buon passo. Anzitutto deve essere detto che il dipartimento, accogliendo quanto è stato fatto nelle altre regioni linguistiche svizzere, ha disposto che sarà la stessa Commissione della radioscuola ad occuparsi della telescuola.

Per il 1962 sono previste un paio di telelezioni sperimentali.

Il «Bollettino della radioscuola», dopo 20 anni, ha assunto veste nuova. Il suo attuale formato consente apprezzabili innovazioni tecnico - tipografiche ed è stato salutato con grande simpatia da maestri e scolari.

E sempre in atto la distribuzione gratuita, alle scuole dei comuni che ne fanno domanda, di apparecchi provenienti dall'azione Pro Radio alle scuole di montagna (che attinge al fondo alimentato dalla vendita alle cartiere dei vecchi elenchi telefonici).

Nel 1961 furono distribuiti 12 apparecchi.



STUDIO DE GENÈVE: DIRECTEUR M. RENÉ DOVAZ

L'INFLUENCE DE LA RADIO SUR LA FORMATION MUSICALE DU PEUPLE

Durant la période héroïque de la Radio – environ 1925–1930 – les émissions musicales ont alarmé les professeurs de piano. La médiocrité de ces essais aurait dû pourtant les laisser indifférents; mais on a bien vu que les rares musiciens professionnels qui, dès cette époque, collaborèrent à ce nouveau mode de vulgarisation de l'art des sons, furent considérés par leurs collègues comme des traîtres à l'ART en majuscules. A la vérité, il y eut bien, pendant quelques années, une diminution sensible du nombre des élèves dans les Ecoles de musique comme dans l'enseignement privé. Puis ce fut ensuite une nette reprise de l'intérêt des familles pour les leçons de musique. Et dès la fin de la dernière guerre mondiale, on a constaté une extraordinaire prolifération de jeunes talents dans toutes les disciplines instrumentales, dans la direction de l'orchestre, dans la composition musicale même. Elle eut pour conséquence la multiplication des classes de conservatoires et, enfin, le bonheur des pédagogues exténués! Il n'y a aucun doute que la Radio, par ses dons d'ubiquité, a dans tous les lieux géographiques, dans tous les milieux sociaux, éveillé un intérêt général pour la musique, flatté des goûts latents, suscité des vocations artistiques. Certes, on trouve à l'origine de la carrière de quelques jeunes et modestes virtuoses un besoin d'exhibition que la glorification très radiophonique de la vedette a inoculé comme un virus. Mais la formation de l'oreille musicale, le raffinement du goût et la connaissance des œuvres qui sont la base d'une culture artistique, ont trouvé dans la présence permanente de la radio chez soi, le moyen pédagogique le plus puissant caractérisé par la qualité de l'exemple vivant et sa répétition. La vérité du proverbe «l'habitude est une seconde nature» n'a jamais trouvé une vérification plus patente qu'avec la Radio. Le chef de l'Orchestre des *Jeunesses musicales* de Suisse, Robert Dunand, m'a raconté que lors des tournées de cet ensemble dans les petites villes qui n'ont pas l'occasion de recevoir d'autres orchestres, il est entré en contact avec des groupes de jeunes qui non seulement sont au courant du répertoire symphonique traditionnel et nouveau, mais sont encore capables d'exprimer les raisons de leur préférence de telle ou telle œuvre ou de telle ou telle interprétation d'une même œuvre.

Dire ces choses c'est, aujourd'hui, enfoncer une porte ouverte et je m'en excuse. Essayons d'aller plus avant dans l'examen de notre sujet.

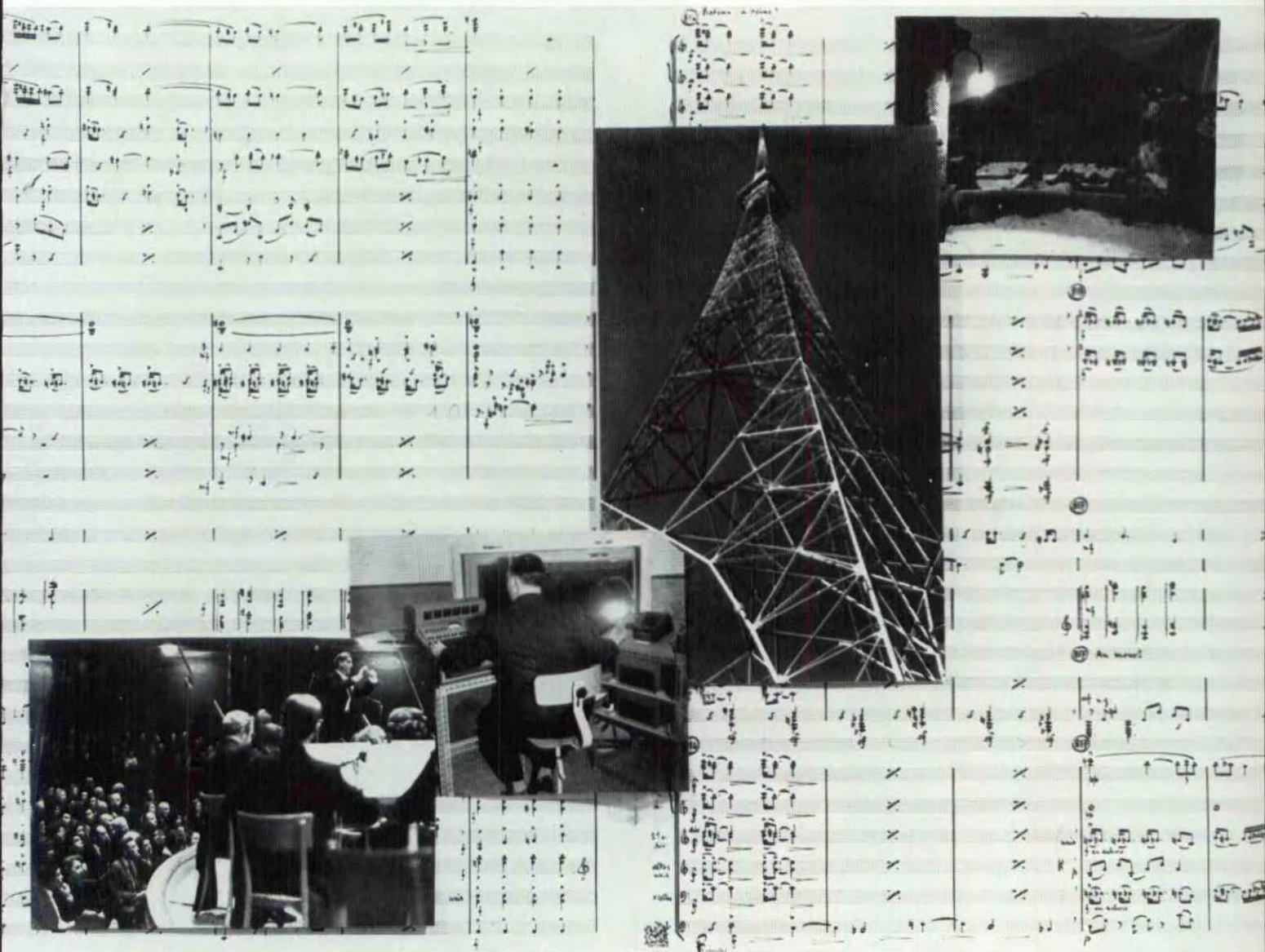
Pour ce faire, il convient de dissiper le malentendu que le mot «peuple» peut provoquer dans nos pensées toutes pétries de conventions. Devant l'art, la musique et tous les moyens d'expression de la pensée, le peuple n'est pas une simple couche sociale qui pourrait se situer et se définir par une certaine cote du pouvoir d'achat. Le peuple auquel s'adresse la formation musicale dont il est question ici, se recrute dans tous les milieux de la population, le riche et le pauvre, le paysan et le fonctionnaire, l'intellectuel et l'ouvrier, mais qui ont en commun ceci

que des circonstances personnelles les ont tenu éloignés de toute préparation à une culture musicale, de toute information d'ordre esthétique. Si l'on sait que cette carence est fort étendue dans les montagnes et la campagne, on aurait tort de penser qu'elle est rare dans les milieux urbains qui semblent disposer de tous les moyens, y compris celui d'acheter les diverses formes de la culture. On rencontre en effet, fréquemment, des personnalités de milieux intellectuels qui sont affligées d'une véritable surdit  musicale, non par infirmit  cong nitale mais par  loignement de toute source d'informations musicales. Les ing nieurs, les m decins, les th ologiens sont souvent victimes d' tudes sp cialis es tr s longues, et doivent rejoindre la cat gorie des humbles travailleurs dont l'apprentissage d'un dur m tier a ferm  l'oreille au plaisir des sons. (« Plaisir des sons » n'est pas en contradiction avec « culture musicale » dont je parlais tout   l'heure, car si l'esprit souffle o  il veut, je n'oublie jamais, qu'il sait prendre la forme du plaisir sensoriel pour toucher notre  me).

Malgr  son pr fixe, information n'est pas le contraire de formation; elle en est le commencement. Et comme la Radio est le moyen d'information le plus  tendu, g ographiquement et socialement, elle peut  tre   l'origine de toutes les formations; chez celui o  elles doivent  tre compl mentaires comme chez celui o  tout est   faire.

Mais je n'ai pas l'illusion de croire que m me bien inform , chaque auditeur est susceptible d'acc der aux pures joies de l'esprit quand ce dernier emprunte la forme de l'architecture sonore. Chacun a sa taille, spirituellement parlant, et il ne peut y ajouter une coud e; mais on doit lui donner les moyens de la r aliser pleinement. Et cela est la justification de la hi rarchie

De la salle de concert d'une grande ville au petit village perdu dans la montagne, la musique s'envole gr ce   l'antenne et   l'un des plus pr cieux interm diaires : le r gisseur musical



des formes, des styles, des genres musicaux: la chanson, le lied, l'opéra, l'oratorio, le concerto, la symphonie, la pièce de virtuosité, le quatuor, etc. Ainsi donc, si la sentimentalité consiste, comme le dit très justement Ernest Ansermet « à se complaire dans un état de sentiment, à chérir son propre sentiment en se donnant l'illusion qu'on en chérit l'objet », la chanson, cet instantané d'un petit frisson collectif – dont la Radio fait une énorme consommation pour le plaisir immédiat du plus grand nombre de ses auditeurs – n'est et ne reste que le tout premier degré des valeurs esthétiques, mais indispensable à ceux qui ne pourraient atteindre au second sans s'être élevé tout d'abord à la hauteur du premier.

Il convient de remarquer, à l'honneur des producteurs de ce genre inférieur, que la présentation des chansons et des arrangements instrumentaux qui en découlent, est entourée de soins si sensibles et intelligents que la « poésie de l'exécution » se substitue souvent à la vulgarité du sujet et qu'elle est considérée par ceux à qui la chanson est destinée comme une valeur en soi digne d'être gardée dans la pensée. Charmante illusion à laquelle se laissent prendre même ceux dont le sens critique est capable de refuser ce genre comme élément de culture. Ces idées mériteraient d'être développées pour chacun des degrés de la hiérarchie des valeurs en rapport avec la hiérarchie des catégories psychologiques d'auditeurs. Le mécanisme – si j'ose dire – décrit pour la chanson suffit à faire comprendre celui des autres degrés pour lesquels d'ailleurs la densité d'écoute diminue de plus en plus, comme on sait.

Ainsi la Radio, dans l'ensemble de son activité, exerce une influence certaine sur la formation musicale du peuple dans la mesure où son information est complète. Il est permis de penser que celle de la Radio suisse l'est, car il y a toujours des auditeurs – mais beaucoup moins que jadis – pour lui reprocher des incursions trop nombreuses dans les genres, les styles et les esthétiques autres que ceux qu'ils admettent.

Toutefois, sur le plan supérieur de l'art, il convient d'être modeste encore dans notre affirmation « d'influence certaine ». Dans l'accroissement démesuré de la production musicale européenne dont la Radio se fait l'écho chaque jour à chaque heure et qu'elle augmente encore de ses propres initiatives, les moments qui mettent l'auditeur en contact avec l'essence spirituelle d'une œuvre restent encore l'exception. La plupart des cas dont on parle parce que, déjà, on aime à s'en souvenir, sont l'illustration de cette perfection technique qui crée – comme je l'ai dit au sujet de la chanson – « la poésie de l'exécution » qui est une source de plaisir certes, mais qui peut être aussi un écran, comme un vernis trop brillant sur la beauté « signifiante » d'un tableau. Entre cette « poésie » qui est la création de l'interprète et la réalité du message de l'œuvre interprétée, il y a toute la différence qui existe entre la coupe et le champagne!

La technique de la Radio n'en est pas responsable car elle est capable de transmettre aussi bien le message libéré d'une œuvre de grande valeur, que la perfection des combinaisons de sons qui le portent. Cette carence est imputable aux circonstances du « marché » de la musique et de ses interprètes dans la vie contemporaine. Pour ne pas manquer des occasions d'engagement, plus aucun interprète n'ose se dire spécialiste d'un genre, d'un style, d'une œuvre; tout le monde touche à tout, ou presque. Les artistes appelés à collaborer à la même œuvre ne sont plus réunis en vertu de leurs affinités personnelles mais pour des raisons de convenance de calendrier et d'horaire. Dans cette ronde vrombissante des artistes autour du monde sur les ailes les plus rapides, rares sont ceux qui prennent le temps de méditer longuement les œuvres à interpréter et de refaire leur plein d'essence spirituelle entre deux concerts. Dans cette précipitation générale dans laquelle la Radio n'a pas su ou pas pu marcher à contre-courant, dans cette hâte à réaliser une quantité folle d'émissions, déterminée par le prix de revient, il semble que les interprètes – et là, je pense spécialement aux musiciens d'orchestre condamnés à exécuter ce qu'ils n'ont pas eu le temps d'assimiler – les interprètes, dis-je, ne peuvent plus que rester fidèles à cette devise: « soigner l'emballage »!

Pour passer du stade de la formation musicale du peuple par l'information simple à celui d'une véritable culture artistique en profondeur, il faudrait une réformation de nos modes de penser qui placerait vraiment la qualité avant la quantité et entraînerait ipso facto la création d'autres structures administratives et financières.

ROGER VUATAZ

Chef des émissions musicales de Radio Genève



STUDIO DE LAUSANNE: DIRECTEUR M. JEAN-PIERRE MÉROZ

LE MIROIR DU MONDE

Le journal relate et commente, jour après jour, les péripéties de l'homme et du monde. Il les met en caractères et en pages. La télévision les met en images, tandis que la radio leur donne une dimension et une résonance.

Résonance n'est pas bruit. La résonance d'un événement politique, c'est aussi sa pulsation, son retentissement intérieur. C'est dire l'importance de la radio en tant que moyen de communication, en tant qu'instrument de connaissance. Cet instrument de connaissance, il importe de le manipuler avec précaution, il faut s'en approcher avec humilité, car chaque jour, avec la régularité d'une marée, la radio défait ce que vous avez fait: effacées les épures, écroulés les entassements de paroles, de cris, de bruits, de supputations, de commentaires, de déclarations... on repart à zéro. Chaque jour nous apporte l'illusion d'un monde neuf qu'il va falloir découvrir, qu'on découvre et qui disparaît. Pour les non-initiés, une telle gymnastique d'esprit pourrait être éprouvante. Mais pour tous ceux qui font de l'information parlée et écrite, mobilité et adaptation sont deux adjuvants qui préservent les rédacteurs de la routine et de la sclérose.

Cela dit, parlons du *Miroir du Monde*, que l'on annonce chaque soir comme étant «une émission d'actualités internationales de la radiodiffusion suisse». Précisons que cette émission est diffusée à 19 h 25, après le troisième bulletin de l'ATS, lequel a distribué aux auditeurs sept à huit minutes d'informations diverses qui peuvent constituer, à la rigueur, l'embryon d'un journal parlé. Chaque édition du *Miroir du Monde* se présente donc comme un complément de l'agence télégraphique suisse, avec des commentaires, des illustrations sonores, des interviews. A ce sujet, il n'est pas inutile de préciser que les règles qui régissent l'information radiophonique sont les mêmes que celles qui gouvernent le journalisme écrit. Cela signifie que nous devons informer le public objectivement, en-dehors de toute propagande et dans une indépendance d'esprit qui n'est limitée que par la nécessité de ne pas porter atteinte au prestige de la Suisse et à sa politique de neutralité.

Jour après jour, le rédacteur en chef du *Miroir du Monde* prépare le plan général de l'édition du soir avec l'appui des collaborateurs de son service. Ce sont les rédacteurs qui recueillent les nouvelles tombées des téléscripteurs, les mettent en forme et les lisent au micro. Le texte de l'émission, entièrement dactylographié, est présenté «en direct». Sa durée moyenne est de vingt-sept minutes, et ses deux qualités principales doivent être la diversité et le rythme. La diversité, ce sont les 25 correspondants à l'étranger qui l'apportent. En effet, nous avons, dans les principales capitales du monde, des correspondants réguliers qui sont tous des journalistes aux qualités professionnelles éprouvées. Chaque matin, entre 8 et 10 heures, nous leur donnons, par télégramme ou par le moyen du téléphone, des instructions précises sur le sujet



Au fur et à mesure qu'elles tombent des téléscripteurs, les nouvelles sont disposées dans des casiers, dont les étiquettes disent la destination : USA, URSS, dossier négociations, Afrique, etc.

d'actualité qu'ils auront pour mission de traiter. Leurs «papiers», transmis par le biais des télé-communications, affluent entre 17 et 19 heures au studio où les rédacteurs les reçoivent et les écoutent avec une attention doublée d'un sens critique aiguisé. Dans cette tâche, les techniciens sont indispensables, car opérant avec la rédaction, ils assurent les liaisons avec l'étranger, procèdent aux resserrements qu'exige l'horaire et font démarrer les magnétophones à point nommé. L'ensemble de l'émission doit donner aux auditeurs l'impression que la radio, se déplaçant dans le temps et dans l'espace, est partout à la fois et qu'elle n'est pas autre chose qu'une série de fenêtres ouvertes sur le monde. Précisons qu'une bonne édition, rigoureuse dans sa conception et complète par l'étendue de son information, dépend dans une large mesure du meneur de jeu qui enchaîne les diverses rubriques, passe la parole aux rédacteurs spécialisés et appelle les correspondants. Sa personnalité est fonction de ce que l'on appelle «la présence». Elle requiert une sorte de détachement, elle implique une adaptation aux événements et des qualités d'improvisation, notamment lorsqu'on apporte, pendant le déroulement de l'émission les dernières dépêches tombées du téléscripteur. Le meneur de jeu doit être parfaitement maître de ses réactions dans n'importe quelle circonstance, surtout lorsque le sommaire est bouleversé – cela arrive – quinze minutes avant l'horaire prévu.

L'idéal, à la radio, est d'avoir l'air d'improviser. En réalité, il n'est pas recommandé de faire de l'improvisation une méthode, car l'information ne tolère pas l'à-peu-près, mais ce qu'il faut, c'est «parler le texte», autrement dit se dégager de la rigidité d'un style d'écriture. L'inconvénient, c'est que le style parlé, qui tend au naturel, est aussi, parfois, décousu, voire relâché. Il n'en reste pas moins que c'est dans cette voie qu'une radio d'information, soucieuse de maintenir le contact avec l'auditeur, doit s'orienter. A ce propos d'ailleurs, une remarque sur les conditions d'écoute s'impose. Dans les pays d'Europe occidentale, il existe, a priori, une disposition favorable des auditeurs à l'égard de l'actualité. Mais il y a aussi, qu'on le veuille ou non, des réactions imprévues et diverses, suscitées par les événements traités. Tel lecteur de journal pourra lire un article qui bat en brèche ses opinions sans ressentir autre chose qu'une légère humeur. Le même texte, parlé au micro, atteindra cet homme de plein fouet, provoquera en lui une indignation qui, faute de s'extérioriser dans une lettre, se répandra dans des propos publics. Or si ces derniers étaient couchés noir sur blanc, ils montreraient que l'auditeur a très mal entendu le commentaire diffusé ou qu'il l'a entendu d'une certaine manière, en le déformant. En tout état de cause, notre homme se sera écarté de l'objec-

tivité qu'il exige de l'informateur. Or l'objectivité n'est pas une notion mouvante. Elle peut se définir par la soumission aux faits, par la recherche méthodique et exempte de parti-pris d'informations puisées à des sources dignes de foi, connues pour leur impartialité. Le « sensationnalisme » qui réside dans l'amplification et la déformation doit être condamné avec la dernière rigueur. De même aussi, l'on évitera d'alarmer l'opinion par la propagation de nouvelles non vérifiées à la source. En revanche, chaque fois que l'occasion nous en sera donnée, nous aurons recours au document sonore, car il est ce qu'est le reportage pour la presse écrite: la chose entendue qui authentifie un événement. D'où la nécessité des équipes de reporters, qu'il faut envoyer le plus rapidement possible sur les lieux où se produisent « convulsions et phénomènes ».

Devant le développement de l'information radiophonique, des esprits s'alarment et minimisent cette forme de l'actualité au nom de la presse écrite qui, selon eux, doit suffire à tout. Certes, le journalisme radiophonique ne dispose pas de l'arsenal de moyens qu'utilise la presse pour mettre en valeur et hiérarchiser les nouvelles: titres, clichés, différents caractères, filets, encadrements, première, deuxième, troisième page, etc. De plus, lorsque nous déplions un journal, nous apercevons d'un coup d'œil les rubriques qui nous intéressent. Tandis que lorsque nous écoutons une émission d'actualités comme le *Miroir du Monde*, nous devons en suivre le déroulement du début à la fin et écouter, parfois avec impatience, toutes sortes de choses qui ne nous intéressent qu'à demi, avant de prêter attention à ce qui nous apparaît important. Parfois même, ce que l'on vous dit de cet événement attendu est bien incomplet, à côté de ce qu'on lira dans un quotidien. D'accord sur ce point, mais pourquoi s'en étonner puisque le *Miroir du Monde*, qui s'étire dans un espace à une seule dimension: le temps, ne dure que vingt-sept minutes, c'est-à-dire l'équivalent de cinq colonnes serrées de journal? Avec ces « 5 colonnes à la une », on accordera à la radio qu'elle ne peut couvrir tous les sujets d'actualité. Au surplus, tout dire n'est pas une exigence. Mais le dire avant les autres est un avantage que la radio possède en propre et qui fait sa force. De plus, un journal parlé peut recourir à ces illustrations vivantes que sont les documents sonores, enregistrés souvent à plusieurs milliers de kilomètres du studio et transmis par câble en un temps record. Quoi de plus impressionnant, de plus éloquent, que la voix de ceux qui influent sur les événements, qui participent à la vie du monde en tant qu'acteurs ou en tant que victimes? En recueillant ainsi des

Le rédacteur en chef du « Miroir du monde » en conversation avec des ouvriers agricoles musulmans à Oued el Khebir



témoignages authentiques, la radio diffuse impartialement les accents des voix qui assument l'accusation et la défense. A tel point que l'auditeur devient, sans qu'il s'en rende compte, un juré directement informé. Des exemples? Que l'on songe aux instantanés tragiques de la révolution de Budapest, aux manifestations du 13 mai 1958 à Alger, au putsch d'avril 1961, à toutes ces voix tombées du forum, d'abord conquérantes, puis lasses et enfin vaincues. En résumé, la cause paraît entendue: avec son pouvoir d'instantanéité, la radio peut aisément engager la compétition avec la télévision et les autres moyens d'information. Déjà, elle a su s'adapter, elle sait que les gens l'écoutent individuellement, mais elle n'ignore pas que la magie du spectacle télévisé la repousse parfois au second plan. Alors, elle quitte le salon pour s'installer à la cuisine, dans les chambres d'hôtel, dans les voitures. Elle se fait petite et légère pour être plus facilement transportée et transportable. Elle devient «le transistor» que l'on emmène avec soi en train, en avion, à la montagne et jusque dans les déserts. N'est-ce pas d'ailleurs le transistor qu'on a écouté en Algérie, pendant les journées dramatiques du putsch? Sur le double plan de la sociologie et de l'information, l'évolution de cet instrument de transmission a provoqué un choc considérable.

Concluons. Qu'il s'agisse de radio ou de télévision, le public veut être informé largement et objectivement. Il veut tout voir, tout entendre pour essayer de tout comprendre. Dans le secteur radiophonique, la tâche du journaliste est nettement tracée. Elle n'est pas tant d'écrire que de montrer les faits tels qu'ils sont, le monde tel qu'il évolue. De même, au sein d'une radio qui devient, par nécessité très individuelle, le journaliste doit s'adapter à la situation nouvelle en usant d'un style de communication, le style du «face à face». Pas de longs exposés, pas de conférences, peu d'éditoriaux. Les commentaires doivent être exprimés dans un langage de conversation, plus direct que l'écriture de la presse. Enfin, quand il lit, le rédacteur ne perdra pas de vue les principes de base: clarté, brièveté, simplicité. Avec une pareille méthode, nous pourrions retenir le public à l'écoute, le convier à revenir sur les ondes à heures fixes, entretenir sa curiosité et son intérêt pour les événements du vaste monde par la multiplication des «flashes horaires». C'est assez dire l'importance de la mission des informateurs du *Miroir du Monde*, l'étendue de la tâche de réorganisation à laquelle se vouent les dirigeants de la radio romande. Cette radio doit évoluer et sans cesse développer son information.

Pendant plusieurs années en effet, nous avons tâtonné, allant du magazine à l'émission de commentaires. Le personnel rédactionnel était restreint, la bonne volonté évidente, mais contrariée par l'inexpérience. A Lausanne, c'était le *Miroir du Temps*, à Genève les *Instants du Monde*. De l'émulation, certes, mais aussi une rivalité de villes, des querelles vaines de clocher. Ce n'est qu'en 1955, lors de la Conférence des Grands que, pour la première fois, les équipes des deux services d'actualités internationales ont collaboré avec succès, dans un esprit d'amicale coopération, s'efforçant de présenter sur les ondes un reflet vivant et véridique d'un événement considérable. Dès 1957, l'actualité put être envisagée sous un aspect politique et traitée dans un esprit de libre examen. Apparurent alors les premiers correspondants et collaborateurs auxquels je rends hommage: Jean Rabaut, Jacques Ferrier, Jean Heer, Charles-Henri Favrod, Claude Mairet, Jean-Pierre Moulin, Pierre Vandendries, John Pasetti... sans oublier le très cher et regretté Robert Ferrazino, compagnon de lutte si intelligent et si dynamique. A l'heure où les équipes des deux studios, réunies sous la direction d'un seul rédacteur en chef tentent, avec régularité – souvent avec succès – de réaliser une information d'une qualité égale à celle que diffusent les stations étrangères, je voudrais rappeler aux profanes ces mots de l'économiste André Siegfried: «La difficulté commence quand, à travers la technique, on rencontre l'humain. De ce fait, la responsabilité des informateurs est grande. Nous leur demandons d'être des hommes, de se rappeler que si les mécanismes diffusent la pensée, c'est cette pensée qui demeure, en fin de compte, la denrée la plus précieuse.»

BENJAMIN ROMIEUX
Rédacteur en chef du Miroir du Monde



STUDIO DI LUGANO: DIRETTORE DOTT. STELIO MOLO

IL NUOVO STUDIO DELLA RSI E I SUOI MEZZI DI PRODUZIONE

Dopo un periodo relativamente lungo, la costruzione della nuova sede della Radio Svizzera Italiana si è conclusa. La costruzione ebbe avvio sul finire del 1957. Già dai suoi inizi non poche difficoltà ritardarono il proseguimento dei lavori; la causa prima fu lo stato acquitrinoso del terreno che obbligò l'apprestamento e l'esecuzione di rilevantissimi lavori di drenaggio, dissestando la ben preordinata «tabella di marcia» e imponendo nel contempo rilevanti oneri finanziari non previsti.

Per meglio valutare l'entità dell'intero complesso ci sembra necessario un breve cenno storico sugli immobili che, in Centro città prima, e al Campo Marzio poi, hanno ospitato sin qui gli auditori e gli uffici della RSI. Inizialmente, nel 1933, l'attività della RSI ebbe luogo nel Palazzo della Posta Centrale di Lugano. I vani a disposizione, sia per i programmatori (3 persone) che per i dipendenti tecnici (1 persona) avevano una capienza totale di circa 60 m³. L'iniziale attività «radiofonica», di modestissima entità, era unicamente destinata agli impianti di filodiffusione, in quanto l'emettitore del Ceneri era soltanto in fase di progettazione. Nel frattempo, si dette avvio all'adattamento a «studio radiofonico» del vecchio canvetto Piona al Campo Marzio. Il «complesso Piona» occupava allora una superficie di circa 400 m² e un volume di circa 2500 m³, appartamento del Direttore compreso. Gli auditori erano 3, disserviti da un impianto di audiofrequenza sistemato in una centrale di modestissime pretese e da un locale annunci funzionante anche come regia. I canali di trasmissione erano 2, senza però la possibilità di impiego contemporaneo. La spesa per la costruzione, preventivata in circa 90000 franchi, fu poi di 150000 franchi. Nel 1936, ebbe inizio il secondo adattamento dell'immobile con un ampliamento che portò all'attuale complesso del Campo Marzio, dando alla RSI la possibilità di disporre di 3 auditori relativamente ampi, di 2 di media ampiezza, di uno piccolo, di 3 regie, di 2 locali d'annunci con la possibilità d'impiego come regie tecniche, di una centrale di commutazione e controllo e di 2 ulteriori centri di controllo, oltre che d'alcuni piccoli vani per i servizi tecnici. I canali di trasmissione erano 3; più tardi furono portati a 5, con la possibilità di impiego contemporaneo. I centri di registrazione e montaggio, aggiuntisi poi con l'introduzione della registrazione magnetica, furono 3. Il volume complessivo dell'intero fabbricato fu portato a circa 11000 m³, su una superficie di 1100 m². Le spese per l'ampliamento del fabbricato si aggirarono sui 650000 franchi, quasi il doppio del preventivo.

L'accresciuta attività della RSI denunciò ben presto l'insufficienza del fabbricato «edizione 1936», così che nel 1945 si studiò la possibilità di un ulteriore ampliamento: idea subito abbandonata, in quanto l'analisi dettagliata dei lavori lo rivelava estremamente irrazionale. Finalmente, nel 1950, venne deciso l'abbandono della Sede al Campo Marzio, di proprietà del



La centrale termica vista da nord, dalla rampa d'accesso. Sullo sfondo, a sinistra, parte dell'auditorio massimo; a destra, l'ala amministrativa

Comune di Lugano, e la costruzione di un nuovo complesso che tenesse conto di criteri moderni e razionali. E' noto che i centri di produzione radiofonica seguono, dal punto di vista edilizio, due tipi di schemi nettamente diversi: il blocco unico con sviluppo verticale (auditori distribuiti su più piani) e la costruzione estensiva, con diversi gruppi di produzione su uno stesso piano. Il secondo tipo richiede accorgimenti di minore entità per ciò che riguarda l'isolamento acustico tra auditorio e auditorio, ma presenta l'inconveniente di occupare una superficie molto più estesa. Per la nuova sede della RSI si decise l'applicazione del secondo tipo, anche in considerazione del fatto che il terreno, generosamente messo a disposizione dalla città di Lugano, era sufficientemente ampio (circa 14000 m²) anche per lo sviluppo futuro della TV.

Il nuovo edificio, progettato dagli architetti Alberto Camenzind, Augusto Jäggi e Rino Tami, è costruito su un asse nord-sud e occupa un volume di circa 53000 m³, di cui 6500 m³ utilizzati per gli uffici, 30000 m³ per servizi, magazzini e disimpegni vari. I rimanenti 16500 m³ sono destinati agli auditori e ai locali di regia e di registrazione, centrali di commutazione, impianti tecnologici, ecc.

Le principali caratteristiche radiofoniche del complesso si rilevano:

- a) dalla disposizione degli auditori e dei locali tecnici e dal loro condizionamento acustico;
- b) dallo schema d'impianto di audiofrequenza.

Al piano 1 del fabbricato, denominato «piano tecnico» e caratterizzato da un lungo corridoio che separa la «produzione» dalla «trasmissione», trovano sistemazione tutti gli auditori e i vani tecnici, fatta eccezione dei 4 centri di registrazione e montaggio ubicati all'estremo sud del piano 2. Sul fianco di ponente del corridoio citato si trovano, nell'ordine:

- la biblioteca musicale con collegamento diretto verso l'auditorio massimo;
- la discoteca e rispettivo locale di distribuzione, le cabine di ascolto e il deposito nell'immediato sottosuolo;
- la centrale degli impianti elettrici dell'intero fabbricato;
- la redazione del servizio attualità;
- il Centro di trasmissione T4 con l'annesso auditorio d'annunci S4;
- la nastroteca e rispettivo locale di distribuzione e i depositi nell'immediato sottosuolo;
- il Centro di trasmissione T3 con l'annesso auditorio d'annunci S3;
- il Centro di commutazione e supervisione Z;
- il Centro di trasmissione T2 con l'annesso auditorio d'annunci S2;
- la Centrale secondaria Zo;
- il Centro di trasmissione T1 con l'annesso auditorio d'annunci S1.

I quattro Centri di trasmissione T occupano singolarmente un volume di 150 m³, gli auditori S di 60 m³, mentre il Centro di commutazione e supervisione Z e la centrale Zo ne occupano 120 m³ cadauno.

Nell'altro lato del corridoio sono sistemati gli otto gruppi di produzione strutturalmente autonomi.

I Gruppo	Auditorio 1.0	di	4500 m ³
	Auditorio/annunci 1.1	di	65 m ³
	Regia 1.2	di	90 m ³
	Registrazione 1.3	di	60 m ³
II Gruppo	Auditorio 2.0	di	1170 m ³
	Auditorio/annunci 2.1	di	100 m ³
	Regia 2.2	di	90 m ³
	Registrazione 2.3	di	60 m ³
III Gruppo	Auditorio 3.0	di	275 m ³
	Auditorio/annunci 3.1	di	75 m ³
	Regia 3.2	di	90 m ³
	Registrazione 3.3	di	60 m ³
IV Gruppo	Auditorio 4.0	di	550 m ³
	Regia 4.2	di	90 m ³
	Registrazione 4.3	di	60 m ³
V Gruppo	Auditorio 5.0	di	550 m ³
	Regia 5.2	di	90 m ³
	Registrazione 5.3	di	60 m ³
VI Gruppo	Auditorio 6.0	di	275 m ³
	Auditorio/annunci 6.1	di	75 m ³
	Regia 6.2	di	90 m ³
	Registrazione 6.3	di	60 m ³
VII Gruppo	Auditorio 7.0	di	360 m ³
	Annunci 7.1	di	30 m ³
	Regia 7.2	di	90 m ³
	Registrazione 7.3	di	60 m ³
VIII Gruppo	Auditorio 8.0	di	330 m ³
	Regia 8.2	di	90 m ³
	Registrazione 8.3	di	60 m ³



Un centro di trasmissione «T» di uno dei «complessi T+S». In primo piano, a destra, il pulpito di comando; a sinistra il gruppo dei magnetofoni. Sul fondo le macchine di riproduzione dischi. Attraverso la finestra di osservazione l'auditorio d'annunci S

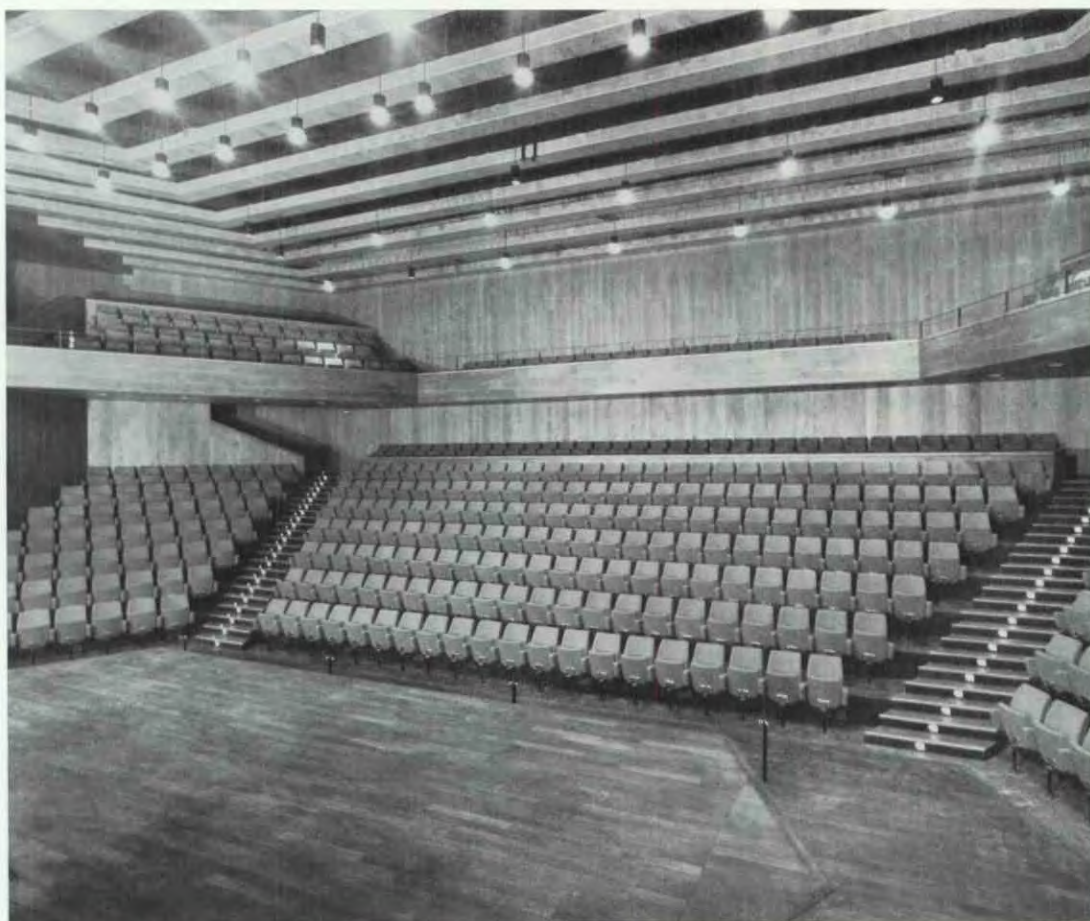
Risulta dalla pianta planimetrica del piano tecnico (1° piano) che i diversi gruppi di produzione sono disimpegnati da 3 corridoi interni, aventi, oltre che funzioni di disimpegno, anche quelle di vere e proprie chiuse acustiche. Contemporaneamente, 3 corridoi esterni garantiscono il collegamento fra la parte del fabbricato riservata agli esecutori e quella riservata ai tecnici.

Le produzioni con prestazioni orchestrali e orchestrali-corali di maggiore impegno, con o senza pubblico, avranno luogo, di norma, nel Gruppo 1 dove l'Auditorio 1.0 può ospitare un pubblico di 450 persone. Questo gruppo servirà pure per certe produzioni TV, in collaborazione con la Radio, mentre a quelle esclusivamente corali sarà riservato il gruppo 5.

Il gruppo 2 ospiterà le formazioni medie di musica leggera, semplici e complesse, anche quando necessità di programma imporranno la partecipazione di un pubblico non troppo numeroso. Il radioteatro troverà svolgimento nei gruppi 3 e 4; il gruppo 3 dispone di un auditorio anecoico per effetti speciali necessari alle riprese drammatiche.

Il gruppo 6 ospiterà le formazioni ridotte e i solisti di musica leggera, mentre i gruppi 7 e 8 saranno riservati sia a produzioni parlate che a complessi di musica da camera, a seconda delle necessità artistiche e programmatiche. Speciale attenzione è stata riservata al condizionamento acustico dei vani destinati alla produzione e all'ascolto.

Per quanto concerne l'impianto di audiofrequenza, va soprattutto segnalato il concetto semplice e moderno che ne ha informato la progettazione, con caratteristiche di versatilità e di spiccato decentramento. L'impianto concreta la separazione fra i gruppi di produzione e i centri di trasmissione. Tutto l'esercizio tecnico, produzione e trasmissione, si svolgerà sotto il continuo controllo di un supervisore tecnico che, nel Centro di commutazione e controllo Z, sorveglia e guida tutta l'attività tecnica sia del complesso di trasmissione che del complesso di produzione, climatizzazione e riscaldamento compresi. D'altra parte, con i complessi continui TS si è voluto, in analogia alla pratica dell'«écran sonore», istituire il binomio che cura la trasmissione e la presentazione dei programmi: l'operatore tecnico e l'annunciatore, i quali garantiscono il normale andamento della trasmissione e intervengono direttamente a inte-



Interno dell'auditorio massimo visto dal palcoscenico

grare o sostituire programmi a seconda delle necessità. Come si è detto, il complesso di produzione è composto di gruppi autonomi e ogni gruppo è formato, oltre che dall'auditorio titolare di gruppo, da una regia e da un locale di registrazione (per esempio 5.2 + 5.3); in alcuni casi, per ragioni pratiche e di migliore sfruttamento del gruppo, all'auditorio principale è affiancato un auditorio secondario di annunciatore (per esempio 1.1) con le stesse funzioni degli auditori S nei complessi di trasmissione. Lo schema dell'attrezzatura tecnica è uguale per tutti i gruppi e per tutti i centri di trasmissione. Ogni centro o gruppo può servire anche come canale autonomo di trasmissione; la differenza fra i gruppi è data dalla quantità di canali microfoniche in provenienza diretta dagli auditori, quantità che è commisurata alla capienza volumetrica dell'auditorio principale e al genere di attività che vi si svolge.

Fra le molte possibilità secondarie, l'impianto tecnico dispone inoltre di 4 macchine per l'eco artificiale che possono essere telecomandate da ogni regia, rispettivamente da ogni Centro di trasmissione. Un impianto «multiplex» a 4 canali entranti e 4 uscenti permette interessanti congiunzioni con altri Studi radiofonici nazionali o esteri. Per garantire il preciso controllo di tutti gli organi tecnici, due grandi quadri sinottici, con iscrizioni e simboli luminosi, indicano al supervisore tecnico operante nel Centro di commutazione Z, l'occupazione degli auditori, dei gruppi, dei Centri, le catene di trasmissione in esercizio verso gli emettitori o in arrivo dalla Centrale amplificatrice di Lugano e lo stato climatico degli ambienti dell'intero fabbricato, e gli consentono per telecomando, sul quadro d'assieme dell'attività dello Studio e delle condizioni ambientali, ogni possibilità di intervento.

Per concezione e qualità di impianti tecnici la nuova sede della RSI può figurare fra gli istituti radiofonici più moderni.

ING. DOTT. AUSILIO SCERRI
Capo del Dipartimento tecnico RSI



STUDIO DE BÂLE: DIRECTEUR M. FRITZ ERNST

LA «CROISADE DES LITS» DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

Depuis que la Chaîne du bonheur existe – elle fut présentée au public sous ce titre par le studio de Lausanne peu après la guerre, et en Suisse alémanique sous l'appellation de «Glückskette» (studio de Bâle) en 1947 –, aucune de ses nombreuses entreprises n'a rencontré un accueil aussi favorable que celle lancée en décembre 1961 avec ce slogan: «A chaque Suisse son propre lit».

Comme la plupart des campagnes précédentes, celle-ci fut préparée avec la collaboration d'une organisation caritative compétente pour soulager la misère, à savoir le Secours suisse d'hiver. Son président, le professeur M. Plancherel, avait introduit sa circulaire, datée de février 1961, par cette constatation: «Il résulte d'une enquête menée par le Secours suisse d'hiver qu'une grave pénurie de lits règne parmi la population indigente de la Suisse. Le chiffre de 7000 lits qui, d'après les réponses reçues, font défaut, doit être doublé, car pour diverses raisons, un grand nombre d'intéressés ne se sont pas annoncés».

Depuis les catastrophes provoquées en Suisse alémanique par les avalanches de 1951, la Chaîne du bonheur n'avait plus lancé de campagne en faveur de ses compatriotes; en tant qu'organe intervenant pour atténuer la misère que provoquent les calamités, elle avait porté secours aux populations étrangères tombées dans une profonde détresse à la suite de raz de marée et de tremblements de terre. Aussi ne pouvait-elle pas se soustraire au vœu exprimé unanimement par ses adhérents, de la voir se pencher une fois de nouveau sur l'infortuné régnant dans son propre pays. Certes, on ne saurait qualifier de catastrophe proprement dite le manque de lits dont souffrent surtout les familles nombreuses des régions montagnardes demeurées à l'écart de l'essor économique; mais n'est-il pas assez alarmant de savoir que certains enfants doivent partager le lit de leurs parents ou de leurs frères et sœurs plus âgés, ou qu'ils sont contraints de dormir sur les couches les plus primitives?

La «croisade des lits», soutenue par un appel de M. Wahlen, président du Conseil fédéral, fut déclenchée le 26 novembre par le studio de Bâle, et la Chaîne du bonheur, ainsi que la télévision suisse la reprirent immédiatement dans leurs propres émissions. En six semaines, ils atteignirent et même dépassèrent leur but: à l'aide de dons en espèces et en nature, procurer 10000 lits-couchettes et lits-cages neufs.

C'est grâce à la généreuse participation des communes, de sociétés et associations, d'écoles (du jardin d'enfants à l'Ecole professionnelle et à l'Université), d'entreprises commerciales et industrielles, de groupes de jeunesse, d'unités militaires, de police et de sapeurs-pompiers, et même des occupants de deux pénitenciers, ainsi qu'au nombre énorme de donateurs privés, qu'on a pu atteindre le résultat final de 3,5 millions de francs en chiffre rond. La valeur particulière de ces envois d'un montant presque toujours étonnamment élevé réside dans le fait qu'ils

sont l'aboutissement d'un travail désintéressé librement consenti. Dans de nombreuses entreprises, l'on a fourni des heures supplémentaires de travail, et les gains ainsi réalisés, doublés par les employeurs, furent versés à la Chaîne du bonheur. Dans des ateliers, des fabriques, des écoles industrielles, on consacra son samedi libre à construire des centaines de bois de lit, de matelas, de couvertures, dont les travailleurs se procuraient le matériau par leurs propres moyens, à moins qu'il n'ait été livré gratuitement par la direction de l'entreprise.

Nous pourrions montrer ici par un grand nombre d'exemples la part étonnamment importante que les enfants, jeunes gens et jeunes filles ont prise à la réussite de cette œuvre d'entraide. Isolément ou dans des centaines d'écoles, secondés par la grande compréhension de leurs maîtres, ils ont fait ce qu'il fallait pour que chaque gosse en Suisse reçoive son propre lit. Les extraits suivants de quelques lettres d'instituteurs montrent qu'au delà du but proprement dit de la « croisade des lits », cette œuvre a éveillé chez ces jeunes êtres le sens de la bienfaisance mise au service de la misère de leurs prochains. Beaucoup d'entre eux demeureront accessibles, dorénavant, à l'idée de la charité.

« Mes élèves ont tellement bien senti comme il est beau de faire plaisir à autrui. Cette campagne, pour nous tous sans exception, a pris le caractère d'un événement heureux, inoubliable. »

« Je remercie la Chaîne du bonheur de toujours faire appel à ce qu'il y a de bon dans l'homme. »

« Je suis heureux d'enseigner dans une classe qui donne avec tant de joie. »

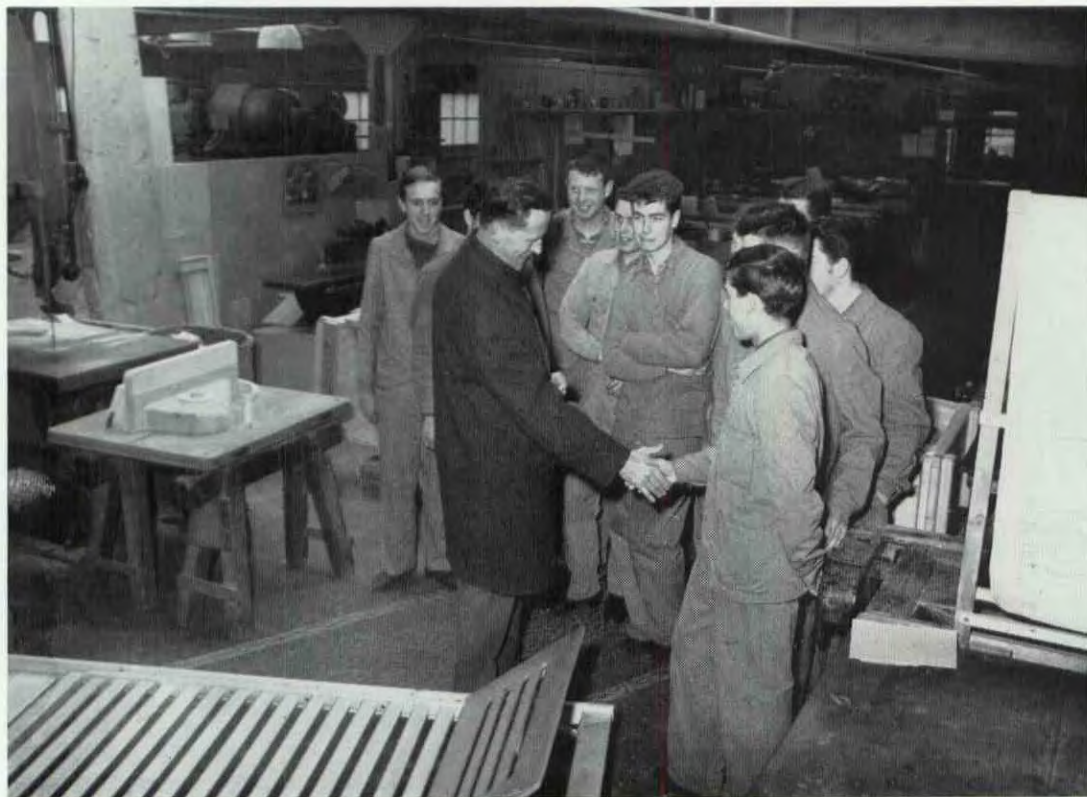
« Tout le travail de ma classe m'a ouvert de nombreuses perspectives dans le cœur des enfants, et il a fallu corriger maints jugements préconçus. »

« Chère Chaîne du bonheur, nous croyons que ton activité aide à retrouver le sens originel de Noël: c'est que la signification de cette fête ne réside précisément pas dans le matérialisme, mais dans l'amour de son prochain, dans la grâce et dans la joie. »

Une autre citation, quelques phrases extraites de la lettre d'un petit montagnard, peut servir de témoignage et montrer à quel point il a été bon et utile que la Chaîne du bonheur signale très franchement le manque désastreux de lits qui sévissait depuis trop longtemps dans notre pays, manque qu'on ne pouvait pas supprimer par d'autres moyens, et qu'elle ait convaincu des centaines de milliers d'auditeurs et de téléspectateurs qu'il fallait mettre fin à cet indigne état de fait:

« Mille cordiaux mercis pour l'immense cadeau que nous avons reçu. Quels magnifiques lits! Aucun de nous ne parvenait à comprendre comment il se pouvait qu'ils soient là, devant nous,

La satisfaction du travail bien fait se lit sur le visage de ces jeunes apprentis, à l'aube dans les ateliers d'une grande entreprise suisse



avec toute la literie indispensable. Il nous aurait été impossible, pour le moment, d'acheter des lits. Ce précieux cadeau est pour nous comme une lumière dans la nuit noire. Au nom de mes chers parents, de tous mes frères et sœurs, de ma grand-maman de 80 ans, et en ma qualité d'aîné des dix enfants qui ont bénéficié de cette libéralité, je vous remercie très sincèrement. Puisse votre belle œuvre communautaire vous valoir les plus grandes bénédictions et récompenser mille et mille fois tous les donateurs.»

Dans l'activité charitable très vive que déploie le peuple suisse, qui préfère à l'assistance impersonnelle exercée par l'Etat les organisations d'entraide d'utilité publique qu'il finance lui-même, la Chaîne du bonheur occupe une place à part. Renonçant à exercer elle-même une assistance quelconque (pour laquelle elle n'est ni désignée ni qualifiée), elle met en œuvre les moyens et les possibilités propres à la radio et à la télévision pour faire rapidement appel aux premiers secours urgents, surtout en cas de catastrophes naturelles. Il devrait être facile de comprendre qu'elle ne peut, ce faisant, s'en tenir au calendrier de la Centrale des œuvres de bienfaisance. Mais si après s'être entendue avec les organes compétents, la Chaîne du bonheur se met en campagne, et si le produit de ses quêtes est utilisé à atténuer les misères suscitées dans notre pays par une catastrophe qui ne s'est pas produite subitement, cette activité s'effectue d'entente avec l'organisation officielle de bienfaisance dans le champ d'action de laquelle entre la catastrophe en question. C'est ainsi que le produit de la «croisade des lits» a été remis au Secours suisse d'hiver, pour qu'il supprime un état de détresse auquel il n'aurait pas pu porter remède avec ses ressources ordinaires; de même, lors de précédentes campagnes de la Chaîne du bonheur, les dons ont été finalement confiés à la Croix Rouge suisse, à Pro Juventute, à Pro Infirmis et à d'autres institutions de secours. Il n'en demeure pas moins qu'il faut examiner si la Chaîne du bonheur concurrence les organismes qui, pour pouvoir remplir leurs tâches courantes, dépendent également des dons de la population suisse. Les rapports annuels publiés jusqu'ici démontrent plutôt le contraire. Et cela n'est pas du tout surprenant. La Chaîne du bonheur a réussi à obtenir de milieux et de groupes de la population que les organisations caritatives traditionnelles n'avaient guère touchés, qu'ils donnent avec joie et enthousiasme, et à éveiller en eux pour la première fois le sentiment de bonheur que suscite l'accomplissement d'une bonne action. Désormais, ils seront pareillement prêts à secourir leurs prochains dans le besoin, même si ce n'est pas la Chaîne du bonheur qui les y invite.

WERNER HAUSMANN
Chef des émissions parlées I de Radio Bâle

«A chaque enfant suisse son lit», tel était le slogan de la Chaîne du bonheur. Cette campagne remporta un vif succès





STUDIO DE BERNE: DIRECTEUR M. KURT SCHENKER

LE PROBLÈME DE LA FORMATION DU PERSONNEL RADIOPHONIQUE

L'épanouissement économique persistant dont nous sommes les témoins étonnés a créé une série de conceptions et de notions nouvelles. L'appel à une génération montante à la hauteur de sa tâche est précisément l'une d'elles. Tous les secteurs de l'économie, de la technique et de la culture s'évertuent à découvrir les jeunes forces que nécessite l'appareil économique toujours plus vaste. Dans ce domaine, la situation de la radiodiffusion est véritablement critique. Cette situation n'est exceptionnelle que parce que, indépendante de l'essor économique actuel, la radio constitue, depuis qu'elle existe, un problème important.

La nature de cette position exceptionnelle qu'occupe la radiodiffusion suisse est très complexe. On sait que la pratique du microphone exige des connaissances et des dons particuliers, un talent qu'il n'est pas facile de définir. Les possibilités de formation professionnelle sont demeurées – pour appeler les choses par leur nom – fort restreintes, ou elles ne sont même qu'ébauchées. A cela s'ajoute le fait affligeant que les salaires et les perspectives d'avancement ne sont guère brillants et se confinent dans des limites fort modestes.

Il n'est pas douteux que tous les moyens d'information modernes des masses sont aux prises avec les divers aspects délicats du problème de la relève. De vastes pays, capables de prestations beaucoup plus grandes, éprouvent aussi ces difficultés. Une institution dont il faut d'abord établir la fonction et l'éthique, ne réserve guère une place suffisante à la formation fondée sur une base systématique et scientifique. Il en est particulièrement ainsi dans un petit pays. Dans la « démocratie totale », la tendance à une mesure moyenne et l'absence d'une planification de grande envergure peuvent avoir de graves conséquences pour la jeune génération douée.

La plus grande partie des collaborateurs de la radiodiffusion suisse, qui lui confèrent l'image qu'elle présente actuellement, venaient de l'université, des rédactions, de l'enseignement, de la scène, de l'édition et de la salle de concert. Il était extrêmement rare qu'ils arrivent de la radio, car cette dernière était encore au stade de développement. L'activité d'un collaborateur de la radio – nous ne parlons pas volontiers du « métier » de la radio – est soumise à de nombreuses conditions. Nous aimerions citer en premier lieu une culture solide, aussi vaste que possible, ainsi que la capacité de se forger une opinion bien fondée et indépendante. Pour cela, il faut avoir un esprit ouvert aux événements de l'histoire, un sens critique en matière d'art, et se comporter avec tact et finesse à l'égard des hommes. C'est sur cette base que doit s'épanouir la propre capacité créatrice et le talent de modelleur de ceux qui contribuent aux programmes radiophoniques, que ce soit pour la parole ou pour le son. Mais cela ne suffit pas encore. Nous devons en outre exiger de lui le « feu sacré », car aujourd'hui cette qualité ne va plus de soi; nous entendons pas là le don de sa personne et une joie durable, active au travail. On peut certes affirmer qu'aujourd'hui encore, cette qualité est la caractéristique de la plupart

des gens de la radio, dont le «noyau» qui s'est senti attiré par vocation intérieure vers ce nouvel instrument: la radio, vieillit peu à peu... Mais aux qualités humaines, professionnelles, s'en ajoute une autre, essentielle: le sens de ce mode d'expression nouveau que représente la radio. Les lois spéciales du microphone exigent de ceux qui en font usage qu'ils le traitent avec sûreté et réflexion.

Les directeurs de programme ont sans cesse à faire avec des jeunes gens qui font état d'une excellente culture ou même de talents d'écrivain ou de compositeur. Il s'agit souvent d'individus dont tous les penchants naturels indiquent qu'ils ont une conception éthique profonde de leurs devoirs professionnels. Ce sont ces personnes sympathiques et bien intentionnées qui adressent de temps en temps des offres au studio. Mais en général, elles laissent clairement entrevoir une lacune: c'est qu'elles n'ont pas le don particulier qu'il faut pour les formes d'expression radiophoniques. Dans de nombreux cas, l'expérience a montré que plus tard, ces candidats ont beaucoup mieux réussi dans l'enseignement, dans une maison d'édition ou dans une rédaction.

Depuis quelques années, il existe en Suisse deux chaires de journalisme: à Zurich et à Berne. Ce fait constitue pour nous un progrès considérable. La radio ne possède aucune institution de préparation semblable. Les questions que posent les jeunes gens à propos de séminaires et de cours de radio demeurent sans réponse. On a certes hasardé plusieurs tentatives pour combler ces lacunes. Mais nous nous trouvons néanmoins devant le fait regrettable qu'en Suisse, la jeune génération que la radio intéresse n'a aucune possibilité de se former méthodiquement. Les essais effectués jusqu'ici témoignent de la bonne volonté des directions de programme et des écoles supérieures pour améliorer la situation. Nous pouvons mentionner ici maints efforts remarquables, dus toujours à l'initiative privée. C'est ainsi qu'à Berne, il y a quelques années, il y eut de sérieux pourparlers entre la direction cantonale de l'instruction publique, l'université et la direction du studio. Ils visaient à créer des séminaires et, plus tard, une chaire universitaire; ces efforts se perdirent dans le sable... Il ne faut pas oublier que pendant fort longtemps, certains milieux enseignants universitaires considéraient la radio comme une nouveauté très sujette à caution, et souvent hélas, cette attitude dura trop longtemps... Dans plusieurs villes suisses, des cours d'université populaire furent très appréciés; ils traitaient dans leurs grandes lignes du développement et de la fonction de la radio. L'Université de Fribourg s'est acquis un mérite particulier dans ce domaine, car elle témoigne à l'égard des moyens modernes d'information des masses d'une compréhension digne d'être citée en exemple. Des expériences avec des stages pratiques, en partie avec la collaboration d'organisations professionnelles, devaient permettre de compléter le contingent de la génération montante. L'année passée eut lieu à Berne un cours de trois jours pour les conseillers professionnels de la Suisse alémanique; ce cours devait donner l'occasion de se faire une idée précise des différentes catégories de métiers. L'«image de la profession» très complète qui en résulta pourrait être extrêmement utile, à l'avenir, à de nombreux jeunes gens que la radio enthousiasme. Il faudrait également signaler les essais de studios en vue d'échanger certains de leurs collaborateurs avec ceux d'émetteurs étrangers.

Jusqu'à ce jour, les studios en ont été réduits à leurs propres moyens, à leur flair et à leur inspiration. Il est évident que la difficulté principale à laquelle se heurtent la recherche et la formation des jeunes collaborateurs réside dans la pénurie générale de personnel et dans les budgets limités. L'emploi de jeunes gens suppose que la radio dispose des personnalités capables et expérimentées dont elle a besoin pour le travail quotidien intense. Chaque studio a tenté, une fois ou l'autre, de résoudre le problème de la relève, par exemple en organisant des cours internes, des concours et des émissions pour débutants. Chaque fois, le manque de personnel s'est fait durement sentir. Ce n'est qu'avec beaucoup de bonne volonté, d'ardeur, et parfois aussi avec un peu de chance qu'on a pu rajeunir l'état-major des collaborateurs de la radio.

Le volontariat constitue une des possibilités concrètes de mettre à l'épreuve les jeunes recrues, en les plaçant pendant une année ou deux dans la pratique mouvementée des studios. Au lieu d'une formation technique théorique, c'est la réalité qui leur apprend ici leur métier. Un volontaire de la radio qui doit se familiariser assez méthodiquement avec les différents rouages et les services du studio, représente pendant assez longtemps une charge considérable. Il n'apporte d'abord rien d'autre que ses nombreuses questions, sa joie au travail et sa bonne volonté. De plus, cette expérience, dont l'issue est incertaine, est fort coûteuse. Et pourtant, on demande aux responsables des émissions, malgré leur lourd travail, d'accomplir cette performance: consacrer à ces apprentis assez de temps et de patience.

On comprend que dans cette sorte d'«apprentissage», l'introduction théorique ait la part



L'usage du microphone est tout un art. À l'époque de la télévision et de la lutte pour la conquête de l'espace, la forme et la présentation des émissions doivent satisfaire aux exigences de la radio

congruë. Lors de l'engagement provisoire, on fait de bonne foi des projets presque toujours à longue échéance, on y insère même souvent un séjour à l'étranger. Puis la réalité est toujours plus forte que tous les projets. Une telle convention reposait autrefois sur une base financière très modeste. Il en va autrement aujourd'hui, dans ce domaine aussi. Un exemple pratique parmi beaucoup d'autres: Il y a quelques années, un studio de la Suisse alémanique proposa à un jeune journaliste un stage de reporter volontaire. En raison des perspectives incertaines, on ne pouvait pas lui offrir un traitement élevé. Le jeune homme, qui venait de se marier, reçut en même temps une offre d'une succursale d'une entreprise américaine établie en Suisse. La différence de salaire était de frs. 1000.-, de sorte que malgré l'intérêt qu'il portait à la radio, le candidat se décida pour l'économie privée. Entre-temps, il continua à se perfectionner rapidement dans le journalisme, et il occupe actuellement un des postes d'observation étrangers les plus importants pour la radio et la presse. . . C'est ainsi que le volontariat a déjà valu beaucoup de déceptions, mais aussi d'agréables surprises. On pourrait citer des exemples où des dons évidents pour le microphone se révélèrent après une ou deux années et créèrent les conditions nécessaires à une brillante carrière. Diverses personnalités importantes de la radio ont ainsi gravi l'échelle, échelon par échelon.

Bien entendu, il se présente aussi des possibilités concrètes d'accroître le personnel sans passer par cette lente formation par «échelons». Nous pensons à l'engagement, pour une branche déterminée du programme – par exemple à titre de chef de service –, de spécialistes doués et possédant de bonnes références. Ceci soulève aussi de nombreux problèmes, mais ils n'ont

jamais été aussi épineux que ces dernières années. L'offre extrêmement faible et les prétentions de salaire élevées constituent parfois pour les directions de programme des obstacles presque insurmontables. Il y a quelque temps, on cherchait un spécialiste pour un service du programme intéressant et en voie de développement; pendant neuf mois, tous les efforts échouèrent. Les spécialistes qui étaient déjà dans le métier exigeaient des salaires qui correspondaient aux traitements les plus élevés de la direction du studio... On constate ici les effets concrets de l'exode vers les bureaux de réclame et de «public relations», ainsi que vers le journalisme, le cinéma et l'économie privée. Pour ces gens spécialisés, les connaissances et le talent vont de soi. Mais il n'est pas certain, même pour eux, qu'ils possèdent le don de la radio, qui est déterminant. La direction du studio est obligée d'attribuer à un tel spécialiste un rang élevé parmi l'état-major du personnel, sans toutefois qu'il ait déjà fait ses preuves en tant que spécialiste de la radio. Il faut compter que pour des engagements de ce genre, la «mise en train» durera d'une à deux années.

On ne peut éviter de faire la désagréable constatation que le problème de la relève se présente d'une manière aussi peu réjouissante que complexe. Aujourd'hui, la radio dispose encore d'un nombre reconfortant de spécialistes éprouvés qui possèdent un sens aigu des lois du microphone. La génération montante devrait combler une lacune qui se forme lentement dans ce domaine. Mais l'attrait qu'exerçait la radio sur la jeunesse, d'une manière générale, il y a une ou deux dizaines d'années, a sensiblement diminué en raison de l'excès d'offres et des nouveaux moyens d'information.

Que faut-il faire dans le secteur de la radio, en présence de cette «chasse générale» à la nouvelle génération? De nombreux essais effectués ces derniers temps plaident pour que le problème soit abordé avec des méthodes nouvelles et sortant de l'ordinaire. Si l'on veut obtenir un succès de grande envergure, il faut tout d'abord remplir deux conditions fondamentales. Nous pensons à l'augmentation et à l'allègement systématiques du personnel supérieur, afin de libérer pour la formation des jeunes des personnes de valeur. A cela s'ajoute des traitements équitables à tous les degrés. La radio ne peut pas, elle non plus, se tenir hors de la lutte de concurrence, et elle doit faire des offres plus attrayantes. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens. La soif d'un idéal professionnel n'est plus une manifestation actuelle, également chez les jeunes gens.

Parallèlement à ce qui précède, les efforts devraient arriver à coordonner toutes les mesures prises en Suisse. Peut-être qu'en cette matière, on a quelque peu manqué d'imagination et du courage nécessaire, dans notre pays; on peut songer à l'organisation de cours avec la collaboration des trois studios, ou même à nommer une personnalité qui serait chargée de diriger cette tâche d'un nouveau genre. Il est vraisemblable qu'à l'avenir, les universités populaires et les universités ordinaires admettront qu'elles sont placées devant une mission importante, conforme à l'esprit de notre époque. Il n'est pas douteux que des cours et des séminaires attireraient une foule de candidats. Une ou deux chaires de radio? Pour l'instant, on considérerait cette question dans la Suisse conservatrice plutôt comme un but final digne d'efforts. Il est évident que la solution idéale serait la combinaison de la pratique et de la théorie, comme cela est devenu possible pour les sciences du théâtre. Il conviendrait aussi enfin d'intensifier la collaboration avec des milieux intéressés à la radio (Société des écrivains, des musiciens, Société suisse des auteurs dramatiques, etc.), afin de tenter de nouveaux essais avec des stages et autres mesures analogues.

On pourrait encore dire beaucoup de choses à propos de ces nouveautés. Le succès des expériences théoriques ne serait pas, ici non plus, particulièrement grand. La radiodiffusion et les studios eux-mêmes constituent le centre de gravité de tous les efforts. Pour eux, il s'agit beaucoup moins d'attirer un corps professionnel déterminé que de gagner à leur cause des personnalités douées qui se consacraient aux branches du programme les plus diverses. On a reconnu, en Suisse, l'importance décisive des moyens d'information des masses. Les conditions modestes auxquelles nous devons nous résigner appellent, pour les questions culturelles aussi, des mesures plutôt moyennes. Dans un tel climat, les idées pour la recherche et le développement de nouveaux moyens d'expression ne progressent que lentement. Le moment est venu de prendre une attitude fondamentalement nouvelle, et de soumettre à un examen critique les efforts déployés jusqu'ici.

MAX BOLLIGER
Directeur-adjoint de Radio Berne



STUDIO DE ZURICH: DIRECTEUR M. SAMUEL BÄCHLI

L'AUTEUR DRAMATIQUE ET LA RADIO, OU «L'INDIFFÉRENCE DU POÈTE»

Pour avoir droit de cité, la pièce radiophonique a dû lutter pour ainsi dire depuis qu'elle existe. Certes, elle fut toujours une des émissions favorites de l'auditeur – et elle l'est encore aujourd'hui, à l'époque de la télévision.

Mais les auteurs, les poètes, ont toujours rêvé d'écrire d'abord une pièce de théâtre à succès, ou d'écrire un livre fort épais avant de se laisser attirer – la plupart du temps presque par hasard – par les perspectives qu'offre un poème radiophonique.

Pendant une période terriblement longue, la pièce radiophonique est demeurée, du point de vue littéraire, une sorte de badinage un peu impur; et pourtant, grâce au développement merveilleux de la technique, elle ouvrait à l'homme un monde nouveau offrant à l'imagination un champ d'action neuf et quasi illimité.

Le perfectionnement des ondes électriques, permettant de présenter l'image visuelle de la télévision n'a nullement éclipsé ni rendu inutile le jeu radiophonique. Tout simplement parce qu'il est condition d'un art en soi et pour lui seul: celui précisément du poème radiophonique. Chose rare: les anciens, les rhapsodes grecs, les bardes nordiques et les conteurs orientaux savaient déjà que l'oreille est le chemin le plus direct pour atteindre le cœur.

L'invention de l'imprimerie et la considération séculaire que le mot imprimé s'est acquise avec l'aide du poète a détrôné le mot parlé, et les poètes se sont fait une raison de cette évolution.

Une image créée par notre fantaisie s'incruste plus profondément et plus durablement qu'une image que nous avons seulement vue. Elle pénètre plus au fond de nous-mêmes et revêt simultanément une forme plus individuelle. La dictature qu'impose l'image perceptible extérieurement fait place à des projections personnelles de l'«intérieur», de la vision spirituelle. Et cette puissance particulière de la pièce radiophonique, qu'elle est seule à détenir, ne peut être justifiée que par des œuvres ayant une valeur artistique, des œuvres qui expriment des idées valables et qui ont une véritable portée littéraire.

Certes, au cours de ces dernières années, alors qu'on entonnait subrepticement ou ouvertement le chant du cygne de la pièce radiophonique, ce genre dramatique a commencé à retrouver toujours plus nettement l'estime qu'il avait perdue. Cela se manifeste par le fait qu'un plus grand nombre de vrais poètes lui consacrent leur inspiration, que ces pièces ont été imprimées (plus d'une cinquantaine jusqu'ici), et que de grands prix internationaux récompensent cette création.

Mais que représentent «quelques vrais poètes», une cinquantaine de pièces imprimées, quelques prix alléchants, au regard des efforts déployés depuis 30 ans déjà en faveur du jeu radiophonique. Ici, les poètes ont vraiment «manqué le coche».



Rencontre d'auteurs dramatiques et de spécialistes de la radio au studio de Zurich

Cependant, il faudrait aussi parler, du même coup, de la faute commise par la Radio. Les rapports entre auteurs et studios de radio sont soumis à la loi de l'offre et de la demande. En principe, l'attitude du studio à l'égard d'une offre est toujours positive, car en tant qu'intermédiaire, il doit pouvoir satisfaire à une énorme demande. Mais alors, un problème délicat se pose immédiatement: à quelles fins sera utilisée une matière, et l'œuvre offerte répond-elle à cette exigence particulière? Voilà évidemment un climat assez peu favorable à l'éclosion et à l'épanouissement d'un produit d'une imagination poétique légère et aérienne. Si la Radio (sous la pression de l'auditeur-consommateur) s'est parfois sentie trop liée par le «but» et qu'elle n'ait abordé que timidement des tâches plus élevées, inhérentes à l'encouragement de la culture, ce fut là une conséquence inévitable, dans notre pays, de nos possibilités financières limitées – mais ce fut néanmoins une faute. Souvent déjà, des concours ont été organisés pour stimuler des auteurs connus ou inconnus, mais le résultat ne fut jamais très brillant. Des auteurs célèbres ne croient pas devoir se permettre de se prêter au jeu hasardeux d'une participation anonyme; de plus, les studios sont déjà de toute façon en relation avec les écrivains connus du grand public. Les débutants doués ont toujours l'occasion, qu'on leur accorde volontiers, de s'entretenir de leurs projets avec des spécialistes de la Radio, de sorte qu'en fin de compte, la récolte essentielle – ou le faix! de ces concours n'est que la production de chasseurs de rimes dilettantes bien intentionnés, c'est-à-dire des efforts stériles engendrant de décevants résultats pour les deux parties. Un trop grand nombre d'idées parvenant au studio, pour des pièces radiophoniques, ne sont pas viables, car elles ne sont pas suffisamment travaillées, et parce que du point de vue métier, c'est-à-dire dramatique, elles ne sont pas assez «pensées». Or, il n'y a pas d'action utilisable sans une construction dramatique impeccable. Par conséquent, quiconque ne domine pas les lois de l'art dramatique ne saurait écrire une pièce dramatique – à moins qu'il ne soit un génie. Bien sûr, les règles sont là pour être transposées et transformées de façon à créer quelque chose de nouveau, mais à la condition de les connaître absolument à fond. Les idées ne manquent pas, mais il n'y a pas assez de gens capables d'en tirer parti pour la Radio.

Faut-il, là aussi, chercher une faute de cette dernière ?

S'est-elle suffisamment donnée la peine d'ouvrir à l'auteur intéressé les portes du laboratoire de la Radio, et de lui apprendre à connaître ce laboratoire ?

Une chose est certaine: celui qui veut écrire des pièces radiophoniques doit d'abord en écouter et déceler les possibilités qui s'offrent à lui. Il doit également lire des jeux radiophoniques (beaucoup sont imprimés, nous l'avons déjà dit) et constater comment on brosse de tels tableaux, de façon à pouvoir ensuite les réaliser sur la scène imaginaire.

Mais seul, peut-être, le contact direct avec le studio, le dramaturge, le metteur en ondes et les acteurs, dans le local de prise de son, permet à l'auteur de se familiariser définitivement avec le monde de la pièce radiophonique. De même que les auteurs de pièces de théâtre n'ouvrent véritablement les yeux sur leur art que lorsqu'ils sont en rapport direct avec la scène, l'expérience de l'atmosphère du studio, qui est la véritable officine de la Radio, peut exercer une action stimulante et fructueuse sur les créateurs radiophoniques indépendants.

En automne 1961, le studio de Zurich a tenté une expérience de ce genre.

Au cours d'une série de rencontres, des auteurs de pièces dramatiques eurent l'occasion de discuter abondamment avec les gens du studio des problèmes artistiques, dramatiques et radiotechniques relatifs à leurs écrits et à leurs projets.

Le programme du cours était complété par des exposés que présentaient des spécialistes, des démonstrations d'enregistrements servant d'exemple, et enfin par l'improvisation écrite de petites pièces radiophoniques, suivie de la mise en scène du texte écrit; tout ceci donnait aux participants une vue très réaliste de la création pratique à la Radio. D'autre part, ce procédé permettait au personnel de la Radio d'apprendre à connaître des idées créatrices et à aider prudemment à les encourager suivant les besoins (tant des auteurs que de la Radio).

On remporta, de part et d'autre, une impression positive de cette tentative, et les résultats se feront déjà sentir en 1962.

Il serait bien que des initiatives de ce genre stimulent l'intérêt des auteurs, concentrent leur attention sur des champs d'action de l'imagination toujours nouveaux, et suppriment peu à peu des fautes notoires de part et d'autre.

ALBERT RÖSLER

Chef des émissions dramatiques Radio Zurich

Le moment décisif: l'enregistrement de la pièce radiophonique répondra-t-il à l'attente des réalisateurs ?





STUDIO DES ONDES COURTES: DIRECTEUR M. GERD PADEL

ÉMISSIONS SUR ONDES COURTES POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'aide au développement, savoir une étroite collaboration entre notre pays et les nouveaux Etats d'Afrique et d'Asie, est presque unanimement considérée comme une obligation inéluctable de notre temps.

Cependant lorsqu'il est question de la nature de cette aide et de cette collaboration, on semble tenir compte avant tout de son aspect économique et technique. Tout en reconnaissant l'importance de cet aspect pour l'avenir de nos relations avec les Etats neufs d'Afrique et d'Asie, un homme de radio suisse conscient de ses responsabilités voit le problème sous un angle passablement différent.

Considérations politiques

Pour lui la question est d'abord de savoir si la Suisse, étant données sa situation internationale exceptionnelle et sa structure politique unique, ne serait pas en mesure et même ne serait pas moralement tenue de contribuer au développement *spirituel et politique* des jeunes Etats. Dès lors, la Radiodiffusion suisse n'aurait-elle pas là une tâche essentielle et pleine de responsabilités à assumer?

En effet, s'agissant de continents aussi vastes que l'Asie et l'Afrique, où les distances sont considérables et le nombre d'illettrés très élevé, la *parole* demeure de loin le moyen le plus efficace de favoriser l'évolution intellectuelle et politique des populations.

Certes, nous pouvons inviter des jeunes gens de ces pays en Suisse pour qu'ils y reçoivent une certaine formation; nous pouvons envoyer dans ces pays neufs des experts chargés d'une mission éducatrice. Cependant nous ne touchons de cette manière qu'une part infime – quoique très importante certes – de la population de ces régions en voie de développement. Seule la radio permet aujourd'hui d'entrer en contact d'une part avec l'élite au sens large du terme, d'autre part avec de très vastes couches de la population.

Les autres pays, et surtout les Etats du bloc oriental, ont compris depuis longtemps l'importance de la radio. Sans ménager en rien leurs efforts, ils utilisent les ondes pour étendre leur influence sur les jeunes Etats africains et asiatiques.

La durée totale des émissions diffusées quotidiennement par les pays du bloc oriental à destination de l'Afrique est actuellement d'environ quarante heures. C'est Radio-Pékin, avec ses vingt heures d'émission, qui réalise la majeure partie de ces programmes.

Il est évident qu'il ne faut pas surestimer l'influence que la Suisse pourrait exercer sur les pays en voie de développement au moyen de ses émissions; il ne faut pas non plus la sous-estimer par excès de modestie! Tout d'abord la Suisse, sans alliances politiques, sans «passé»

colonial, jouit de la réputation d'être un centre d'où ne rayonnent que des comptes rendus véridiques et objectifs. C'est pour cette raison que – selon des rapports qui nous ont été faits à différentes reprises – l'Asie et l'Afrique sont particulièrement disposées à écouter les informations en provenance de Suisse; et nos auditeurs seraient encore beaucoup plus nombreux si nous pouvions améliorer nos installations techniques et résoudre certains problèmes linguistiques.

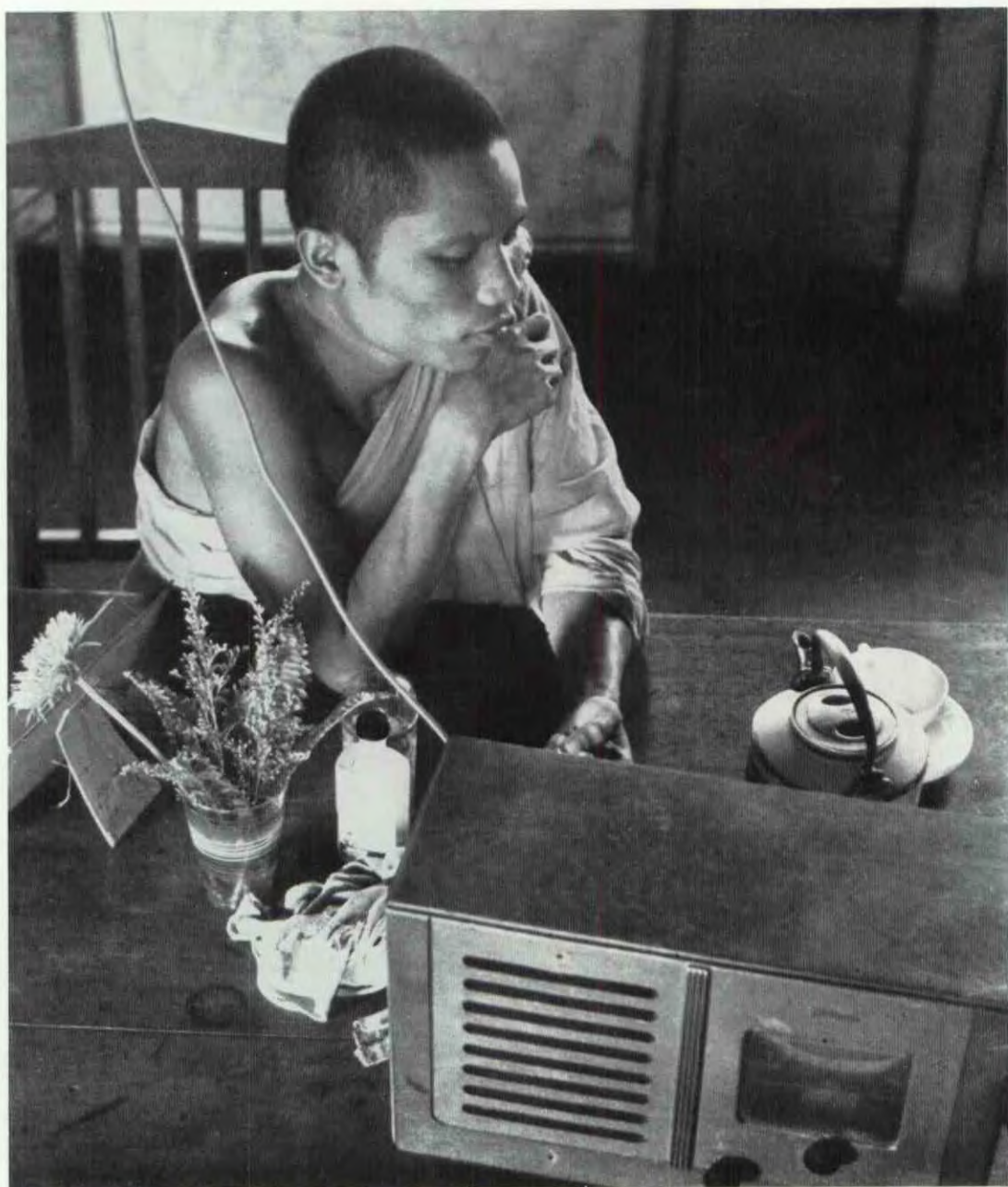
La considération toute spéciale dont jouit la Suisse – qui est beaucoup idéalisée – dans les jeunes Etats, s'accompagne aussi du désir de savoir ce que nous pouvons leur offrir dans le domaine économique, quelle est notre attitude dans le grand conflit mondial, comment nous résolvons nos propres problèmes politiques, etc.

A ces arguments politiques en faveur de ce genre de programmes radiophoniques s'ajoutent des

Considérations économiques

Il n'est pas très nouveau, ni très original, d'affirmer que notre pays s'intéresse vivement à nouer des relations commerciales avec les pays en voie de développement. Et n'avons-nous pas tout intérêt à faire mieux connaître nos contributions dans ce domaine? Ou bien préférons-nous vraiment laisser ce genre de publicité aux grandes puissances?

Les moines bouddhistes, eux aussi, écoutent la radio pour savoir ce qui se passe dans le monde



Sans rien dramatiser, on peut dire qu'il s'agit finalement d'une

Question vitale

Aujourd'hui déjà nous commençons à être las d'entendre dire que l'avenir de notre continent se joue dans les pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie.

Faut-il donc que le pays qui de tous les Etats européens jouit du plus grand crédit dans les régions en voie de développement se tienne à l'écart et regarde passivement se dérouler les événements? N'avons-nous pas plutôt le devoir de rester fidèles à notre idéal humain et politique dans la mesure où nos moyens limités nous le permettent? Si nous possédons la plus petite certitude que les pays en voie de développement *peuvent* nous écouter et nous *écoutent* réellement, alors notre réponse à cette question ne devrait faire aucun doute.

Pouvons-nous nous faire entendre?

En principe, les émissions du Studio des ondes courtes peuvent être captées dans tous les pays du monde. Toutefois il serait possible d'augmenter considérablement leur «force», si l'on procédait à la rénovation de notre émetteur sur ondes courtes – excellent certes, mais d'une puissance insuffisante dans les circonstances actuelles. Ces améliorations seraient tout particulièrement souhaitables en période de mauvaise propagation radio-électrique, telle celle que nous traversons actuellement.

En fait, pour qu'une émission sur ondes courtes ait une large diffusion, il faut que soient remplies plusieurs conditions. Tout dépend entre autres du nombre de récepteurs équipés pour capter les ondes courtes dans un pays déterminé, et des langues dans lesquelles sont réalisés les programmes.

Selon diverses publications de l'Unesco qui se réfèrent à des enquêtes faites par la BBC et à des études personnelles, le nombre des postes récepteurs croît rapidement en Afrique et en Asie. Il a plus que doublé entre 1949 et 1956, et, depuis lors, ce nombre a triplé dans certains pays et quadruplé dans d'autres. Dans de vastes régions de ces deux continents, la plupart des récepteurs sont équipés pour capter les ondes courtes: par suite des distances considérables et des conditions spéciales de diffusion sous les Tropiques, les ondes courtes sont en effet souvent nécessaires pour capter les programmes nationaux.

Le Studio des ondes courtes a relevé au cours de ces dernières années que le pourcentage des lettres d'auditeurs en provenance des pays en voie de développement s'était considérablement accru, bien que notre Studio n'ait encore réalisé aucun programme spécial pour ces groupes d'auditeurs.

Une autre preuve de l'intérêt que suscite la radio dans les pays africains et asiatiques vient de nous être donnée: lors de la dernière enquête menée par l'International Shortwave Club pour savoir à quels émetteurs ondes courtes allaient les préférences des auditeurs, la majorité des réponses (soit 21%) émanaient d'Indonésie. En tête de liste se trouvèrent donc trois sociétés de radio qui diffusent des programmes en langue indonésienne, savoir Radio-Australie, la BBC et Radio-Nederland, alors que le SOC, qui pourtant à destination de l'Indonésie n'émet qu'en langue anglaise, se vit attribuer la quatrième place, avant la Voix de l'Amérique et Radio-Canada.

En résumé:

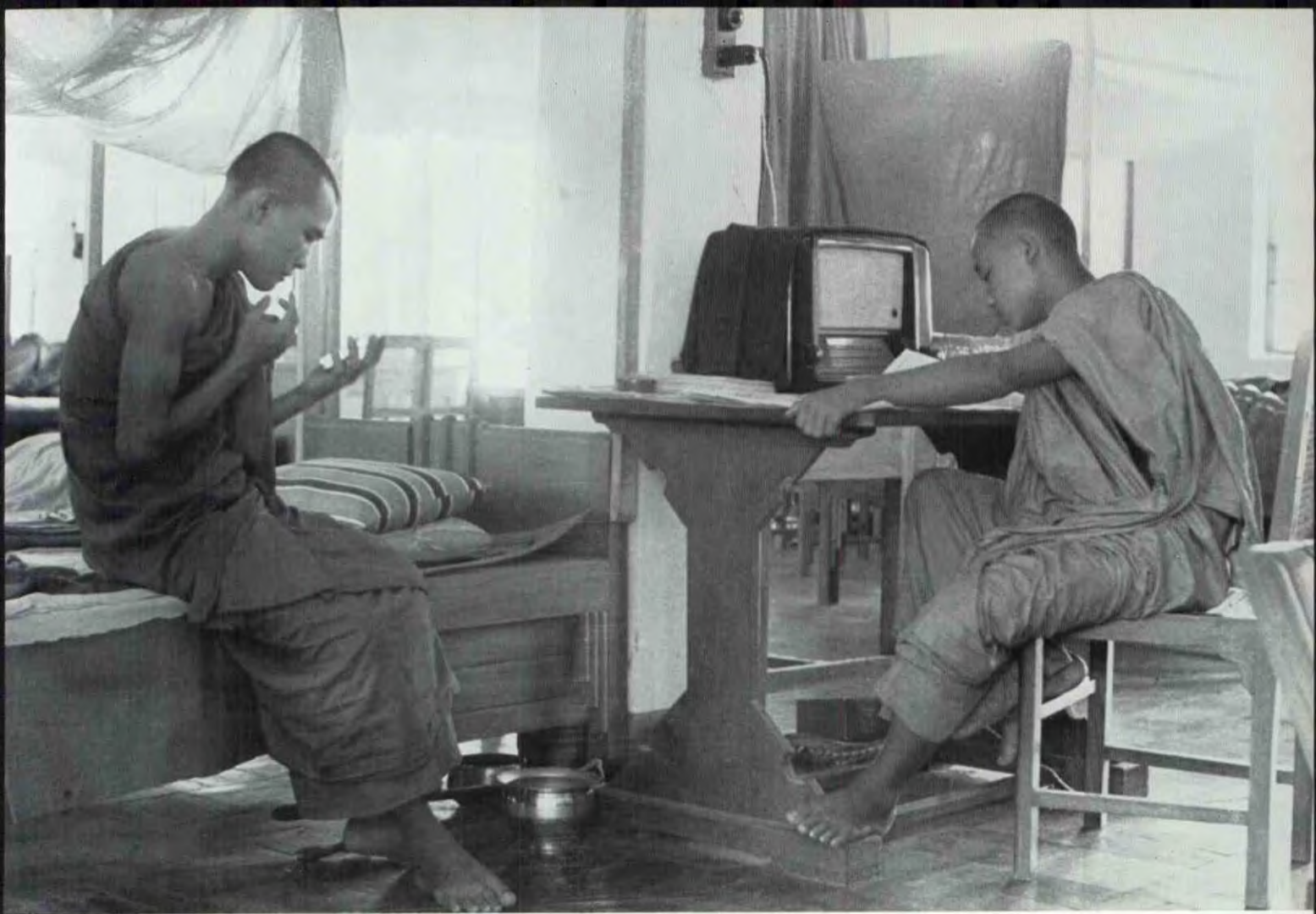
Si le principe «Neutralité et solidarité» a pour nous quelque signification, nous ne pouvons nous désintéresser du sort des peuples en voie de développement, ni n'avons le droit de le faire.

L'apport de la Suisse ne doit pas se limiter à une aide matérielle ou simplement technique. Nous ne devons pas, en effet, nous attacher au seul aspect économique du problème, mais aussi à ses aspects d'ordre spirituel et politique, qui sont de la plus haute importance.

Pour établir des contacts d'ordre spirituel avec les pays en voie de développement, la *Radio* reste – avec la formation des cadres – le moyen le plus à notre portée.

La Suisse dispose avec le Studio des ondes courtes d'un instrument approprié pour contribuer à la formation des pays en voie de développement. Pour que le SOC soit toutefois en mesure de se charger d'une mission de ce genre, il faudrait que soient créés certains services supplémentaires. Nous pensons notamment à des émissions spéciales pour l'Afrique et l'Asie (en langues française et anglaise) qui viendraient s'ajouter à nos programmes généraux pour l'outre-mer, de même qu'à des émissions pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (en langue arabe).

Il ne saurait bien entendu être question, étant donnée la situation financière peu florissante de la SSR, de demander maintenant que le SOC reçoive davantage d'argent prélevé sur les



La radiodiffusion suisse jouit à l'étranger d'une excellente réputation. L'extension des émissions par ondes courtes, à l'intention des pays en voie de développement, répond aux exigences de notre époque et aux tâches incombant à la Suisse

fonds de la SSR (il touche actuellement un franc par concessionnaire). Il ne saurait davantage être question que la Confédération finance directement les programmes du SOC. La principale force de notre Radio – en Suisse comme à l'étranger – réside justement dans le fait qu'elle n'est pas un instrument du gouvernement, mais la voix du peuple suisse tout entier.

C'est pourquoi nous considérons que l'une de nos tâches les plus urgentes est actuellement de faire entendre cette voix aux populations des pays en voie de développement. Des projets sont prêts. Il s'agit maintenant de réunir les fonds nécessaires à leur réalisation, sans toutefois porter atteinte à l'indépendance et à la liberté qui ont toujours présidé à la réalisation de nos programmes.

Une abstention de notre part signifierait que nous renoncions à notre travail d'information dans les pays en voie de développement, que nous y renoncions en faveur des grandes puissances, et plus spécialement des pays totalitaires, ennemis farouches de la démocratie. Cela signifierait que le pays auquel s'offrent le plus de chances, parmi toutes les démocraties dignes de ce nom, de trouver audience et sympathie auprès des peuples insuffisamment développés, que ce pays-là précisément serait le seul à se désintéresser de cette mission importante et à refuser cette responsabilité. Cela signifierait enfin que la Suisse renonce à sa mission spéciale à l'égard des pays en voie de développement et à faire valoir son génie propre – qu'elle ne manque jamais de souligner, à juste titre, chaque fois qu'il est question d'intégration européenne.

Si l'on songe d'ailleurs au prix que coûtent un seul avion de combat ou un seul tank, on a peine à imaginer qu'il ne puisse être possible de trouver en Suisse les fonds nécessaires pour nous permettre d'apporter une contribution, combien importante et urgente, à la grande lutte spirituelle de notre temps.

G. H. PADEL

Directeur du studio des ondes courtes



OSTSCHWEIZERISCHE RADIOGESELLSCHAFT, ST-GALL. PRÉSIDENT: M. EUGÈNE KNUP

CEUX QUI N'ONT PAS DE STUDIO

A la table familiale de la Société suisse de radiodiffusion, un de nos amis de la Suisse romande déclara, il y a des années, que la Société radiophonique sans studio de la Suisse orientale était une « enfant pauvre » ou, par rapport aux sociétés ayant le privilège d'avoir un studio, une « déshéritée ». Cette remarque voulait être une plaisanterie, mais elle stigmatise néanmoins la situation des sociétés sans studio dans l'ordre qui règne actuellement. Au moment où nous nous disposons à modifier cet ordre, il serait peut-être opportun de se demander si la distinction entre sociétés avec studio et celles qui n'en ont point a encore sa raison d'être dans le sens qu'on lui donnait jusqu'ici, et avec la même acuité. Comme on ne peut comprendre que difficilement l'état de fait actuel sans connaître le développement historique du problème, il pourrait être utile de jeter un coup d'œil dans la chronique suisse de la radio.

C'est en 1922 que la ville de Lausanne construisit le premier émetteur radiophonique public de la Suisse. Une année plus tard, la Société romande de radiodiffusion, qui venait d'être créée, commença son activité. La Société radiophonique de Zurich vit le jour en 1924; son but était d'exploiter un studio et un émetteur de radio. Genève, Berne et Bâle suivirent l'exemple quelques années plus tard puis, avec un certain écart, Lugano. Pour financer les installations nécessaires, un capital social de quelques centaines de milliers de francs suffisait dans chaque cas. Mais l'augmentation fort lente du nombre des auditeurs démontre qu'il ne s'agissait pas d'une entreprise sans risque. En effet, les débuts de la radio ne furent en aucune façon plus faciles que ceux, trois décennies plus tard, de la télévision. Pour l'une comme pour l'autre, il fallut au moins sept années pour arriver au chiffre de cent mille abonnés.

Que faisait Saint-Gall pendant ce temps? Que faisait la Suisse orientale? Ces régions ne manquaient pas, elles non plus, d'esprits éclairés qui comprirent assez tôt l'importance que prendrait la radio dans l'avenir. Rappelons qu'en 1913 déjà, M. A. Rothenberger, professeur de physique à l'École des hautes études commerciales de Saint-Gall, éveilla l'attention et l'enthousiasme dans de nombreux milieux par ses démonstrations de radiophonie. Pourquoi cet éminent pionnier de la radio n'a-t-il pas pris l'initiative de créer en Suisse orientale une société radiophonique avec studio et émetteur? Il s'en abstint, car avec ses vues larges, il avait compris que la radio de l'avenir aurait une importance dépassant les limites régionales. Il craignait que l'installation en Suisse alémanique d'un quatrième studio avec émetteur ne dépasse les moyens financiers dont on disposait et ne disperse les forces intellectuelles. L'évolution qui suivit montra bientôt qu'on avait déjà été trop loin dans ce domaine. Seul le ralliement à la Société suisse de radiodiffusion préserva les coopératives radiophoniques du naufrage. L'administration des PTT se chargea du service d'émission. La tâche des coopératives radiophoni-

ques se réduisit alors à l'exploitation des studios. Elles devinrent des sociétés avec studio; cela se passait en 1931.

Cette évolution du sort de la radio menaçait la Suisse orientale d'être mise hors de jeu. Reconnaissant à temps le danger, le professeur Rothenberger fonda en 1930, avec l'appui des gouvernements cantonaux et du Conseil de Ville de Saint-Gall, la Société de radiodiffusion sans studio de la Suisse orientale; cette société obtint la qualité de membre de la Société suisse de radiodiffusion. Mais pendant de nombreuses années, le droit d'exprimer son avis fut limité aux affaires administratives. L'ORG n'exerça absolument aucune influence sur l'élaboration des programmes, pour laquelle les sociétés avec studio s'étaient créées une véritable situation de monopole; il en résulta malheureusement que la Suisse orientale, en tant que région source de programme, fut parfaitement négligée. Certes, Radio Zurich s'était fait un devoir d'insérer dans son programme également des productions de la Suisse orientale, et nous lui en sommes reconnaissants. Mais plus l'importance de la radio en tant que facteur culturel croissait, moins la solution consistant à dépendre d'un voisin pouvait satisfaire. Si quelqu'un a de la peine à comprendre ce fait, qu'il veuille bien imaginer que Zurich serait dépendant, dans le domaine de la culture, de Bâle ou de Berne! Il n'est donc pas étonnant qu'à plusieurs reprises, on lança un vibrant appel en faveur de la création d'un studio à Saint-Gall. Mais la voie pour y parvenir était coupée par une prescription de la concession, limitant à trois le nombre des studios de la Suisse alémanique. En 1949, la situation fut sensiblement améliorée par la conclusion d'une convention qui règle la collaboration de notre Commission des programmes avec le studio de Zurich. Pour être complet, signalons qu'en 1953, deux autres sociétés sans studio furent admises au sein de la SSR, celles de la Suisse centrale et la Cumünanza Radio Rumantsch.

Depuis 1931, la radio suisse s'est énormément développée; quelques chiffres le démontreront: fin 1931: 150 000 auditeurs de radio, fin 1961: 1 500 000 auditeurs. En 1931, la taxe des concessionnaires rapportait deux millions de francs; en 1961, 38 millions. Chaque studio radiophonique a disposé, en 1961, en moyenne de 3,6 millions de francs. Remarquons en passant que les taxes de concession provenant de la Suisse orientale ont produit cette année 5,2 millions de francs en chiffre rond, dont 3,6 millions passèrent dans la caisse de la SSR. Curieuse coïncidence des chiffres!

Laissons parler d'autres chiffres! Si l'on additionne le produit des taxes de 1931 à 1960, on obtient la somme, en chiffre rond, de un demi-milliard de francs. Une grande partie de cet argent a été absorbée par l'exploitation; une partie plus modeste, mais certes non négligeable existe encore sous la forme d'émetteurs, d'immeubles et d'équipements pour les studios. Comme les valeurs comptables sont très différentes des valeurs vénales, il est difficile d'estimer le capital investi. D'après une estimation grossière, on peut évaluer à environ quarante millions de francs les sommes que les six studios de la Radio suisse ont placées dans cette entreprise.

Les sociétés avec studio, qui ne devaient à l'origine rendre des comptes qu'à elles-mêmes, gèrent ce bien commun en qualité de fiduciaires.

Lors de la réorganisation, on tiendra compte de cette évolution. Le rapport que M. Blumenstein, président de la coopérative radiophonique de Berne, a rédigé à l'intention de la SSR à propos de l'activité de la Conférence de Beromünster, montre bien que ceux qui furent jusqu'ici privilégiés ne s'opposent pas à ce point de vue. Il est dit expressément dans ce rapport: «Grâce à la constitution d'une société faitière ayant son propre comité, toutes les sociétés-membres acquièrent la même importance dans la direction de la radio et de la télévision.»

Dans la séance du 17 mars 1962, la Conférence de Beromünster fit un pas de plus en approuvant les principes généraux suivants:

- a) Les sociétés-membres veillent à ce que les valeurs culturelles de leurs régions soient exprimées d'une manière équitable à la radio et à la télévision.
- b) Les sociétés-membres proposent des programmes de leurs régions et surveillent le choix de ces programmes. Ce principe vaut aussi bien pour les productions dans les programmes radiophoniques communs que pour celles des émissions locales.
- c) Les sociétés-membres se chargent des émissions locales effectuées dans leur rayon; elles répondent de ces programmes à l'égard du public régional.

Ce qui importe, c'est que ces principes doivent valoir aussi bien pour les sociétés avec studio que pour celles qui n'en ont point. Nous sommes en train de faire disparaître des distinctions de rang surannées.



INNERSCHWEIZERISCHE RADIOGESELLSCHAFT, LUCERNE. PRÉSIDENT: M. KONRAD KRIEGER

SUISSE CENTRALE ET ÉMISSIONS RÉGIONALES

A son tour, l'IRG a dû se débattre, plus tôt qu'elle ne s'y attendait, avec le problème des émissions locales et régionales. On pensait d'abord que des émissions de ce genre ne pourraient être réalisées, à titre d'essai, que lorsque la construction de l'émetteur du Rigi serait terminée; mais au début de cet exercice déjà, le studio de Bâle invita l'IRG à collaborer à des émissions de cette sorte. Entre-temps, le studio de Berne a également entrepris des essais pour sa zone d'influence en Suisse centrale.

Pour que la Suisse centrale puisse bénéficier d'émissions locales, il faut que les programmes – surtout ceux destinés au canton de Lucerne – soient diffusés sur tout le réseau OUC 2. C'est ainsi seulement que la réception peut être assurée dans une grande partie du territoire. A l'occasion des premières émissions à l'intention de Nidwald et d'Obwald, on constata en outre que le nombre des auditeurs augmentait très fortement en mettant en circuit la ligne 6 de la télédiffusion. Les organes de l'IRG remercient la direction de la télédiffusion du geste aimable qu'elle veut bien faire en attendant que l'émetteur du Rigi soit construit, et ils seraient heureux que cette diffusion complémentaire puisse aussi se faire pour les émissions d'essai destinées à Lucerne.

Certes, il semble que la diffusion des émissions locales sur l'ensemble du réseau OUC 2 soit en contradiction avec le but qu'on se proposait d'atteindre jusqu'ici avec de telles émissions.

Mais c'est précisément cette possibilité d'entendre nos programmes régionaux dans toute la Suisse alémanique qui nous a conduits, d'autre part, à cette intéressante constatation: les émissions éveillent un vif intérêt également hors de la région à laquelle elles sont destinées. Nous nous demandons si le caractère local du thème traité a incité de nombreux auditeurs d'autres cantons, demeurés fidèles à la culture de leur ancien «pays», à suivre avec attention cette «voix locale». Ou éprouvent-ils pour les petits soucis de leurs confédérés un sentiment de compassion? Nous savons bien que seul l'émetteur du Rigi permettra d'augmenter nos émissions régionales, mais nous savons aussi que les auditeurs «supplémentaires» dont nous parlions n'auront alors plus guère la possibilité de capter nos programmes. Nous nous réjouissons beaucoup que le poste du Rigi soit en service, mais nous déplorons tout autant le revers de la médaille.

L'attrait de la nouveauté que constituent des émissions à caractère local ne doit pas faire oublier le contact qui doit exister entre toutes les personnes appartenant à la même communauté humaine. Il ne serait guère équitable de renfermer ces communautés d'existence et d'intérêt dans des frontières trop étroites et arbitraires (parce qu'elles appartiendraient par exemple à des zones d'influence de studios différentes). L'IRG est convaincue que les essais entrepris seront couronnés de succès et aujourd'hui déjà, elle approuve leur extension. Mais elle affirme

catégoriquement qu'elle doit être consultée lorsqu'il s'agit de délimiter les zones d'émission des programmes régionaux. Théoriquement, la division en zones locales par cantons, comme nous l'envisageons actuellement, n'est pas la seule possible pour la Suisse centrale. Une autre répartition serait réalisable, notamment dans le canton de Lucerne, qui est desservi par deux studios. On pourrait ainsi organiser des émissions locales particulières pour la ville de Lucerne et ses environs, aussi bien que pour l'Entlebuch, l'Hinterland lucernois, le Seetal et d'autres régions du canton. Nous avons consciemment renoncé à un fractionnement des émissions régionales lucernoises. Le président de la commission des programmes de l'IRG s'est, lui surtout, prononcé en faveur d'un programme lucernois homogène, faisant la part égale à la ville et aux régions campagnardes. Un canton dans lequel les idées opposées s'affrontent souvent est reconnaissant si la radio fournit aux interlocuteurs un terrain pour discuter de leurs intérêts communs.

L'IRG et ses sections de Lucerne remercient les studios de Bâle et de Berne de s'être déclarés disposés à diffuser ensemble un programme local pour tout le canton de Lucerne, sous le titre d'une «Emission régionale pour le canton de Lucerne». La diversité culturelle de ce canton nous amène à parler, contrairement à ce qui se fait ailleurs, d'émissions régionales, et non pas locales. Le studio de Bâle a ensuite appliqué cette désignation également aux émissions pour Uri et Nidwald, tandis que le studio de Berne a choisi pour Obwald l'expression «émission locale».

Nous pouvons nous abstenir d'exprimer nos idées quant à la structure formelle de ces émissions, car M. Dino Larese les a déjà excellemment exposées dans le rapport de l'année précédente, en se plaçant au point de vue de l'ORG. A notre avis, les rubriques qui se prêtent fort bien aux émissions régionales sont «Diskussion am runden Tische» («Débats autour de la table ronde») – les habitants de la Suisse centrale ont prouvé ici qu'ils savent s'exprimer avec animation – et «Umfragen» («Enquêtes») à propos d'un problème à élucider. Plus nous aurons de temps pour nos émissions, plus nous pourrons nous consacrer aux questions actuelles; on peut alors se demander si les émissions régionales ne devraient pas avoir lieu aussi pendant les jours ouvrables.

L'écho qu'éveille ce genre d'émissions, auxquelles l'auditeur n'est pas encore habitué, peut dépendre de la façon dont elles sont annoncées dans la presse. Au sein de l'IRG, nous attribuons pour une grande part aux annonces volontairement persuasives publiées dans la presse quotidienne et locale l'accueil positif qu'ont rencontré nos émissions. Sauf quelques exceptions, la presse nous a toujours ouvert ses colonnes, et nous lui en sommes reconnaissants. Il ne dépend pas seulement du choix d'une matière appropriée et de la forme des programmes que les émissions régionales soient «fermées», c'est-à-dire destinées essentiellement aux auditeurs de cette région. Alors que sur les ondes moyennes, nous sommes habitués à ce que les reporters et les personnes chargées de procéder à des interviews viennent des studios pour nous demander quels sont nos désirs pour l'ensemble des auditeurs de la Suisse, il faut que dans une bonne émission régionale, à de rares exceptions près, la couleur locale s'exprime aussi par l'unité de langage: nous aimerions que pour ces émissions, qui nous sont particulièrement destinées, nous soyons entre nous. Des comptes rendus de presse à propos de certaines émissions où l'on s'était écarté de ce principe, ont montré à quel point l'auditeur de la Suisse centrale a l'oreille fine en cette matière.

Si les studios veulent bien tenir compte de ce vœu d'une unité de langage, nos sections de radio, qui recrutent leurs membres parmi le peuple, auront à accomplir une besogne accrue. Il s'agira en effet de trouver sur notre propre territoire des personnes capables qui collaboreront comme animateurs de l'émission, comme reporters, ou pour réaliser des interviews. C'est là, à côté de nombreuses autres tâches, l'objectif principal de l'IRG pour ces prochains temps.

JOSEPH SCHÜRMAN

*Président de la section de Lucerne-Campagne de l'IRG,
chargé des émissions régionales pour le canton de Lucerne*

DU THÉÂTRE ROMANCHE À LA PIÈCE RADIOPHONIQUE ROMANCHE

Le peuple romanche aime le théâtre. Il peut faire état, dans ce domaine, d'une tradition fort ancienne. Toutefois, ce que nous entendons aujourd'hui par théâtre populaire était autrefois une pièce s'inspirant de coutumes religieuses et composée pour une fête. La chronique parle d'une Passion qui fut représentée jusqu'au 18^e siècle. Toute la commune se réunissait quelque part, en dehors du village, et l'action débutait par l'arrestation du Sauveur. Puis tout le cortège se rendait sur la place du village, où justice était rendue selon la coutume et le droit rhétiques anciens. Après quoi le condamné était emmené sur une colline et crucifié. Il serait arrivé plusieurs fois que la personne qui incarnait le Christ se soit écroulée et ait succombé après la fête, à la suite de l'effort intense qu'elle avait fourni et des mauvais traitements.

Plus tard apparurent, à côté des pièces religieuses, celles du Carnaval. Quelques-unes d'entre elles, originaires de l'Oberland grison, ont été conservées. «La dertgira nauscha» (Tribunal pénal) était encore jouée au 19^e siècle, mais vers la fin, elle n'était plus interprétée que par des enfants. Ces scènes de tribunal, dans lesquelles le prince Carnaval est jugé et chassé du pays, se distinguent par leur originalité, leur fraîcheur et leur puissant symbolisme.

Cette très ancienne tradition a aussi été suivie par les réformateurs. En 1534, on représenta sur la place du village de Zuoz «La historgia da Joseph vendu in Egipto da seis frars». L'auteur de ce drame biblique était Gian Travers, père de la littérature romanche. D'autres pièces ont été jouées à Susch, Zernez, Ardez et S-chanf. Il s'agit plus ou moins d'adaptations romanches de textes allemands. Bien qu'elles soient démunies de valeur artistique et littéraire, elles nous rappellent néanmoins la grande tâche du théâtre, qui est de participer à la formation de l'avenir.

Le véritable théâtre populaire n'a pris son essor dans nos contrées que vers la fin du 19^e siècle. Des pièces en un acte, presque toujours gaies, humoristiques, constituaient le point «crucial» de diverses manifestations de société. Leur seul but était de divertir et d'amuser. On estimait que la langue romanche ne se prêtait pas à la représentation de plus longues pièces, ni surtout à un répertoire sérieux. Quelle contradiction avec l'attitude d'un Bivrun, d'un Champell et d'autres personnalités de cette époque, qui se servaient de la même langue pour parler au peuple des problèmes les plus profonds et les plus religieux!

Actuellement, la pratique du théâtre populaire et l'encouragement de la création dramatique sont deux postulats importants du mouvement linguistique rhéto-roman. A la pièce de théâtre s'ajoute maintenant la pièce radiophonique, dite «L'enfant du drame». Cela représente un élargissement et un enrichissement de ce champ d'activité culturelle. La pièce radiophonique, celle de caractère romanche également, jouit de la faveur d'une grande partie des auditeurs. Pour beaucoup, elle remplace le théâtre. On est devenu plus exigeant en cette matière, car notre production peut être comparée avec celle des acteurs professionnels. Il est donc important qu'on songe aussi et surtout à la pièce radiophonique, au cas où le programme romanche serait élargi. Il ne faut pas que l'encouragement de ce genre de production soit abandonné au hasard. L'écrivain romanche a ici un champ d'action fertile, car la pièce radiophonique peut avoir, dans une plus large mesure que la pièce de théâtre, un caractère épique et lyrique. Mais comme elle ne s'adresse qu'à l'ouïe, elle est évidemment partiellement soumise à des lois dramatiques qui lui sont propres. Il n'est pas rare que des pièces de théâtre qui nous ont plu sur la scène nous déçoivent lorsqu'elles sont transformées en pièces radiophoniques. L'écrivain romanche doit apprendre en premier lieu à «manier» cette forme artistique si exigeante. Il y serait certainement encouragé si ses pièces étaient plus demandées. Il conviendrait de diffuser au moins neuf bonnes pièces radiophoniques romanches par année sur les ondes moyennes, reprises chaque fois sur les OUC. Il ne faut certes pas que les actualités et les nouvelles aient la part congrüe. Ce qui est spontané a son charme. Mais les heures d'émission en romanche sont insuffisantes pour qu'il soit fait une place trop grande à l'improvisation et au hasard.

JON SEMADENI

Membre de la commission de programme de la CRR



TÉLÉVISION SUISSE. DIRECTEUR: M. ÉDOUARD HAAS

LA SUISSE SUR LES ÉCRANS EUROPÉENS DE TÉLÉVISION

Seize Etats de l'Europe occidentale font aujourd'hui partie du réseau de l'Eurovision, auquel la télévision suisse emprunte 13% de ses programmes en direct provenant de l'étranger. Le téléspectateur ne saurait imaginer le programme sans cette fenêtre ouverte sur le monde. A l'exception de ceux des Etats voisins, les émetteurs étrangers ne peuvent être captés en Suisse. C'est pourquoi nous sousestimons facilement le rôle que joue la télévision suisse dans les programmes étrangers. En 1961,

l' Eurovision

a diffusé 70 émissions suisses. Depuis le début de l'échange international des programmes, en 1954, nous figurons au 5^e rang des pays producteurs de programmes, immédiatement derrière les quatre «grands»: Grande-Bretagne, France, Italie et Allemagne. Lors des reportages sportifs importants: courses du Lauberhorn, championnats du monde de hockey sur glace et de cyclisme, quatre pays de l'Est se sont ralliés aux émissions, à côté de 14 nations occidentales. Il fallut mobiliser chaque fois un contingent important de matériel et de personnel, tant pour l'image que pour le son, car il est arrivé que 18 reporters parlent en même temps. Si l'on sait que même pour les émissions normales, nous ne disposons que d'un nombre insuffisant de collaborateurs, on comprend que cette prouesse supplémentaire de notre personnel confine au miracle.

Les manifestations suivantes ont aussi été retransmises de notre pays en 1961 par l'Eurovision: la Coupe Spengler; un culte à l'occasion de la Journée européenne de prière de l'Union mondiale des Eglises réformées; un culte protestant de la Suisse romande et deux émissions de variétés.

Nous avons en outre mis nos studios à la disposition des stations européennes pour huit émissions unilatérales.

Si pour les émissions en Eurovision directes provenant de la Suisse, le sport a la préférence, l'intérêt de l'étranger, lorsque nous envoyons un matériau d'enregistrement et de film, se porte essentiellement sur l'actualité, la culture et les variétés.

Le «News Exchange» que pratiquent les émetteurs européens permet à la télévision suisse de recevoir de l'étranger, plus rapidement et à meilleur compte, les nouvelles les plus récentes.

Mais il donne aussi à notre Téléjournal la possibilité de diffuser des actualités suisses sur le plan international. Pour répondre au vœu de stations étrangères du monde entier, les copies de films de 75 sujets ont été exportées en 1961.

La télévision suisse participe aussi activement à l'échange international de l'UER pour les magazines filmés (agriculture, jeunesse, etc.). Pour le Magazine des jeunes, qui est diffusé dans 17 pays (Europe, USA, Japon, Australie), la télévision suisse a expédié en 1961 les sujets suivants: Löwenkinder als Haustiere; Examenbatzen in Wilderswil; Goma, das Gorillakind; Vogelwarte Sempach; Le Zoo privé du jeune Renaud Juillard; Les Cadets de Vevey; Die Preisigbuben und ihre kleine Schwester Annagreth.

Dans le cadre des échanges internationaux de la *Revue agricole* (Landwirtschaftliche Rundschau), la Suisse a envoyé les sujets que voici: Besuch in einer Butterzentrale; Pferd oder Traktor; Herstellung einer Kuhglocke; Nutzviehauktion; Bekämpfung des Tabak-Blauschimmels; Rationeller Bauernhof.

L'échange d'émissions d'art, documentaires et de variétés est intéressant. Voici comment se présente la liste des émissions suisses de ce genre, qui ont été envoyées à l'étranger en 1961:

1. Emissions documentaires

Les Centovalli; La Grande-Dixence; Bosco-Gurin; Vom Hebelgesetz zur Kernreaktion (prof. Scherrer); Das Leben ist ein Fest (magazine du vendredi); Wer Ohren hat zu hören (émission médicale); Hermann Geiger, pilote des glaciers; L'Extrême-Onction; Die Erstbesteigung der Jungfrau.

2. Emissions dramatiques

Séraphine (opéra-comique de Henri Sutermeister); Fräulein Julie (Strindberg); Attentat (A.O.Somin); Verschlossene Räume (Graham Greene); Keiner wird genug geliebt (François Mauriac); Vermählt (O'Neill); Professor Toti (Pirandello); Grand-Opéra (Vicky Baum); Un Français à Moscou (Pol Quentin); La Fontaine d'Aréthuse (Maurice Zermatten); Sous peine de mort (Georges Simenon).

3. Culture, sciences, art

C.G. Jung; Holbein in Basel; Griechische Kunst; Kunst aus Indien; Mexikanische Kunst.

4. Variétés

Singende, klingende Schweiz; Showboat, Showbusiness; Mélodies et rythmes; Chansons dans un rêve; Abracadabra, Bonsoir.

Entre les télévisions bavaroise, autrichienne et suisse alémanique, il a été conclu en 1961 un accord de

Co-production

qui nous permet de faire accéder les pays étrangers de langue allemande aux sources suisses de programme, avant tout dans le domaine documentaire, mais également pour les pièces télévisées et les variétés. Dans les régions de langue française, la collaboration entre les services de télévision de France, de Belgique, du Canada, du Luxembourg et de la Suisse a continué à se développer. Les magazines internationaux d'actualités, chez nous «Continents sans visa», ont envoyé des équipes communes de cinéastes dans le vaste monde, avec la participation de la Suisse. La télévision belge et celle de Suisse romande ont produit ensemble différentes émissions théâtrales et de variétés.

Enfin, nos service de productions ont reçu en 1961 environ 40 équipes étrangères de cinéastes et leur ont accordé un appui partiel. La télévision suisse, avec ses programmes destinés à 40 millions de spectateurs étrangers, a considérablement contribué à la bonne réputation dont jouit la Suisse dans le monde entier. Ses émissions, en reflétant notre manière de penser, notre culture, les problèmes politiques et économiques de notre pays, constituent un apport non négligeable à la compréhension réciproque des peuples. Et tout cela, elle le réalise sans bénéficier de la moindre subvention, et avec le minimum de main-d'œuvre.

EDOUARD HAAS
Directeur de la télévision suisse

Interpellé sur l'activité du programme de la télévision romande en 1961, j'ai répondu comme suit, peut-être d'une manière un peu sommaire, aux questions qui ont été posées:

Quels ont été les faits marquants dans la production des programmes de la TV romande ?

Un genre de programme me vient à l'esprit immédiatement: le sport. C'est normal, puisqu'il occupe à peu près $\frac{1}{5}$ de nos horaires hebdomadaires. De grandes manifestations sportives ont été organisées en Suisse en 1961 et la TV suisse a assuré non seulement pour les spectateurs de son réseau national mais également pour les spectateurs européens de très nombreuses transmissions.

En feuilletant ainsi rétrospectivement le calendrier sportif, je vois tout d'abord une compétition traditionnelle «Les courses de ski du Lauberhorn» dont la plupart des pays membres de l'Eurovision ont repris les transmissions en direct de Wengen. Puis la Suisse a organisé à Lausanne et à Genève les championnats du monde de hockey sur glace. Deux des trois cars de reportage de la TV suisse ont été mobilisés pour assurer ces très importantes retransmissions.

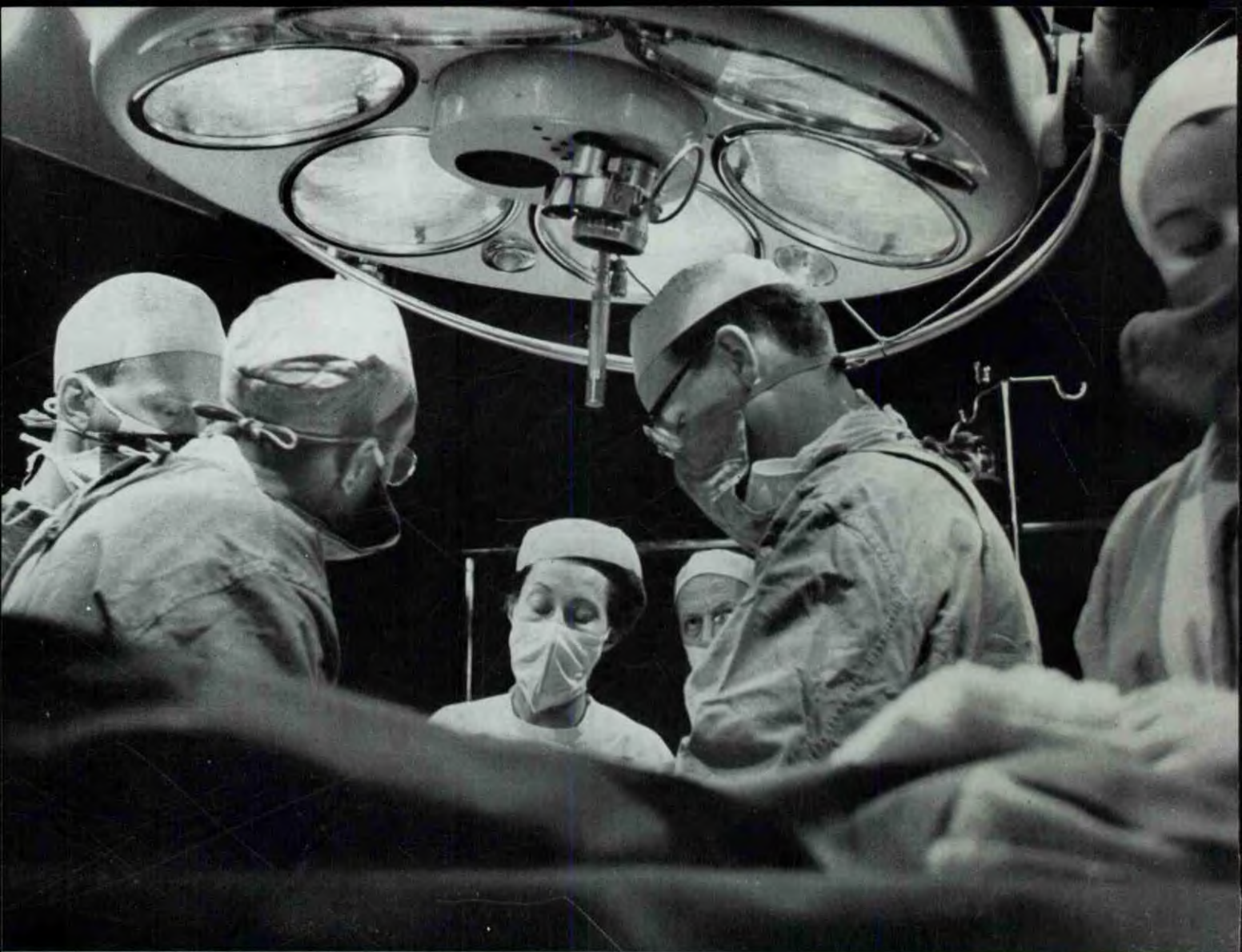
Plus tard dans la saison, à fin août et au début septembre, d'autres championnats du monde, ceux de cyclisme, ont été organisés à Zurich et à Berne. Là aussi la TV suisse a pu assurer de très nombreuses retransmissions dans des conditions parfaites.

D'autres secteurs que les sports, ont-ils pris parallèlement de l'avance durant la même période ?

Nous avons prêté en 1961 une attention toute spéciale à l'information sous toutes ses formes. Je citerai tout d'abord le magazine international d'actualités «Continents sans visa» qui a présenté dix éditions. De nombreux sujets en ont été repris par des stations de TV étrangères. Je signale à cet égard que les stations de TV d'expression française, soit la Belgique, la France, le Canada et la Suisse romande se sont groupées pour créer des équipes communes chargées de la réalisation de grands sujets d'actualité en Europe ou sur les autres continents. Plusieurs équipes formées de Français, de Belges, de Canadiens parfois et de Suisses ont produit, sur

La TV romande retransmet une fois par mois une œuvre jouée par un théâtre romand





Une intervention chirurgicale devant la caméra. Les émissions médicales éveillent toujours l'intérêt du téléspectateur

film, des émissions en Argentine, au Chili, aux USA, en Afrique et dans bien d'autres pays encore. Sur le plan romand l'information a été plus particulièrement développée dans le cadre des émissions d'actualités régionales. De nouveaux correspondants établis à Vevey, au Locle, à Bienne, ont été désignés pour augmenter l'efficacité du travail des premiers informateurs et cameramen installés à Lausanne, Neuchâtel, Fribourg et Sion. Cette meilleure répartition des «équipements» d'actualités a permis à la TV romande d'assurer une moyenne de 4 émissions hebdomadaires sous le titre «Carrefour». Nous poursuivrons encore nos efforts en vue de développer l'actualité régionale. Dans ce domaine comme ailleurs la caméra a un œil d'explorateur. Sa tâche: découvrir le neuf dans le plus ou moins connu. On croit souvent connaître son propre pays. Légende!

Le talent du cameraman offre en effet, au téléspectateur romand, – de l'automobiliste impénitent au sédentaire – comme un divertissement, la preuve en noir et blanc du contraire.

Les émissions d'information se limitent-elles à Continents sans visa et à Carrefour sans parler certes du Téléjournal qui est diffusé chaque soir de Zurich pour l'ensemble du réseau?

Non. Les émissions d'information touchent en effet au secteur très vaste du documentaire. Ainsi par exemple les émissions médicales produites régulièrement en collaboration avec l'Association romande des médecins; les émissions scientifiques, dont une nouvelle série a débuté en 1961 avec le professeur Pilet de l'Université de Lausanne. Ainsi également certains jeux tels que «Duel à cache-cache» qui offrent la victoire au concurrent le mieux informé et informent du même coup le public.



La TV suisse a repris la réalisation «Black and White Minstrel Show», qui valut à la BBC la «Rose d'or de Montreux» 1961

Pourriez-vous préciser également quel a été en 1961 le nombre d'heures d'émissions par semaine ?

Selon une statistique sujette à interprétation, le Programme romand a diffusé environ 28 heures de programme par semaine. Rappelons que le mardi est toujours jour de relâche et que ces 28 heures sont échelonnées sur les six autres jours. Ce nombre d'heures de programme comprend également les émissions que nous reprenons en Eurovision, les échanges bi-latéraux, les émissions nationales c'est-à-dire, hormis le Téléjournal, les émissions de variétés, les reportages, les documentaires que nous recevons du Programme allemand ou tessinois.

Dans les autres genres de programmes quelles émissions peut-on encore signaler ?

Il faut marquer d'une pierre blanche le succès remporté en mai 1961 par le premier Festival de variétés organisé à Montreux par la SSR avec l'appui de l'Union Européenne de Radio-diffusion. Ce festival d'émissions de variétés a permis une confrontation extrêmement intéressante des diverses conceptions et formes du divertissement. Relevons encore sous ce chapitre la mise au point d'une émission faite en co-production avec la TV belge et entièrement réalisée dans les studios de la TV romande à Genève: «Bonsoir» avec, en vedette, Henri Salvador. C'est la première fois que la TV romande produit une émission de variétés de cette importance en co-production avec une autre station de télévision.

Pourquoi n'y a-t-il pas davantage d'émissions françaises en relais direct de Paris sur les ondes romandes ?
Vous me posez une question délicate car objectivement, le public romand pourrait s'attendre



Le ballet anglais Bernard Hall a participé aux émissions de variétés «Bonsoir»

à trouver plus souvent dans nos programmes des relais français. Nous nous heurtons non pas à des difficultés créées par nos collègues de la RTF, mais par des obstacles d'ordre syndical. Les exigences des syndicats d'artistes sont telles que nous ne pouvons pas supporter les droits que nous devrions acquitter pour être autorisés à relayer certaines émissions de la RTF. La TV romande, petit «consommateur» ne bénéficie pas en ce cas d'une clé de répartition des frais proportionnelle au nombre des téléspectateurs, comme c'est le cas dans le cadre de l'Eurovision par exemple.

D'autre part, est-ce bien le rôle de la TV romande de présenter, par l'intermédiaire de ses émetteurs et simultanément avec la France, la même émission? Sachant que le 70% des spectateurs romands peut capter directement les émissions françaises, ne vaut-il pas mieux offrir à nos téléspectateurs la possibilité de sélectionner une émission entre le programme RTF et le programme SSR?

Pouvez-vous résumer l'activité du service dramatique de la TV romande en 1961?

Pour la première fois nous avons tenté une expérience qui a eu un écho très favorable en Romandie. Nous avons demandé à l'auteur lausannois bien connu, Samuel Chevallier, d'écrire un feuilleton pour la TV. Samuel Chevallier a créé un personnage «P'tit Lou». L'histoire de cet adolescent a permis à la TV de produire sept épisodes d'une demi-heure. De plus chaque mois deux pièces de théâtre entièrement montées en studio ont été diffusées. Certaines de ces œuvres ont été reprises par la TV belge et la RTF. En outre, la TV canadienne s'y intéresse également.

Enfin, pour mettre en valeur l'activité théâtrale sur les scènes romandes, la TV a retransmis une fois par mois, sous forme de reportage des spectacles montés dans les principaux théâtres romands.

Quelle est votre impression générale pour cette septième année d'exploitation?

En conclusion, cette année 1961 a été très positive. Nous avons enregistré une augmentation fort réjouissante du nombre des téléspectateurs qui a atteint en Suisse le chiffre de 200000 à fin décembre.



Par sa verve et son humour Henri Salvador a su animer les émissions «Bonsoir»

Sur le plan des moyens de production la TV romande a également fait un bond en avant en inaugurant au mois de novembre son deuxième studio. Ce plateau, de surface modeste, accueille les journalistes et animateurs du service des actualités, ainsi que les hôtes de la TV.

Quels sont les pronostics pour 1962?

Je souhaite que l'on puisse régulièrement améliorer la qualité de nos programmes, augmenter peu à peu le nombre des émissions, surtout les productions destinées à la jeunesse. Je voudrais qu'on parvienne à supprimer enfin le jour de relâche du mardi. Les nouveaux moyens de production que nous apportera l'année 1962, nous les utiliserons dans l'intérêt de tous les spectateurs.

RENÉ SCHENKER
Directeur-adjoint de la TV suisse

Il 2 maggio 1961, il programma in lingua italiana della Televisione svizzera è stato ufficialmente dotato di un complesso mobile attrezzato per la produzione e per la diffusione di un regolare numero di emissioni autonome.

Per la prima volta, dopo 9 lunghi anni di attesa, il canton Ticino e il Grigione italiano avevano a disposizione un nuovo mezzo per mettere in rilievo i valori effettivi della loro gente e per esprimere un determinato modo di pensare, di agire e di vivere.

Con molto entusiasmo e con molto ottimismo, ma con piena coscienza dei fattori che imponevano ed impongono ancora al programma in lingua italiana limiti ben chiari e determinati, le tre dozzine di impiegati e di collaboratori fissi, che erano stati scelti per mettere in movimento il complicato organismo di un complesso televisivo, si accingevano a prendere possesso del centro di produzione di Paradiso e degli uffici amministrativi del nuovo studio Radio di Lugano-Besso. L'obiettivo da raggiungere, imposto d'altronde dal messaggio federale, era ben chiaro: si trattava di innestare nel programma nazionale, fornito sino a quel momento dai centri di Zurigo e di Ginevra, 6 ore settimanali di emissioni in lingua italiana.

Importante era soprattutto possedere sufficiente umiltà per evitare di fare il passo più lungo della gamba e sufficiente orgoglio per dimostrare a tutti, anche ai più scettici, che la Televisione della Svizzera italiana aveva le sue ragioni di essere nata, di esistere e che non mancavano certo, come qualcuno ha voluto far credere, le necessarie fonti di alimentazione di un programma regolare.

Uno studio approfondito e basato soprattutto sulla realtà dei mezzi finanziari e tecnici che finora sono stati messi a nostra disposizione, ci aveva sin dall'inizio tranquillizzati a questo proposito.

Anche in un vecchio deposito dei tram si possono realizzare buoni programmi televisivi, se i collaboratori sono animati dello spirito di pionieri e consci del loro compito





La televisione ticinese è in via di dare nuovi impulsi alla vita teatrale della Svizzera italiana

Le fonti che alimentano regolarmente il nostro programma esistono ed esisteranno sempre, perchè la Svizzera italiana non è solo uno dei 22 cantoni della Confederazione, ma è anche e soprattutto la terza e non meno importante parte della Svizzera, con la sua storia da salvaguardare, la sua cultura da difendere, i suoi diritti da far valere e soprattutto con il modo di agire e di pensare della sua gente che è tutto particolare, diverso da qualsiasi altro e che quindi ha il diritto di esprimersi con parole e gesti che sono suoi e di nessun altro.

Oggi, a chiusura del bilancio del primo anno di attività, ci conforta e ci incoraggia il fatto di poter constatare, cifre alla mano, la fondatezza di questa convinzione.

Dal primo di maggio al 31 dicembre 1961 la Televisione della Svizzera italiana ha infatti prodotto più di 100 emissioni, per un totale di circa 90 ore; ha programmato film a soggetto o di carattere documentaristico in lingua italiana per un totale di oltre 75 ore e ha effettuato circa 25 collegamenti bilaterali con la RAI-Televisione italiana, in occasione soprattutto di emissioni ricreative o di emissioni teatrali.

La media settimanale di produzione nostra, salvo nei mesi di pausa estiva, è sempre stata uguale o superiore a quanto previsto, vale a dire ha variato sempre fra le 6 e le 7 ore settimanali.

Malgrado ciò non solo non abbiamo intaccato le nostre riserve di programma, ma anzi, incoraggiando, nei limiti del nostro possibile, iniziative pubbliche o private, abbiamo risvegliato qua e là aspirazioni ed ambizioni che senz'altro ci potranno servire in futuro per arricchire ancor più le nostre possibilità di programma.

L'informazione, il documentario, la cultura, l'attualità e ancora il teatro, la musica, la storia, la geografia, l'industria, il folclore, sono tutte espressioni reali della vita quotidiana del nostro Paese, manifestazioni e attività che si rinnovano ogni giorno e che per questo costituiscono fonti inesauribili di alimentazione per i nostri futuri programmi.

Se, per delirio di ipotesi, queste fonti dovessero un giorno mancarci, significherebbe, e qui sta l'assurdo, che la Svizzera italiana avrebbe perso la sua energia vitale e la sua orgogliosa volontà di esistere come tale.

Certo, per chi non è nato e vissuto nel nostro Paese, molte manifestazioni della nostra attività di ogni giorno potranno sembrare di importanza relativa.

Per noi, invece, queste stesse manifestazioni sono importanti, degne di essere sottolineate, anche per il solo fatto che sono opera e frutto della nostra iniziativa.

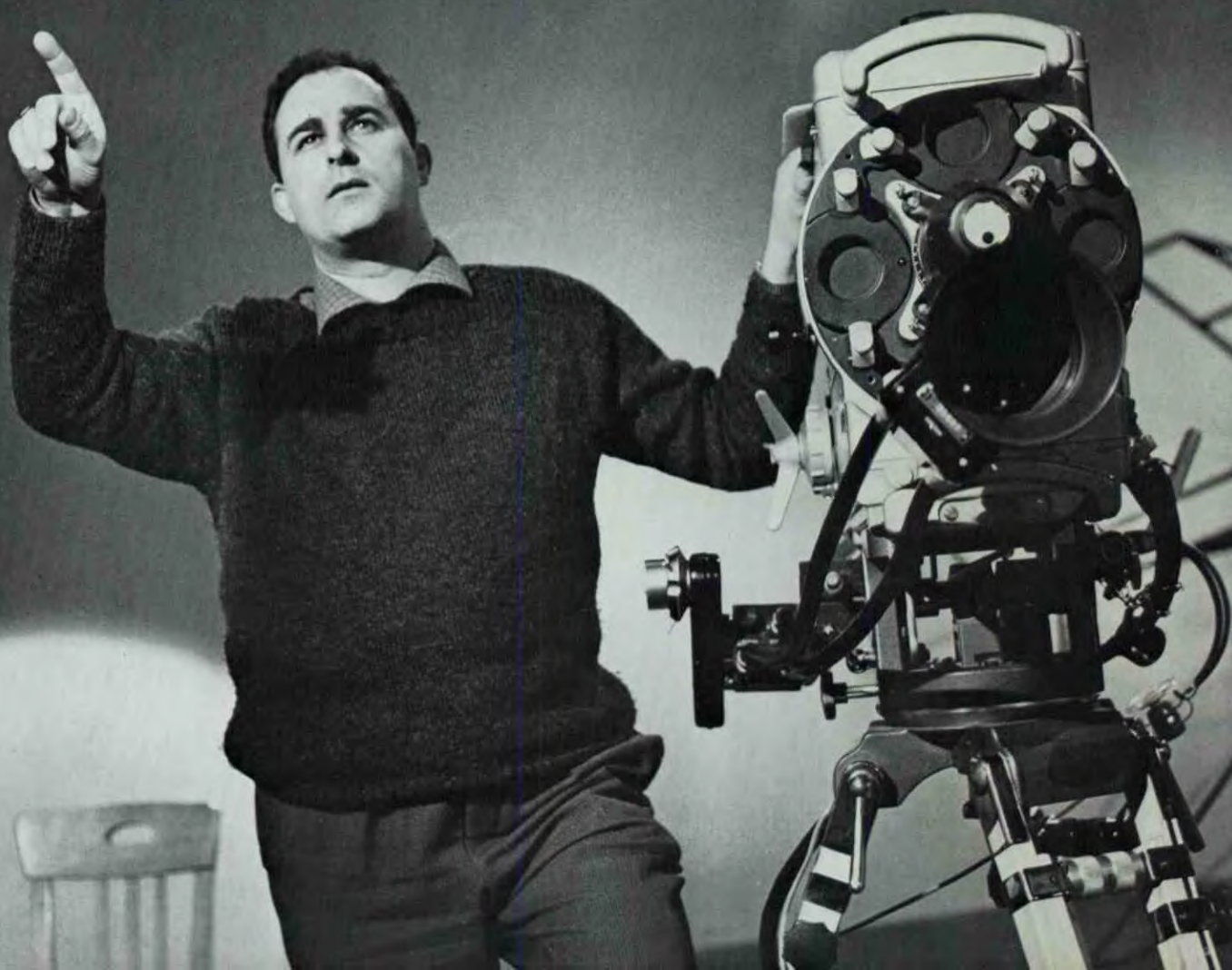
In questa convinzione, sino ad oggi pienamente giustificata dai fatti, trova vigore il nostro ottimismo e la nostra fiducia nel futuro della Televisione della Svizzera italiana: nel fatto cioè che essa continuerà come è stato fino ad oggi ad essere fatta dalla nostra gente, per la nostra gente.

E se, dopo meno ancora di un anno di attività, siamo riusciti a conquistare, non certo l'ammirazione – che è meta ancora lontanissima e presuntuosa – ma almeno la simpatia e la stima di buona parte del nostro pubblico, è appunto perchè abbiamo voluto sin dall'inizio evitare di voler fare spettacolo, per cercare invece, con ogni mezzo, di diventare una Televisione di famiglia, cosciente in ogni momento di rivolgersi esclusivamente ai telespettatori della Svizzera italiana e di esistere solo per essi. Per questa ragione, nei limiti evidenti che esigenze di programma ci hanno imposto, abbiamo cercato, con successo, di concentrare tutte le nostre emissioni all'inizio della serata, vale a dire fra le 8 e le 9, affinché, cioè, i nostri telespettatori le considerassero un complemento importante e in certi casi interessante dei programmi ai quali essi sono da anni abituati, senza però costituire un intralcio all'abitudine di poter seguire le emissioni che la Televisione italiana offre.

Debbo riconoscere che moltissimo è ancora il cammino da percorrere per superare gli ostacoli e le difficoltà che automaticamente sorgono con l'innesto di un terzo programma nella rete nazionale, quando si dispone di scarsi mezzi, di personale non ancora completamente preparato, in un ambiente già particolarmente esigente in materia televisiva.

In primo luogo esiste il problema della coordinazione, complicato molto, direi troppo spesso,

Il capo-operatore sperimentato serve anche da istruttore...



da esigenze o deficienza di carattere tecnico che, purtroppo, pesano ancora considerevolmente sulle possibilità di un'armoniosa distribuzione della nostra produzione.

Un altro fattore che incide sensibilmente sulle nostre possibilità di programmazione è l'obbligo, nel corso di molte serate, di creare un programma a mosaico, un programma cioè le cui fonti provengono successivamente, ad esempio, da Lugano, da Ginevra e da Zurigo.

Questo pone non solo a noi, ma anche ai programmi della Svizzera romanda e della Svizzera tedesca, problemi di difficile soluzione che impongono purtroppo, ancora spesso, l'innesto di lunghi e noiosi intervalli.

A questi inconvenienti si potrà, lo speriamo vivamente, ovviare già il prossimo autunno, quando potrà entrare in funzione la regia provvisoria di continuità, già in fase di costruzione al centro di Paradiso.

Questi sono alcuni fra i principali elementi che, indipendentemente dai normali problemi di un centro di produzione televisivo, limitano le possibilità di diffondere un programma continuo, scorrevole, non interrotto cioè da frequenti intervalli o disturbi di carattere tecnico. Malgrado questi inconvenienti tecnici, fortunatamente di carattere transitorio, sono lieto di poter affermare che i telespettatori della Svizzera italiana hanno dimostrato di accettare con benevolenza, con molta comprensione e con simpatia gli sforzi da noi compiuti in questi primi mesi di attività.

Ci siamo infatti preoccupati, alla fine dell'anno, di raccogliere, il più obiettivamente possibile, l'eco del nostro lavoro nei confronti dell'opinione pubblica.

A questo scopo abbiamo inviato a mille abbonati della Televisione, scelti a caso fra i vari ceti della popolazione, una serie di domande concernenti i programmi da noi realizzati, con particolare riferimento al Telegiornale.

Numerosissimi sono stati, fra le centinaia di risposte pervenuteci, gli apprezzamenti positivi

... della squadra dei giovani operatori ticinesi





Anita Traversi e Jonny Dorelli contribuiscono largamente al successo delle emissioni di varietà, le quali ottengono ormai apprezzati consensi anche dai telespettatori della vicina Italia

e gli incoraggiamenti, a testimonianza del fatto che il nostro pubblico ha saputo apprezzare e valutare, tenendo ben presenti le difficoltà in cui abbiamo dovuto muovere i nostri primi passi. E questo ci sprona a guardare verso il futuro, irto anch'esso di numerose difficoltà, con maggior ottimismo e soprattutto con il desiderio di sempre maggiormente giustificare la fiducia che in noi è stata riposta. Certo che, malgrado un sensibile miglioramento della situazione finanziaria ed un leggero miglioramento dei mezzi di produzione che sono stati messi per il 1962 a nostra disposizione, non sarà in alcun modo possibile, per tutto l'anno in corso, aumentare il numero e la durata della nostra produzione autonoma.

Effettivamente, già l'attuale ritmo di programmazione sottopone il nostro personale ed i mezzi tecnici a nostra disposizione ad uno sforzo costante e logorante.

Sarà invece nostra premura approfittare di questi miglioramenti e soprattutto dell'esperienza acquisita in questi primi mesi, per migliorare qualitativamente il contenuto e la forma delle singole emissioni.

Poco rimane da aggiungere, ci sembra, sull'impostazione generale del nostro futuro programma.

Un'unica direttiva principale: quella di cercare di portare sul teleschermo la realtà nella sua forma più vera, più genuina, più spontanea, non deformata da commenti o conclusioni personali.

Un unico criterio di selezione: quello che tiene conto della vastità e della eterogeneità del pubblico che la Televisione può raggiungere e delle particolari condizioni in cui questo pubblico assiste alle emissioni.

Un'unica preoccupazione: quella di non mai mettersi al servizio di altri interessi che non siano quelli dell'individuo considerato come membro di una famiglia e di una società.

FRANCO MARAZZI
Capo del programma della Svizzera italiana

Au début de l'année écoulée, la télévision suisse eut à déplorer une perte cruelle: M. P. Ruffy, chef du service des films, emporté subitement au début de janvier par une crise cardiaque. Nous avons perdu en lui un collaborateur au jugement artistique sûr, connaissant à fond les créations européennes et extraeuropéennes du cinéma, un négociateur habile. Mais surtout par ses qualités humaines il a aidé, dans une large mesure, la télévision à surmonter les premières années critiques. Nous honorerons sa mémoire d'un souvenir reconnaissant. Mais un autre décès encore nous a attristés: M. Joseph Faure, notre excellent et fidèle opérateur et auxiliaire précieux pour de nombreux travaux administratifs, est décédé au cours de l'été, dans sa 48^e année. Notre reconnaissance lui est acquise.

Une fois de plus, l'exercice a été marqué par le fait qu'entre les exigences de programme auxquelles il fallut faire face, et le personnel, les moyens financiers et surtout les locaux et l'appareillage dont on disposait, il y avait un tel écart qu'il nécessita la mise en jeu de toutes nos forces pour pouvoir mettre sur pied un programme non seulement de qualité, mais qui ait aussi son accent spécifiquement suisse, sans lequel notre télévision n'aurait guère de raison d'être. Ces circonstances, mais aussi le renchérissement général qui se fit sentir parfois cruellement dans la plupart des dépenses, incitèrent la direction des programmes de la télévision de la Suisse alémanique à renoncer immédiatement, malgré des calculs acrobatiques, aux grandes productions coûteuses, créées en studio, telles que les pièces télévisées, les émissions de musique légère; il fallut les remplacer par des émissions en direct, par des reprises de films et des enregistrements de l'étranger. On concentra par contre les moyens dont on disposait sur les émissions comportant un message propre, un message suisse. Ces mesures, critiquées au début, se sont bientôt révélées favorables; les programmes dramatiques y gagnèrent et l'on put d'autre part réaliser une série d'émissions documentaires très appréciées des téléspecta-

«L'œil magique» du microscope permet au téléspectateur de sonder l'univers de l'infiniment petit



teurs. On ne saurait donc parler d'un envahissement de productions étrangères, car l'on n'a précisément emprunté aux programmes des pays voisins que des œuvres dénuées de caractère national: pièces télévisées et shows.

Si l'on examine l'activité des différents services du programme, on remarque cette année une palette d'émissions dont la diversité n'est pas loin d'égaliser celle des studios étrangers. Les temps troublés que nous vivons exigent précisément du moyen de communication qu'est la télévision une présence toujours croissante. Le téléspectateur demande à juste titre que sa propre TV, par une rapide préparation des actualités, soit constamment à la hauteur des circonstances. Pour y parvenir, on recourt, à côté du téléjournal, aux émissions d'actualités, qu'on a continué à développer au cours de cette année. Mentionnons ici: le débat de politique extérieure, chaque dimanche soir («von Woche zu Woche»), émission qui a été enrichie par la participation de spécialistes étrangers; les informations parlementaires pendant les sessions des chambres fédérales; puis les débats sur des projets de lois fédéraux (droits sur la benzine, initiative législative, statut horloger). Le «Freitagsmagazin», toujours plus apprécié du public, a obtenu dans le cadre du «Prix Italia» le Prix de la ville de Pise. Citons également les



Des personnalités de la vie publique discutent librement de problèmes actuels au cours de l'émission «Forum»

retransmissions en direct de la Landsgemeinde de Glaris et de la visite officielle du président de l'Allemagne fédérale Heinrich Lübke en Suisse, sans oublier les nombreux reportages du procès Eichmann, et l'émission sur la question des pipelines («Der Hahn in der Hand») qui a provoqué une intéressante discussion publique.

Dans un sens plus large, le sport, qui occupe une très grande place dans les programmes, fait également partie de l'actualité. Outre les grandes manifestations sportives internationales que l'Eurovision a diffusé de presque toutes les parties de l'Europe, les équipes de reportage de la télévision suisse ont participé, elles aussi, à la retransmission d'importants événements internationaux dans le monde du sport; plusieurs de ces reportages ont exigé la plus grande mobilisation de personnel et de matériel que la TV suisse ait effectuée jusqu'ici. Enfin, signalons aussi les mémorables rencontres entre les équipes de football suisses et suédoises pour leur qualification en vue des championnats du monde au Chili, ainsi que la finale de la Coupe

d'Europe entre Benfica Lisbonne et Real Madrid, qui a montré à des centaines de milliers de téléspectateurs un football de grande classe. En plus de ces nombreux reportages spectaculaires, il faut également évoquer les efforts particuliers que déploya la télévision suisse depuis le mois de novembre, dans le domaine de l'information rapide, avec l'émission du dimanche soir « Sport en fin de semaine » (Sport am Wochenende), au cours de laquelle on présente au spectateur les premiers reportages filmés de manifestations sportives qui eurent lieu le jour même. Une large place a été réservée aux émissions documentaires. Celles réalisées d'entente avec le corps médical ont eu un succès retentissant et certaines (notamment celle sur le cancer du poumon) ont dû être répétées. Dans la série des documentaires également les reportages des jardins zoologiques de Zurich et Bâle ont été très appréciés de même que les émissions du biologiste Hans A. Traber (« Wunderauge Mikroskop »). La suite d'émissions sur la deuxième guerre mondiale, d'après les mémoires de Winston Churchill, a rencontré, dès le début, le vif intérêt des téléspectateurs.

Parmi les émissions culturelles les plus remarquées il ya lieu de citer « Forum 61 », avec la participation de personnalités de premier plan qui mènent devant la caméra une discussion



Parfois la caméra TV nous offre l'aspect visuel d'un concert symphonique

spontanée sur les sujets les plus divers et intéressant l'opinion publique.

Parmi les émissions dramatiques, de propres mises en scène de pièces de Jean Giraudoux, Friedrich Dürrenmatt, Ugo Betti, Julien Green, Willi Reich et autres, figuraient au programme jusqu'en automne. Plusieurs pièces ont été reprises de différents théâtres suisses et étrangers. La retransmission de l'opéra « Othello » du théâtre municipal de Zurich a été un grand succès. Une grande place a été réservée aux émissions de variétés et de quiz. La nouvelle émission « Wer gewinnt? » (Qui gagne?), consistant en un concours d'artistes-amateurs de deux villes a immédiatement gagné la sympathie du public, appelé à fonctionner comme jury; dès la première émission de cette série, 20 000 réponses sont parvenues au studio de Zurich.

Pour les émissions religieuses, il faut citer les retransmissions de cultes, la rubrique « C'est demain dimanche », dont la diffusion le samedi soir a eu d'excellentes conséquences. Actuellement, il s'est constitué, tant du côté protestant que du côté catholique, une équipe de prédi-



Pour être attrayants les programmes à l'intention des jeunes doivent allier sérieux et bonne humeur

cateurs qui savent tirer parti de la télévision et qui contribuent, d'une manière naturelle et directe fort réjouissante, à faire de ces cinq minutes de méditation du samedi soir une des émissions les plus populaires.

Si l'on peut considérer le travail accompli avec satisfaction et avec joie, un devoir s'impose impérieusement au chroniqueur: remercier le personnel, dont le dévouement, l'idéalisme et l'enthousiasme ont seuls permis de mettre sur pied le programme, souvent, malgré de grandes difficultés. Certes, dans tous les domaines, ce programme doit encore être amélioré, bien que son niveau, par rapport aux moyens dont dispose la TV suisse alémanique, ait atteint le maximum. Au cours des prochains mois, il faudra encore faire de gros efforts en faveur de ce personnel, de ses conditions de travail, de son salaire, de sa formation et de son climat de travail. Si enfin, dans un proche avenir, certaines solutions transitoires permettent d'améliorer la situation financière et d'étendre la surface des locaux de travail et que les projets de construction commencent à être réalisés, on pourra envisager avec optimisme l'évolution ultérieure du programme de langue allemande de la télévision suisse.

GUIDO FREI

Chef du programme TV de langue allemande

Table des matières

	page
<i>Les finances</i>	2
<i>Comptes et bilans</i>	
Société suisse de radiodiffusion et télévision	8
Direction générale	9
Bilan	12
Service suisse des ondes courtes	14
Télédiffusion	16
Studios	18
Bilan des Studios	24
Service radio de l'administration PTT	25
Télévision	28
Bilan de la télévision	31
<i>Budgets</i>	
Répartition des ressources allouées à la SSR	33
Société suisse de radiodiffusion et télévision	34
Direction générale	35
Service suisse des ondes courtes	38
Télédiffusion	40
Studios	42
Télévision	44
<i>Statistiques des auditeurs</i>	46
<i>Statistiques des programmes radio</i>	47
<i>Statistiques des téléspectateurs</i>	51
<i>Statistiques des programmes TV</i>	52
<i>Organes de la SSR</i>	55

Compte annuel 1961

Radio

Au cours de l'année 1961, l'effectif des auditeurs s'est accru dans une proportion réjouissante. Le nombre des concessions radio et diffusion par fil a augmenté de 45 113 unités, portant l'effectif des concessionnaires à 1 490 088 à fin 1961. La télédiffusion, y compris la réception combinée radio et télédiffusion, accuse une augmentation de 21 918 concessionnaires; pour sa part, la radio compte 25 532 nouveaux auditeurs, alors que la Rediffusion voit à nouveau le nombre de ses auditeurs régresser, de 2 337 unités pour l'année sous revue, chiffre sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

Le produit brut de la taxe de concession a atteint 38 870 622 francs. Conformément au budget, un montant de 50 000 francs a été versé dans le fonds commun de déparasitage PTT/SSR laissant une somme de 38 820 622 francs à répartir entre les PTT et la SSR. Selon la clé de répartition arrêtée par le Conseil fédéral, la part de la SSR s'est élevée au 70% de ce montant, soit à 27 174 435 francs, dépassant ainsi de 648 000 francs les estimations budgétaires. Ce montant supplémentaire a été crédité à la SSR au début 1962.

Les ressources d'exploitation de la SSR pour l'exercice 1961 se présentent comme il suit:

1. Quote-part de la SSR au produit des taxes de concession, selon budget	Fr. 26 526 500.—
2. Attribution spéciale de l'Administration des PTT pour le service des programmes de la télédiffusion	Fr. 335 120.—
	<hr/>
Total des ressources d'exploitation provenant du produit des taxes de concession	Fr. 26 861 620.—

La direction générale s'est vu attribuer pour les dépenses communes des sociétés-membres et pour les besoins de son exploitation une somme de 3 364 000 francs. 2 328 160 francs ont été consacrés à des charges communes, telles que droits d'auteur, service des nouvelles, radio-scolaire, échange de programmes, contribution à des mesures sociales en faveur du personnel de la radio, etc. Les dépenses d'exploitation de la direction générale elle-même se sont élevées à 1 157 335 francs. Conformément au budget, un montant de 1 161 200 francs a été attribué au service des ondes courtes.

Une somme totale de 105 650 francs a été mise à disposition des trois sociétés-membres sans studio.

Les six studios de radio se sont vu attribuer un montant de 21 895 650 francs, soit 10 994 500 francs de plus que l'année dernière.

Ces moyens financiers sont répartis comme il suit entre les groupes d'émetteurs, conformément à la clé arrêtée par l'autorité de surveillance, le 23 septembre 1960:

Beromünster	45%,	soit 9 853 043 francs
Sottens	33%,	soit 7 225 565 francs
Monte Ceneri	22%,	soit 4 817 042 francs

En plus des ressources provenant des taxes de concession, la direction générale, le service des ondes courtes, la télédiffusion et les studios ont enregistré des recettes supplémentaires d'exploitation pour un montant de 166 882 francs, ainsi que des recettes extraordinaires du compte de profits et pertes pour une somme de 537 945 francs.

Comme il ressort du tableau ci-après, les disponibilités destinées à l'exploitation de la radio-diffusion se sont élevées pour 1961 à 27 566 447 francs.

	Part aux taxes de concession	Autres ressources d'exploitation	Solde actif de l'année précé- dente et recettes extraordinaires du compte de profits et pertes	Total des moyens à disposition pour 1961
Total	26 861 620	166 882	537 945	27 566 447
Direction générale	3 364 000	33 332	326 444	3 723 776
Service des ondes courtes	1 161 200	3 676	14 497	1 179 373
Service des programmes TD	335 120	6 050	—	341 170
ORG, IRG, CRR	105 650	5 800	4 862	116 312
Sociétés-membres avec studio	21 895 650	118 024	192 142	22 205 816
<i>Beromünster</i>	<i>9 853 043</i>	<i>63 621</i>	<i>97 856</i>	<i>10 014 520</i>
Zurich	3 907 014 ¹	10 308	22 801	3 940 123
Berne	2 868 414	39 777	24 132	2 932 323
Bâle	3 077 615	13 536	50 923	3 142 074
<i>Sottens</i>	<i>7 225 565</i>	<i>53 695</i>	<i>65 558</i>	<i>7 344 818</i>
Lausanne	3 385 907	21 778	50 091	3 457 776
Genève	3 839 658	31 917	15 467	3 887 042
<i>Monte Ceneri</i>	<i>4 817 042</i>	<i>708</i>	<i>28 728</i>	<i>4 846 478</i>
Lugano	4 817 042	708	28 728	4 846 478

Le compte de profits et pertes de la direction générale présente un solde actif de 298 431 francs, imputable à certains crédits non utilisés et à des recettes supplémentaires.

Le compte d'exploitation du service des ondes courtes fait ressortir un solde déficitaire de 14 537 francs, couvert par un prélèvement de 7 953 francs sur le fonds de disposition et par l'utilisation d'autres recettes. Comparés au budget établi, les comptes de la télédiffusion présentent un solde actif de 16 876 francs, lequel sera versé dans la réserve d'exploitation à des fins spéciales.

Dans l'ensemble, les dépenses d'exploitation des studios se sont maintenues dans les limites du budget et des crédits alloués.

Comparés à l'exercice précédent, les frais de personnel accusent une augmentation de 217 000 francs en raison de l'adaptation des traitements au renchérissement du coût de la vie. Pour les frais directs de programme, les studios se sont néanmoins vu attribuer un montant excédant de 726 000 francs celui de l'année dernière; les possibilités des studios en matière programmatique s'en sont trouvées accrues.

Après compensation des dépenses extraordinaires du compte de profits et pertes, les résultats des studios font apparaître un solde actif de 42 923 francs. Ce montant est destiné partiellement à payer les intérêts du capital social; le reste sera reporté à compte nouveau, après versement dans le fonds de réserve des studios.

¹ Orchestre y compris

Télévision

A fin 1961, le nombre des concessionnaires s'élevait à 193819, ce qui représente, comparé à l'exercice précédent, une augmentation de 64863 abonnés. L'administration des PTT évaluait à 178000 le nombre des concessionnaires dans son budget de l'exercice 1961, et le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957 tablait sur le chiffre de 100000 abonnés à fin 1961. Ces prévisions ont été largement dépassées, et ce fait a influencé la situation financière de la télévision suisse.

La décision du Conseil fédéral du 11 novembre 1960, établit que le produit supplémentaire des taxes de concession-TV des années 1958-1960, mis en réserve par les PTT, sera réparti entre la Société suisse de Radiodiffusion et Télévision et les PTT dans la proportion 70% et 30%.

Le Conseil fédéral a en outre décidé que le produit des taxes de concession, tel qu'il est évalué pour les années 1961-1963 dans le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957, sera réparti entre la SSR et les PTT à raison de 70% et 30%.

Sur la base de cette disposition, la télévision s'est vu attribuer pour l'exercice sous revue les ressources d'exploitation suivantes sur le produit des taxes de concession:

1. Produit des taxes de concession	Fr. 8 922 000.—
2. Produit supplémentaire des taxes de concession	Fr. 2 578 000.—
	<hr/>
Total du produit des taxes de concession	Fr. 11 500 000.—
Contribution supplémentaire des éditeurs de journaux	Fr. 2 000 000.—
	<hr/>
Total	Fr. 13 500 000.—

Les dépenses d'exploitation de la télévision pour l'année 1961 s'établissent en chiffre rond à 12926000 francs, dépassant de 3652000 francs, le montant de l'année dernière et de 426000 francs le crédit initial de 12,5 millions. Ce montant a pu être couvert par diverses recettes autonomes. En particulier les comptes « Personnel auxiliaire permanent » et « Frais directs de programme » accusent des dépenses sensiblement supérieures à celles prévues dans le budget. Ces dépenses supplémentaires ont pu être partiellement compensées par des économies réalisées dans d'autres secteurs de l'exploitation.

Pour 1961, le résultat d'exploitation interne de la télévision présente un solde de 1073079 francs, dont 1000000 francs est destiné à rembourser la première tranche du prêt consenti par la Confédération.

La dette de la télévision envers la Confédération se présente comme suit à fin 1961:

Situation au 31 décembre 1960	Fr. 7 107 178.55
déduction du remboursement 1961	Fr. 1 000 000.—
	<hr/>
	Fr. 6 107 178.55
intérêts dus sur le prêt consenti	Fr. 211 298.70
	<hr/>
Situation au 31 décembre 1961	Fr. 6 318 477.25

Le montant de 73079 francs restant sur le solde d'exploitation, plus une somme de 4108 francs à titre de recettes extraordinaires, ont servi à compenser le dépassement de l'année dernière reporté à compte nouveau. Le résultat d'exploitation interne présente ainsi à fin 1961 un solde actif de 2182 francs. En outre, le bilan du service des programmes de la télévision suisse accuse au 31 décembre 1961 un report passif de 6316295 francs, par rapport à celui de 7182183 francs au 31 décembre 1960.

Radio

On estime que le nombre des auditeurs soumis à la taxe de concession dépassera en 1962 la limite de 1,5 millions. Le budget de la Confédération prévoit que l'effectif des auditeurs atteindra le chiffre de 1 520 800 à fin 1962, ce qui représente par rapport à l'année précédente un accroissement de 46 200 concessionnaires.

Le produit brut de la taxe de concession est évalué à 39 200 000 francs. Sur cette somme, un montant de 50 000 francs doit être attribué, comme par le passé, au fonds commun de déparasitage PTT/SSR.

Il reste un montant net de 39 150 000 francs qui sera réparti entre les PTT et la SSR à raison de 30%:70%. Cette clé de répartition a été arrêtée par le Conseil fédéral dans sa séance du 24 novembre 1961; elle est valable pour les années 1962 à 1964. L'administration des PTT se voit attribuer un montant de 11 745 000 francs, soit 376 500 francs de plus que l'année dernière. Le revenu présumé de la SSR s'établit à 27 405 000 francs. En plus de sa part au produit de la taxe de concession, pour 1962, la SSR reçoit un montant de 764 300 francs, à titre de produit supplémentaire de la taxe de concession, qui lui a été attribué sous forme d'un versement ultérieur sur le compte de 1960.

La totalité des ressources d'exploitation à disposition de la SSR pour 1962 s'élève ainsi à 28 169 300 francs, dépassant de 1 642 800 francs celles de l'exercice précédent.

La SSR reçoit en outre 537 000 francs pour l'exploitation des programmes de la Télédiffusion. Jusqu'ici, les PTT lui ont versé 1 franc par abonnement-TD; dès 1962, ce montant sera porté à 1,50 francs. Le relèvement de la quote-part du produit de la taxe de concession-TD constituera la base financière nécessaire à la réorganisation et au développement du service des programmes de la Télédiffusion, dans le sens des décisions prises par le Comité central.

Les dépenses de la direction générale sont estimées pour 1962 à 3 608 400 francs. 1 085 800 francs couvriront les besoins de son exploitation et 2 522 600 francs seront consacrés à des charges communes intéressant l'ensemble du pays (versements aux sociétés de droits d'auteur: 1 512 000 francs, à l'industrie du disque: 103 000 francs, à l'Agence télégraphique suisse: 240 000 francs, dépenses pour la radioscolaire: 100 000 francs). Ces charges seront couvertes à raison de 3 539 600 francs par le produit des taxes de concession; ce montant dépasse de 175 600 francs celui de l'année précédente. La direction générale reçoit en outre un montant de 47 300 francs de la Télévision à titre de participation aux redevances versées pour les droits d'auteur (BIEM), et 21 500 francs provenant du produit des locations et des intérêts bancaires. La part du service des ondes courtes a été fixée à 1 545 000 francs, dont 1 393 400 francs proviennent du produit de la taxe de concession et 151 600 francs de recettes diverses du service des ondes courtes.

La part attribuée aux trois sociétés-membres sans studio (ORG, IRG, CRR) s'élève à 1 058 500 francs.

Déduction faite des montants attribués à la direction générale, au service des ondes courtes et aux trois sociétés-membres sans studio, il reste à disposition des studios de radio 23 130 450 francs, soit 1 234 800 francs de plus que l'année précédente.

La répartition de ces ressources entre les trois groupes d'émetteurs se fera conformément à la décision prise par le Comité central, le 23 septembre 1960:

Beromünster	reçoit 45%, soit	10 408 703 francs
Sottens	reçoit 33%, soit	7 633 048 francs
Monte Ceneri	reçoit 22%, soit	5 088 699 francs.

Beromünster, Sottens et Monte Ceneri se voient ainsi attribuer respectivement 555 660, 407 483 et 271 657 francs de plus que l'année dernière.

Télévision

Le financement de la Télévision est défini dans le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957, relatif à l'octroi d'un prêt à intérêts consenti à la SSR pour l'exploitation des programmes. Conformément au plan de financement qui en fait partie intégrante, le crédit d'exploitation de la Télévision, pour l'exercice 1962, devrait s'établir à 9 millions de francs. En fait, ces don-

nées ont été dépassées; comme on le sait, le nombre des concessionnaires s'est accru dans une proportion beaucoup plus forte qu'on ne l'avait évaluée à l'époque. L'administration des PTT a estimé dans son budget de l'année 1962 à 237000 le nombre des concessionnaires; ce chiffre dépasse de 117000 unités celui prévu dans le plan de financement de 1957.

L'accroissement du nombre des concessionnaires, comparé aux estimations faites à l'époque, entraîne une sensible augmentation du produit des taxes de concession. De 1958 à 1960, on enregistra un montant de 5032000 francs, à titre de produit supplémentaire de la taxe de concession, dont la SSR s'est vue attribuer le 70%, soit 3522000 francs. La SSR a été ainsi en mesure d'allouer à la Télévision pour les années 1960 et 1961 des crédits d'exploitation plus élevés, ceci d'entente avec l'autorité de surveillance.

Pour les années 1961 et 1962 on peut à nouveau compter avec un produit supplémentaire de 15,5 millions de francs sur les taxes de concession-TV. Dans une adresse à l'autorité de surveillance, la SSR a proposé de répartir ces ressources additionnelles également dans la proportion 70%:30%.

Dans sa décision du 13 octobre 1961, le Conseil fédéral déclare ce qui suit:

1. Le produit supplémentaire des taxes de concession-TV des années 1961 et 1962 sera réparti entre la Société suisse de Radiodiffusion et Télévision et l'administration des PTT dans la proportion 70% et 30%.
2. La Société suisse de Radiodiffusion et Télévision ne peut exiger de la Confédération d'autres prêts, conformément à l'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 1957.
3. La Société suisse de Radiodiffusion et Télévision doit déjà commencer à amortir sur le compte de l'année 1961, à raison de 1 million de francs, le prêt qui lui a été consenti.
4. La question de savoir si les éditeurs de journaux suspendront ou non leurs versements ne pourra être résolue qu'une fois connus les chiffres définitifs à fin 1961.

Sur la base de la décision du Conseil fédéral d'attribuer à la SSR le 70% du produit de la taxe de concession-TV, le budget d'exploitation de la Télévision a été établi comme il suit pour l'année 1962:

1. <i>Produit des taxes de concession-TV selon les estimations des PTT</i>	
228 000 concessionnaires de la classe I	Fr. 17 570 000.—
9 000 concessionnaires de la classe IIa	Fr. 1 428 000.—
Taxes de concession pour les appareils supplémentaires	Fr. 2 000.—
	<hr/>
Montant brut	Fr. 19 000 000.—
Quote-part des PTT	Fr. 5 700 000.—
Quote-part de la SSR	Fr. 13 300 000.—
2. Déduction faite des crédits supplémentaires accordés pour les années 1960 et 1961 et du remboursement de 1 million de francs sur le prêt consenti par la Confédération, le produit supplémentaire des taxes de concession 1958-1961 présente pour l'année 1962 un solde de	Fr. 1 200 000.—
3. Recettes accessoires	Fr. 200 000.—
4. Un montant de	Fr. 400 000.—
	<hr/>
a été porté au budget à titre d'attribution supplémentaire sur le produit de la taxe de concession.	
Montant total du crédit d'exploitation	Fr. 15 100 000.—

Pour 1962, nous ne bénéficions plus du prêt de la Confédération, auquel nous avons du reste déjà pu renoncer pour l'année 1961. Un pas dans la voie d'une consolidation des finances de la Télévision a été réalisé par un premier remboursement de 1 million de francs sur le prêt consenti, ceci en application de la décision précitée du Conseil fédéral.

Egalement en 1962 et conformément au contrat conclu, l'Association des éditeurs de journaux suspendra ses versements. Actuellement, il n'est pas encore possible de déterminer avec précision le montant que les éditeurs de journaux auront encore à verser.

Les ressources financières dont disposera la SSR sur le produit des taxes de concession permettront de couvrir les dépenses d'exploitation incombant à la Télévision pour l'année 1962.

Les dépenses d'exploitation de la Télévision pour l'exercice 1962 sont estimées comme il suit:

1. Dépenses de la SSR d'après le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957	9,0 Mio francs
2. Dépenses supplémentaires évaluées en 1960 pour l'année 1962:	
a) dépenses pour le programme en langue italienne	1,5 Mio
b) exigences du fédéralisme, extension des informations nationales par l'introduction d'un programme d'actualités supplémentaires	0,6 Mio
c) frais supplémentaires pour les programmes romand et suisse alémanique	0,8 Mio
3. Frais supplémentaires pour le personnel, location de lignes, Eurovision, échange bilatéral de programmes, administration et exploitation technique	3,1 Mio
Montant total des dépenses d'exploitation	<hr/> 15.0 Mio

A ce montant s'ajoutent encore 100000 francs à titre de recettes diverses.

Pour les frais de personnel, il faut compter avec une dépense supplémentaire de 858000 francs, dont 407000 francs sont consacrés à l'augmentation des traitements du personnel fixe, décidée par le Comité central, ainsi qu'aux augmentations annuelles ordinaires et aux allocations de promotion. On a prévu un montant de 253000 francs pour les nouveaux postes et un crédit dépassant de 102000 francs celui de l'année dernière est destiné aux prestations sociales réglementaires et aux indemnités. Un montant de 96000 francs est consacré au personnel auxiliaire et aux femmes de ménage.

Les frais généraux d'exploitation de la Télévision accusent une augmentation de 463000 francs; l'entretien des appareils techniques notamment et l'amortissement usuel des installations nécessitent des crédits plus élevés.

Les frais directs de programme, soit les frais de production, dépassent de 2857000 francs les estimations de l'exercice précédent. En fait, seul un montant supplémentaire de 1279000 francs est attribué aux frais directs de programme, le solde, 1578000 francs, étant constitué par un crédit additionnel. Du montant total précité, 82000 francs sont consacrés aux augmentations de traitement et aux prestations sociales allouées aux collaborateurs permanents. Les droits d'auteur nécessitent un crédit supplémentaire de 150000 francs (SUISA, BIEM). Le reste est consacré à la production. Toutefois, on ne saurait dire que la production se trouve, financièrement parlant, dans une meilleure situation, car souvent la contre-prestation d'une production est passablement plus élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un ou deux ans. Rappelons à cet égard l'augmentation sensible des frais de transmission des manifestations sportives, des transmissions de l'extérieur et des films de cinéma, etc.

DOMENIC CARL
Directeur administratif

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Total des dépenses d'exploitation	26 084 655.85	26 867 500	27 631 949.80
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 435 000.—	3 364 000	3 364 000.—
Part du studio des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 106 500.—	1 161 200	1 161 200.—
Allocations aux sociétés régionales avec studio	20 796 200.—	21 895 650	21 895 650.—
Allocations aux sociétés régionales sans studio	102 300.—	105 650	105 650.—
Service des programmes de la télédiffusion	317 903.—	341 000	341 150.—
<i>Excédent des recettes</i>	<i>326 752.85</i>	—	<i>764 299.80¹</i>
Total des recettes d'exploitation	26 084 655.85	26 867 500	27 631 949.80
Part de la SSR au produit de la taxe de concession	25 440 000.—	26 526 500	26 526 500.—
Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année précédente	326 752.85	—	764 299.80
Part du service des programmes de la télédiffusion au produit de la taxe de concession	311 903.—	335 000	335 120.—
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000.—	6 000	6 000.—
Autres recettes d'exploitation de la télédiffusion	—	—	30.—

¹ Mise en réserve pour budget 1962, voir compte de pertes et profits

Compte de la Direction générale

Compte d'exploitation

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Total des dépenses d'exploitation	3 485 494.63	3 364 000	3 397 332.45
Dépenses générales sur le plan suisse	2 328 159.95	2 422 300	2 330 120.35
<i>Frais de programme</i>	<i>1 980 957.05</i>	<i>2 079 700</i>	<i>2 024 703.70</i>
Redevance à la SUISA	965 449.20	1 029 200	1 030 670.—
Redevance au BIEM	375 836.35	392 500	393 116.25
Industrie du disque	167 496.20	103 000	103 000.—
Service des informations (ATS)	240 000.—	240 000	240 000.—
Allocations de la caisse centrale	47 070.30	100 000	106 488.75
Radioscolaire	99 229.90	100 000	99 979.75
Dépenses décidées par le Comité central	78 587.90	100 000	31 822.90
Echange de programmes avec l'étranger	7 287.20	12 000	12 371.50
Frais divers de programmes	—	3 000	7 254.55
<i>Frais de la société</i>	<i>347 202.90</i>	<i>342 600</i>	<i>305 416.65</i>
Assemblée générale	20 954.10	30 000	18 557.45
Comité central	45 134.90	46 500	40 102.80
Commissions du Comité central	16 950.15	21 000	14 479.05
Conférence des directeurs	3 251.15	5 000	2 561.15
Commissions des programmes	16 644.90	22 100	16 588.—
Autres commissions	14 533.65	13 300	15 088.05
Organes de la Caisse-pension	13 788.95	12 800	13 743.10
Union européenne de radiodiffusion	48 065.20	54 000	54 219.45
Contributions de la société à la Caisse-pension	107 129.45	100 000	83 153.50
Nouveau bâtiment de la SSR	56 240.30	35 000	45 261.30
Autres frais de la société	4 510.15	2 900	1 662.80

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Dépenses de la direction générale	917 800.99	941 700	904 516.29
<i>Frais de personnel</i>	<i>637 154.20</i>	<i>653 600</i>	<i>624 996.70</i>
Traitements et prestations sociales	595 688.85	608 600	584 654.70
Autres frais de personnel	41 465.35	45 000	40 342.—
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	<i>280 646.79</i>	<i>288 100</i>	<i>279 519.59</i>
Frais administratifs	92 826.90	88 400	94 375.35
Frais d'entretien divers	2 701.89	4 800	3 393.90
Matériel	47 849.70	49 700	44 136.60
Assurances, taxes et droits	718.50	800	730.35
Loyers et frais	67 111.78	68 400	66 593.94
Amortissements	24 990.82	26 000	24 668.05
Dépenses du service d'information SSR	44 447.20	50 000	45 621.40
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	<i>239 533.69</i>	—	<i>162 695.81</i>
Total des recettes d'exploitation	3 485 494.63	3 364 000	3 397 332.45
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 435 000.—	3 364 000	3 364 000.—
Intérêts sur avoirs en banques	47 821.43	—	26 945.30
Intérêts sur prêts	1 011.05	—	342.70
Autres recettes d'exploitation	1 662.15	—	6 044.45

Compte de pertes et profits

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Recettes	737 554.07	251 000	1 253 439.78
Intérêts sur titres	74 579.30	75 000	84 001.65
Produit sur ventes de valeurs d'établissement	390.—	—	895.—
Prélèvement sur des réserves	—	—	10 000.—
Contributions de journaux, etc.	11 570.—	10 000	11 231.75
Autres recettes	82 643.15	166 000	212 678.70
Solde actif à fin 1959 respectivement à fin 1960	2 085.08	—	7 637.07
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>566 286.54</i>	<i>—</i>	<i>926 995.61</i>
Dépenses	737 554.07	251 000	1 253 439.78
Amortissements extraordinaires	1 498.15	—	411.75
Autres charges extraordinaires	16 666.—	86 000	125 296.90
Versement au fonds de réserve spécial du CC	65 000.—	65 000	65 000.—
Versement au fonds de construction SSR	646 752.85	—	—
Autres dépenses	—	100 000	—
Mise en réserve pour budget 1962	—	—	764 300.— ¹
Solde actif 1960 respectivement 1961	7 637.07	—	298 431.13

¹ Décision de l'Assemblée générale du 13 janvier 1962

Actif			8 935 586.08
Caisse			5 875.20
Petites caisses			2 414.30
Chèques postaux			138 497.27
Banques			2 117 991.70
Débiteurs			218 597.02
Actif transitoire			33 356.35
Titres			2 653 703.—
Prêts et avances			10 740.50
<i>Compte d'établissement :</i>			
Terrain, bâtiment		923 375.—	
Mobilier	225 880.40		
Amortissement effectué	160 956.56	64 923.84	
Mobilier de la TD	1 488.80		
Amortissement effectué	—.—	1 488.80	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement	23 805.90		
Amortissement effectué	17 853.10	5 952.80	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement de la TD	4 072.—		
Amortissement effectué	610.80	3 461.20	
Installations	20 202.—		
Amortissement effectué	20 201.—	1.—	
Voitures de reportage du SOC	22 798.60		
Amortissement effectué	15 120.80	7 677.80	
Bibliothèque	16 504.38		
Amortissement effectué	16 503.38	1.—	
Matériel de bureau	204 681.70		
Amortissement effectué	143 473.45	61 208.25	
Matériel de bureau de la TD	947.75		
Amortissement effectué	—	947.75	1 069 037.44
Compte de construction			2 685 373.30

Passif		8 935 586.08
Banque: Caisse d'Epargne et de Prêts, Berne: compte-courant Télévision		71 464.—
Créanciers		40 092.60
Passif transitoire		257 072.85
Fonds de disposition des sociétés régionales et du SOC:		
Radio Zurich	115 490.95	
Radio Berne	43 990.90	
Radio Bâle	88 824.25	
Radio Lausanne	35 000.—	
Radio Lugano	148 000.—	
SOC	94 708.70	526 014.80
Fonds de réserve central prescrit par la concession		500 000.—
Fonds de réserve spécial à la disposition du Comité central		361 476.15
Fonds de construction		1 796 752.85
Réserve pour mesures de consolidation de la Caisse-pension		59 468.90
Réserve pour budget 1962		764 300.—
Part supplémentaire de la télévision au produit de la taxe de concession 1958-1960, selon décision du Conseil fédéral, destinée à l'exercice 1962		927 465.15
Réserve d'exploitation SSR		2 974 690.70
Réserve d'exploitation pour buts spéciaux (TD)		230 171.95
Fonds de compensation pour pertes sur cours de titres en portefeuille		128 185.—
Solde actif de la SSR		298 431.13

Compte d'exploitation

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Total des dépenses d'exploitation	1 109 540.60	1 161 200	1 179 413.67
<i>Frais de personnel</i>	684 929.70	735 050	735 453.15
Traitements et prestations sociales	660 136.95	710 250	715 352.75
Autres frais de personnel	24 792.75	24 800	20 100.40
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	185 859.68	195 200	196 030.18
Frais administratifs	35 600.10	39 100	35 653.29
Frais d'entretien divers	12 709.84	12 500	11 067.19
Matériel	72 006.21	68 800	79 456.10
Assurances	3 953.95	5 500	4 446.25
Loyers et frais	46 206.—	50 000	47 600.70
Amortissements	15 383.58	19 300	17 806.65
<i>Frais directs de programme</i>	231 507.70	230 950	247 930.34
Honoraires et frais	201 025.05	200 700	216 877.90
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	15 494.70	14 550	17 241.—
Autres frais directs de programme	14 987.95	15 700	13 811.44
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	7 243.52	—	—
Total des recettes d'exploitation	1 109 540.60	1 161 200	1 179 413.67
Part du studio suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 106 500.—	1 161 200	1 161 200.—
Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	—	—	—
Autres recettes d'exploitation	2 950.60	—	3 496.30
Recettes provenant de ventes	90.—	—	180.—
<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—	14 537.37

Compte de pertes et profits

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Recettes	15 282.87	—	14 537.37
Produit sur ventes de valeurs d'établissement	240.—	—	40.—
Prélèvement sur des réserves (fonds de disposition)	—	—	7 953.12
Autres recettes	7 799.35	—	6 544.25
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>7 243.52</i>	—	—
Dépenses	15 282.87	—	14 537.37
Versement du solde actif au fonds de dispositions	15 282.87	—	—
<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	—	—	<i>14 537.37</i>

Compte du Service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Total des dépenses d'exploitation	317 903.—¹	341 000¹	341 150.—¹
<i>Frais de personnel</i>	107 952.65	110 100	112 671.75
Traitements et prestations sociales	104 713.65	106 300	110 177.45
Autres frais de personnel	3 239.—	3 800	2 494.30
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	17 253.90	22 750	17 374.40
Frais administratifs	8 561.65	10 000	8 806.70
Frais d'entretien divers	206.05	600	121.55
Matériel	1 867.95	3 400	1 667.90
Assurances	26.60	50	67.45
Loyers et frais	6 445.65	6 600	6 100.—
Amortissements	146.—	2 100	610.80
<i>Frais directs de programme</i>	132 209.95	152 000	138 077.10
Honoraires et frais	132 209.95	152 000	138 077.10
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	60 486.50	56 150	73 026.75
Total des recettes d'exploitation	317 903.—	341 000	341 150.—
Part au produit de la taxe de concession TD	311 903.—	335 000	335 120.—
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour le service des programmes de la TD	6 000.—	6 000	6 000.—
Autres recettes d'exploitation	—	—	30.—

¹ Excédent des recettes d'exploitation inclus

Compte de pertes et profits

	Compte 1960	Budget 1961	Compte 1961
Recettes	60 486.50	56 150	73 026.75
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>60 486.50</i>	<i>56 150</i>	<i>73 026.75</i>
Dépenses	60 486.50	56 150	73 026.75
Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	60 486.50	56 150	73 026.75

Compte des studios

A. Compte d'exploitation

	Berne	Zurich
Total des charges d'exploitation	3 917 321.95	2 908 191.38
<i>Sociétés-membres sans studio</i>	—	—
<i>Charges d'exploitation des studios</i>	3 917 321.95	2 908 191.38
<i>Frais de personnel</i>	1 102 099.30	1 275 661.15
Traitement et prestations sociales pour le personnel	1 066 165.15	1 233 234.55
Autres frais de personnel	35 934.15	42 426.60
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	369 298.73	428 966.33
Frais de la société	14 221.10	23 030.35
Frais administratifs	62 750.23	53 101.05
Frais d'entretien	49 034.20	38 745.25
Matériel	110 477.75	109 186.25
Assurances	9 697.15	9 214.95
Loyers et intérêts du capital	35 672.75	96 565.98
Amortissements	87 445.55	99 122.50
<i>Frais directs de programme</i>	2 318 860.31	1 181 512.80
Honoraires et frais	1 020 422.28	1 058 577.45
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes	25 686.85	16 280.—
Autres frais directs de programme	58 219.07	70 411.05
Divers	—	3 830.40
Orchestre radiophonique	1 168 079.76	—
Chœur radiophonique	46 452.35	32 413.90
<i>Exédent du produit du compte d'exploitation</i> (Report au compte de profits et pertes)	127 063.61	22 051.10

Bâle	Beromünster total	Lausanne	Genève	Sottens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
3 093 558.45	10 024 721.78	3 419 206.49	3 871 575.10	7 290 781.59	4 817 749.55	22 133 252.92
—	105 650.—	—	—	—	—	105 650.—
3 093 558.45	9 919 071.78	3 419 206.49	3 871 575.10	7 290 781.59	4 817 749.55	22 027 602.92
1 156 163.10	3 533 923.55	1 138 448.50	1 093 706.60	2 232 155.10	1 153 352.96	6 919 431.61
1 118 503.—	3 417 902.70	1 109 460.55	1 065 124.60	2 174 585.15	1 118 234.80	6 710 722.65
37 660.10	116 020.85	28 987.95	28 582.—	57 569.95	35 118.16	208 708.96
479 927.70	1 278 192.76	552 292.82	588 303.23	1 140 596.05	353 366.61	2 772 155.42
22 050.80	59 302.25	12 663.50	13 455.10	26 118.60	18 184.75	103 605.60
72 535.49	188 386.77	92 171.15	99 553.90	191 725.05	52 156.04	432 267.86
54 600.35	142 379.80	103 088.58	55 020.52	158 109.10	45 094.48	345 583.38
121 137.85	340 801.85	134 405.65	145 620.96	280 026.61	134 406.99	755 235.45
11 746.95	30 659.05	13 371.85	16 809.30	30 181.15	7 376.15	68 216.35
84 860.36	217 099.09	87 375.64	96 790.48	184 166.12	41 650.10	442 915.31
112 995.90	299 563.95	109 216.45	161 052.97	270 269.42	54 498.10	624 331.47
1 457 467.65	4 957 840.76	1 728 465.17	2 170 110.69	3 898 575.86	2 706 979.97	11 563 396.59
939 554.45	3 018 554.18	1 250 510.97	1 241 073.28	2 491 584.25	1 538 859.73	7 048 998.16
19 620.20	61 587.05	86 372.05	56 322.60	142 694.65	63 768.20	268 049.90
102 131.—	230 761.12	156 239.94	195 314.96	351 554.90	150 218.28	732 534.30
4 324.—	8 154.40	—	—	—	2 325.—	10 479.40
391 838.—	1 559 917.76	235 342.21	677 399.85	912 742.06	777 502.50	3 250 162.32
—	78 866.25	—	—	—	174 306.26	253 172.51
—	149 114.71	—	19 454.58	19 454.58	604 050.01	772 619.30

A. Compte d'exploitation

	Zurich	Berne
Produit de l'exploitation total	3 917 321.95	2 908 191.38
<i>Sociétés-membres des studios</i>	—	—
<i>Produit d'exploitation des studios</i>	<i>3 917 321.95</i>	<i>2 908 191.38</i>
Taxe de concession: attributions ordinaires	3 907 014.—	2 868 414.—
Taxe de concession: attributions supplémentaires	—	—
Intérêts sur avoirs en banque	2 741.70	4 641.78
Loyers	4 900.—	23 565.05
Recettes provenant de droits d'entrée	—	10 428.65
Recettes provenant de ventes	—	321.90
Recettes provenant de communications au micro	880.—	820.—
Autres produits d'exploitation	1 786.25	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (Report au compte de profits et pertes)	—	—

Bâle	Beromunster total	Lausanne	Genève	Sottens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
3 093 558.45	10 024 721.78	3 419 206.49	3 871 575.10	7 290 781.59	4 817 749.55	22 133 252.92
—	105 650.—	—	—	—	—	105 650.—
3 093 558.45	9 919 071.78	3 419 206.49	3 871 575.10	7 290 781.59	4 817 749.55	22 027 602.92
3 077 615.—	9 853 043.—	3 385 907.—	3 839 658.—	7 225 565.—	4 817 042.—	21 895 650.—
—	—	—	—	—	—	—
3 667.27	11 050.75	9 245.46	4 390.30	13 635.76	4.—	24 690.51
2 640.—	31 105.05	2 985.—	25 058.80	28 043.80	—	59 148.85
5 529.30	15 957.95	—	—	—	—	16 571.50
—	321.90	1 299.—	648.—	1 947.—	613.55	2 268.90
990.—	2 690.—	2 670.20	1 820.—	4 490.20	—	7 270.20
709.40	2 495.65	5 578.35	—	5 578.35	90.—	8 074.20
2 407.48	2 407.48	11 521.48	—	11 521.48	—	13 928.96

B. Compte de résultats

	Zurich	Berne
Produits		
Produits extraordinaires total	153 744.91	111 710.27
Solde actif reporté 1960	249.05	1 506.76
Intérêts sur titres	382.50	907.50
Dividendes	92.10	—
Gains sur le cours des changes, divers	7.65	—
Bénéfices sur ventes d'installations	3 880.—	7 215.—
Prélèvement sur les réserves	—	—
Recettes extraordinaires (contributions)	21 500.—	21 500.—
Autres recettes	570.—	218.05
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	58 311.86
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i>	<i>127 063.61</i>	<i>22 051.10</i>
Solde passif au 31 décembre 1961	—	—
Charges		
Charges extraordinaires total	153 744.91	111 710.27
Solde passif reporté	—	—
Amortissements extraordinaires	45 839.—	58 311.86
Frais extraordinaires de représentation	549.90	—
Pertes sur débiteurs	—	—
Autres charges extraordinaires	87 181.—	37 747.60
Radioprogramma	—	—
Intérêts sur prêts	10 611.75	—
Frais d'envoi	—	—
Installations extraordinaires	—	—
Impôt sur le capital et les revenus	87.50	4 478.85
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Solde actif au 31 décembre 1961	9 475.76	11 171.96

Bâle	Beromunster total	Lausanne	Genève	Sottens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
52 606.50	318 061.68	50 690.49	34 922.08	85 612.57	967 811.27	1 371 485.52
2 125.15	3 880.96	1 613.79	2 878.89	4 492.68	3 160.35	11 533.99
—	1 290.—	82.35	45.—	127.35	2 400.—	3 817.35
126.—	218.10	—	5.60	5.60	—	223.70
—	7.65	—	—,45	—,45	—	8.10
300.—	11 395.—	250.—	—	250.—	10 370.—	22 015.—
23 000.—	23 000.—	5 000.—	—	5 000.—	—	28 000.—
21 500.—	64 500.—	39 052.20	12 262.56	51 314.76	1 500.—	117 314.76
4 170.80	4 958.85	4 342.15	275.—	4 617.15	21 667.65	31 243.65
1 384.55	59 696.41	350.—	—	350.—	324 663.26	384 709.67
—	149 114.71	—	19 454.58	19 454.58	604 050.01	772 619.30
—	—	—	—	—	—	—

52 606.50	318 061.68	50 690.49	34 922.08	85 612.57	967 811.27	1 371 485.52
—	—	—	—	—	—	—
32 436.95	136 587.81	350.—	—	350.—	764 677.30	901 615.11
695.30	1 245.20	—	26.—	26.—	3 202.35	4 473.55
—	—	—	270.26	270.26	—	270.26
9 780.25	134 708.85	29 176.—	7 848.68	37 024.68	1 598.70	173 332.23
—	—	—	—	—	39 479.80	39 479.80
—	10 611.75	—	—	—	139 062.90	149 674.65
—	—	—	15 000.—	15 000.—	4 991.—	19 991.—
—	—	—	10 959.65	10 959.65	4 327.20	15 286.85
1 735.35	6 301.70	4 135.55	—	4 135.55	72.—	10 509.25
2 407.48	2 407.48	11 521.48	—	11 521.48	—	13 928.96
5 551.17	26 198.89	5 507.46	817.49	6 324.95	10 400.02	42 923.86

Bilans des studios au 31 décembre 1961

	Zurich	Berne	Bâle	Lausanne	Genève	Lugano	Total
Actif	1 309 997.96	3 307 405.25	2 815 029.34	2 711 440.11	2 952 062.24	8 688 440.—	21 784 374.90
<i>1. Valeurs d'exploitation</i>	280 640.06	576 751.10	267 240.84	281 966.75	287 228.10	171 632.—	1 865 458.85
Caisse	4 314.50	6 628.80	25 995.05	19 226.51	11 096.53	18 689.01	85 950.40
Compte de chèque postal	62 096.52	26 871.80	40 266.99	115 340.56	40 290.58	53 181.79	338 048.24
Banques	155 494.—	249 454.60	142 103.98	130 914.55	151 955.27	826.—	830 748.40
Titres	9 300.—	140 320.90	—	1 160.—	979.10	80 000.—	231 760.—
Débiteurs	19 923.99	151 436.90	58 874.82	15 325.13	75 042.28	18 935.20	339 538.32
Actif transitoire	29 511.05	2 038.10	—	—	7 864.34	—	39 413.49
<i>2. Valeurs immobilisées (val. compt.)</i>	932 931.45	2 600 778.70	2 298 768.40	2 429 473.36	2 630 492.84	8 505 524.45	19 397 969.20
Terrains, bâtiments	733 468.80	2 486 194.50	2 151 775.38	2 325 936.92	2 402 623.66	815 688.60	10 915 687.86
Immeuble du studio en construction	—	—	—	—	—	7 610 870.30	7 610 870.30
Autres établissements	199 462.65	114 584.20	146 993.02	103 536.44	227 869.18	78 965.55	871 411.04
<i>3. Comptes d'ordre</i>	96 426.45	129 875.45	249 020.10	—	34 341.30	11 283.55	520 946.85
<i>4. Solde passif</i>	—	—	—	—	—	—	—
Passif	1 309 997.96	3 307 405.25	2 815 029.34	2 711 440.11	2 952 062.24	8 688 440.—	21 784 374.90
<i>1. Fonds étrangers</i>	899 985.75	2 531 361.61	2 371 642.29	2 522 205.67	2 827 931.55	4 921 831.88	16 074 958.75
Banques	—	—	—	—	—	—	—
Créanciers	118 718.60	143 611.61	71 970.55	148 067.60 ¹ 24 712.92	360 460.16	12 569.18	880 110.62
Hypothèques, emprunts	770 000.—	2 358 250.—	2 299 671.74	2 321 586.50	2 467 471.39	4 909 262.70	15 126 242.33
Passif transitoire	11 267.15	29 500.—	—	27 838.65	—	—	68 605.80
<i>2. Capital propre</i>	304 110.—	634 996.23	188 815.78	183 726.98	88 971.90	3 744 924.55	5 145 545.44
Capital social	200 000.—	188 960.—	118 900.—	—	50 000.—	169 000.—	726 860.—
Fonds de réserve	91 500.—	44 994.—	34 843.50	—	—	35 000.—	206 337.50
Provisions	12 610.—	401 042.23	35 072.28	183 726.98	38 971.90	3 540 924.55 ²	4 212 347.94
<i>3. Comptes d'ordre</i>	96 426.45	129 875.45	249 020.10	—	34 341.30	11 283.55	520 946.85
<i>4. Solde actif</i>	9475.76	11 171.96	5 551.17	5 507.46	817.49	10 400.02	42 923.86

¹ «Chaîne du Bonheur» Action lits

² Financement du nouveau studio

Compte du service radio PTT

	1961	1960
Produit	42 332 122.21	40 996 410.19
Produit brut des droits de concession radoréceptrice	38 870 621.55	37 484 714.—
Autres droits (droits d'enregistrement, de perception, de concession pour stations radioémettrices, estampilles bleues)	1 006 236.13	1 050 338.33
Remboursements de frais par tiers (travaux pour le compte de tiers, droits pour le contrôle des installations réceptrices)	321 371.90	374 016.40
Recettes administratives (amendes pour violation de la régale, frais d'instruction, listes d'adresses, vente d'imprimés et de maculature)	195 925.75	228 831.23
Droits d'auteurs	674 388.—	673 803.60
Prélèvement sur réserves pour la couverture de déficits nets (selon la décision du Conseil fédéral du 30 mai 1958)	1 263 578.88	1 184 706.63
Charges	42 332 122.21	40 996 410.19
<i>Personnel</i>	<i>5 243 998.10</i>	<i>5 133 739.70</i>
Traitements, salaires et allocations	4 227 068.05	3 965 721.45
Autres charges de personnel (assurances du personnel, restitution de débours, prestations spéciales, uniformes, etc.)	1 016 930.05	1 168 018.25
<i>Locaux</i>	<i>512 465.88</i>	<i>591 525.98</i>
Location, entretien, aménagement	324 465.88	400 525.98
Amortissement des bâtiments	188 000.—	191 000.—
<i>Installations d'exploitation</i>	<i>5 095 801.09</i>	<i>5 184 214.26</i>
Entretien	725 651.11	565 835.12
Démolition et transformation	74 617.22	72 279.92
Diverses charges d'exploitation	87 528.60	135 947.53
Redevance pour utilisation du réseau des lignes du téléphone	609 928.80	718 576.05
Courant industriel	572 075.36	664 575.64
Amortissement des installations techniques	3 026 000.—	3 027 000.—

Compte du service radio PTT

	1961	1960
<i>Transports</i>	205 594.71	183 920.10
Matières consommables, véhicules, automobiles, bicyclettes, frais de transport du matériel technique	121 594.71	104 920.10
Amortissement des véhicules	84 000.—	79 000.—
<i>Charges générales</i>	3 005 979.48	2 613 191.45
Papier et impression	182 358.17	136 999.65
Taxes postales	185 000.—	185 000.—
Diverses charges d'administration (mobilier, matériel de bureau, insertions, etc.)	191 613.99	171 550.68
Amortissement du mobilier et des outils (dont amortissement extraordinaire de Fr. 167 277.67)	273 277.67	134 000.—
Intérêts de capitaux et assurance	472 728.75	381 417.15
Part du service radio à diverses charges générales	168 156.90	172 458.97
Bonification au service de télédiffusion pour des prestations en faveur du service radio	1 532 844.—	1 431 765.—
<i>Recettes de trafic - Défalcons</i>	28 268 282.95	27 289 818.70
Part de la SSR aux droits de concession radioréceptrice	27 174 435.10	26 204 299.80
Redevance pour droits d'auteurs (Fr. 9.50 par concession IIa):		
a) au profit de la Société suisse des auteurs (SUISA)	674 388.—	673 803.60
b) au profit de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Paris, Comité Genève	7 000.—	7 000.—
Versement au fonds commun PTT/SSR de déparasitage	50 000.—	50 000.—
Versement à la société Pro Radio-Télévision (part aux droits de concession des concessions d'installateurs)	290 000.—	280 000.—
Versement à Rediffusion SA et Radibus AG (provision pour la perception, de leurs abonnés, des taxes de concession radioréceptrice)	72 459.85	74 715.30

Compte du service radio PTT

Immobilisation des PTT pour le service radio

	1961	1960
Etat des immobilisations au début de l'année	58 779 499.06	56 913 475.86
Augmentation	3 647 428.89	2 569 396.70
Diminution 1961 1 259 722.93	— 1 264 222.93	— 703 373.50
Transfer de valeur 4 500.—		
<i>Etat des immobilisations à la fin de l'année</i>	<i>61 162 705.02</i>	<i>58 779 499.06</i>
Etat des amortissements au début de l'année	47 428 144.30	44 521 024.40
Charges d'amortissement	3 404 000.—	3 431 000.—
Prélèvement sur le compte d'amortissement	— 1 076 229.76	— 523 880.10
<i>Etat des amortissements à la fin de l'année</i>	<i>49 755 914.54</i>	<i>47 428 144.30</i>
<i>Valeur comptable à la fin de l'année</i>	<i>11 406 790.48</i>	<i>11 351 354.76</i>
Immeubles	2 609 770.32	2 405 674.92
Installations d'exploitation	8 147 961.87	8 367 975.49
Biens meubles	648 558.29	577 204.35
Participations	500.—	500.—

Pro memoria

Dans le bilan des PTT arrêté au 31 décembre 1961 figurent les réserves suivantes concernant la Radiodiffusion:

Réserve pour les possibilités de travail

Situation au 31 décembre 1960	2 645 000.—	
Report sur réserve pour la Radiodiffusion	./ 1 200 000.—	1 445 000.—

Réserve pour la Radiodiffusion

Situation au 31 décembre 1960	3 018 858.99	
Versement de la réserve pour les possibilités de travail	+ 1 200 000.—	
Prélèvement (couverture du montant manquant des comptes de la Radiodiffusion 1961)	./ 1 263 578.88	2 955 280.11

Fonds commun PTT/SSR pour l'amélioration de la réception-radio	1 026 999.85	
--	--------------	--

Compte du Service des programmes de la télévision

Compte d'exploitation	Budget 1961	Compte 1961	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport au budget 1961
Charges d'exploitation	13 500 000	14 078 148.86	+ 578 148.86
<i>Frais de personnel</i>	4 244 696	4 156 552.50	— 88 143.50
Traitements et prestations sociales pour le personnel	3 871 046	3 788 842.30	— 82 203.70
Autres frais de personnel	373 650	367 710.20	— 5 939.80
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	2 426 545	2 555 604.69	+ 129 059.69
Frais administratifs	181 050	245 532.80	+ 64 482.80
Frais d'entretien	687 000	715 978.30	+ 28 978.30
Matériel	364 900	376 969.74	+ 12 069.74
Assurances	85 725	83 770.30	— 1 954.70
Loyers et intérêts du capital	381 000	368 317.05	— 12 682.95
Amortissements	529 470	590 114.15	+ 60 644.15
Acquisitions	197 400	174 922.35	— 22 477.65
<i>Frais directs de programme</i>	5 828 759	6 213 996.91	+ 385 237.91
Honoraires et frais	3 031 959	3 047 705.64	+ 15 746.64
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes	88 300	89 160.20	+ 860.20
Autres frais de programme	2 708 500	3 077 131.07	+ 368 631.07
<i>Excédents des recettes</i> (Report au compte de résultats)	1 000 000	1 151 994.76	+ 151 994.76

Compte du Service des programmes de la télévision

	Budget 1961	Compte 1961	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport au budget 1961
Produit de l'exploitation total	13 500 000	14 078 148.86	+ 578 148.86
Part du produit des taxes de concession	8 922 000	13 500 000.—	
Participation de l'Association des éditeurs de journaux	2 000 000		
Attributions supplémentaires	2 578 000		
Intérêts sur avoirs en banque		11 854.45	+ 11 854.45
Recettes provenant de droits d'entrée		650.—	+ 650.—
Remboursements sur productions (programme)		367 541.30	+ 367 541.30
Recettes sur ventes de livres		97.60	+ 97.60
Recettes provenant de conversations téléphoniques privées		2 110.70	+ 2 110.70
Produit net de ventes de films (programme)		93 458.55	+ 93 458.55
Produit net de ventes de films (téléjournal)		4 068.65	+ 4 068.65
Mise en compte de salaires à des tiers		11 416.20	+ 11 416.20
Facturations à des tiers pour usage de voiture de service		503.10	+ 503.10
Location de studios		425.—	+ 425.—
Facturation pour usages d'appareils		7 107.75	+ 7 107.75
<i>Excédent du compte d'exploitation</i> (Report au compte de résultats)		78 915.56	+ 78 915.56

Compte du service des programmes de la télévision

Compte de résultats	Budget 1961	Compte 1961	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport à 1961
Charges extraordinaires total	1 000 000	1 211 499.26	+ 211 499.26
Amortissements extraordinaires			
Pertes sur débiteurs			
Autres charges extraordinaires		200.56	+ 200.56
Intérêts sur prêt de la Confédération		211 298.70	+ 211 298.70
Excédent des charges du compte d'exploitation	—	—	—
	1 000 000	1 000 000.—	—
Produits extraordinaires total	1 000 000	1 211 499.26	+ 211 499.26
Bénéfice sur ventes d'installations		3 333.10	+ 3 333.10
Intérêts sur cotisations d'entrée dans la Caisse-pension		619.05	+ 619.05
Couverture d'amortissements extraordinaires		110.95	+ 110.95
Autres recettes extraordinaires		245.49	+ 245.49
Excédent du produit du compte d'exploitation	1 000 000	1 073 079.20	+ 73 079.20
Solde passif 1961		134 111.47	+ 134 111.47

Bilan au 31 décembre 1961

Bilan au
31 décembre 1960Bilan au
31 décembre 1961

Bilan au 31 décembre 1961	Bilan au 31 décembre 1960	Bilan au 31 décembre 1961
Actif	11 954 707.43	9 602 507.63
<i>Mouvements de fonds</i>	135 673.77	1 000 192.25
Caisse principale	24 479.25	15 595.45
Petites caisses (timbres)	471.95	431.70
Compte de chèque postal	80 671.92	874 024.94
Banque	30 050.65	110 140.16
<i>Débiteurs et Comptes d'ordre</i>	641 571.09	1 047 373.27
Différents débiteurs	19 761.60	262 964.—
Avances courantes de frais	8 966.90	13 245.—
Sociétés étrangères de TV	89 384.76	301 780.67
Paievements anticipés aux fournisseurs	25 000.—	800.—
Autres débiteurs	80 626.97	116 501.84
Compte d'ordre taxes lignes video	153 143.46	335 313.96
Actif transitoire	264 687.40	16 767.80
<i>Matériel</i>	23 495.81	49 677.56
Matériel de film	10 489.36	49 677.56
Bandes d'enregistrement	13 006.45	—
<i>Immobilisations / valeur comptable</i>	858 717.30	1 188 969.35
Mobilier et appareils de bureau	100 196.—	133 378.90
Matériel technique et outillage	173 514.25	398 505.95
Installations techniques	114 623.40	191 149.—
Matériel d'éclairage	59 628.70	106 968.75
Installation pour le développement des films, studio de sonorisation (Zurich)	129 561.30	78 087.35
Parc de voitures, atelier pour automobiles	76 967.—	149 515.25
Téléviseurs de service, autre outillage	65 414.90	22 788.40
Installations reprises par les PTT	1.—	1.—
Installations Eurovision	1 570.80	108 574.75
Installations Tessin	137 239.95	—

Bilan au 31 décembre 1961

Bilan au
31. décembre 1961

Bilan au
31. décembre 1960

Postes de compensation
(compte courant et mouvement sur compte courant)

3 113 065.73

—

Solde passif 1960 7 182 183.73

Amortissement 1961 1 000 000.— 6 182 183.73

Solde passif 1961 interne 134 111.47

Solde passif 1961 6 316 295.20

7 182 183.73

6 316 295.20

Passif

11 954 707.43

9 602 507.63

Créanciers et comptes d'ordre

1 119 463.15

1 939 030.38

Différents créanciers

32 515.73

Sociétés étrangères de TV

5 849.25

23 044.82

Créanciers fournisseurs

1 034 523.30

1 100 068.80

Autres créanciers

59 773.35

714 694.33

Passif transitoire

19 317.25

68 706.70

Prêts

7 722 178.55

7 663 477.25

Emprunt destiné au financement d'installations

600 000.—

1 330 000.—

Prêt de la Confédération (y compris intérêts)

7 107 178.55

6 318 477.25

Réserves (pour installations Tessin)

15 000.—

15 000.—

Postes de compensation

3 113 065.73

—

(compte courant et mouvement sur compte courant)

Répartition interne des ressources allouées à la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Budget			1962	1961	Augmentation par rapport à 1961
I. Ressources disponibles			28 169 300	26 526 500	+ 1 642 800
Quote-part versée par l'administration des PTT			27 405 000	26 526 500	+ 878 500
Attribution supplémentaire pour l'année 1960			764 300	—	+ 764 300
II. Solde à répartir			28 169 300	26 526 500	+ 1 642 800
1. Direction générale			3 539 600	3 364 000	+ 175 600
2. Service des ondes courtes			1 393 400	1 161 200	+ 232 200
3. ORG, IRG, CRR			105 850	105 650	+ 200
III. Part des sociétés-membre avec studio			23 130 450	21 895 650	+ 1 234 800
	1962 = 100%	1961 = 100%			
<i>Beromunster</i>	45%	45%	10 408 703	9 853 043	+ 555 660
Zurich			4 131 855	3 907 014	+ 224 841
Berne			3 033 143	2 868 414	+ 164 729
Bâle			3 243 705	3 077 615	+ 166 090
<i>Sottens</i>	33%	33%	7 633 048	7 225 565	+ 407 483
Lausanne			3 576 149	3 385 907	+ 190 242
Genève			4 056 899	3 839 658	+ 217 241
<i>Monte Ceneri</i>	22%	22%	5 088 699	4 817 042	+ 271 657
Lugano			5 088 699	4 817 042	+ 271 657

	Budget 1961	Budget 1962
Total des dépenses d'exploitation	26 867 500	28 712 300
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 364 000	3 539 600
Part du studio suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 161 200	1 393 400
Allocations aux sociétés régionales avec studio	21 895 650	23 130 450
Allocations aux sociétés régionales sans studio	105 650	105 850
Service des programmes de la télédiffusion	341 000	543 000
Total des recettes d'exploitation	26 867 500	28 712 300
Part de la SSR au produit de la taxe de concession	26 526 500	27 405 000
Prélèvement sur des réserves	—	764 300 ¹
Part du service des programmes de la télédiffusion au produit de la taxe de concession	335 000	537 000 ²
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000	6 000

¹ Décision de l'Assemblée générale du 8 juillet 1961; montant à répartir en 1962

² Dès 1962, augmentation à raison de 50 cts par concessionnaire de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget 1961	Budget 1962
Total des dépenses d'exploitation	3 364 000	3 608 400
Dépenses générales sur le plan suisse	2 422 300	2 522 600
<i>Frais de programme</i>	2 079 700	2 172 700
Redevance à la SUISA	1 029 200	1 091 700
Redevance au BIEM	392 500	420 000
Industrie du disque	103 000	103 000
Service des informations (ATS)	240 000	240 000
Allocations de la caisse centrale	100 000	100 000
Radioscolaire	100 000	100 000
Crédit à la disposition du Comité central	100 000	100 000
Echange de programmes avec l'étranger	12 000	12 000
Frais divers de programme	3 000	6 000
<i>Frais de la société</i>	342 600	349 900
Assemblée générale	30 000	30 000
Comité central	46 500	45 000
Commissions du Comité central	21 000	21 000
Conférence des directeurs	5 000	5 000
Commissions des programmes	22 100	22 000
Autres commissions	13 300	14 000
Organes de la Caisse-pension	12 800	15 000
Union européenne de radiodiffusion	54 000	60 000
Contributions de la société à la Caisse-pension	100 000	100 000
Nouveau bâtiment de la SSR	35 000	35 000
Autres frais de la société	2 900	2 900

	Budget 1961	Budget 1962
Dépenses de la direction générale	941 700	1 085 800
<i>Frais de personnel</i>	653 600	736 000
Traitements et prestations sociales	608 600	692 000
Autres frais de personnel	45 000	44 000
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	288 100	349 800
Frais administratifs	88 400	101 500
Frais d'entretien divers	4 800	8 100
Matériel	49 700	65 500
Assurances, taxes et droits	800	2 600
Loyers et frais	68 400	97 200
Amortissements	26 000	24 900
Crédit spécial du service d'information SSR	50 000	50 000
Total des recettes d'exploitation	3 364 000	3 608 400
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 364 000	3 539 600
Intérêts sur avoirs en banques	—	1 500
Loyers	—	20 000
Autres recettes d'exploitation	—	47 300 ¹

¹ Part de la télévision à la redevance au BIEM

Comptes de pertes et profits

	Budget 1961	Budget 1962
Recettes	251 000	1 015 300
Intérêts sur titres	75 000	75 000
Prélèvement sur des réserves	—	764 300 ¹
Contributions de journaux, etc.	10 000	10 000
Autres recettes	166 000	166 000
Dépenses	251 000	1 015 300
Autres charges extraordinaires	86 000	950 300 ²
Versements au fonds de réserve spécial du Comité central	65 000	65 000
Autres dépenses	100 000	—

¹ Part supplémentaire au produit de la taxe de concessions de 1960² Part supplémentaire au produit de la taxe de concessions de 1960, répartie en 1962, plus autres dépenses

Budget du Studio suisse des ondes courtes

Compte d'exploitation

	Budget 1961	Budget 1962
Total des dépenses d'exploitation	1 161 200	1 545 000
<i>Frais de personnel</i>	735 050	779 300
Traitements et prestations sociales	710 250	753 500
Autres frais de personnel	24 800	25 800
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	195 200	355 750
Frais administratifs	39 100	44 500
Frais d'entretien divers	12 500	18 900
Matériel	68 800	75 800
Assurances	5 500	7 650
Loyers et frais	50 000	190 500
Amortissements	19 300	18 400
<i>Frais directs de programme</i>	230 950	409 950
Honoraires et frais	200 700	273 600
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	14 550	20 250
Autres frais directs de programme	15 700	116 100
Total des recettes d'exploitation	1 161 200	1 545 000
Part du studio suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 161 200	1 393 400
Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	—	—
Loyers	—	28 400
Autres recettes d'exploitation	—	123 200 ¹

¹ Indemnité de l'Industrie horlogère suisse (signal horaire), tâches spéciales du SOC, et recettes diverses

Compte de pertes et profits	Budget 1961	Budget 1962
Recettes	—	2 500
Autres recettes	—	2 500
Dépenses	—	2 500
Autres charges extraordinaires	—	2 500

Budget du Service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget 1961	Budget 1962
Total des dépenses d'exploitation	341 000	543 000
<i>Frais de personnel</i>	110 100	260 180
Traitements et prestations sociales	106 300	255 680
Autres frais de personnel	3 800	4 500
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	22 750	74 500
Frais administratifs	10 000	16 550
Frais d'entretien divers	600	2 250
Matériel	3 400	9 500
Assurances	50	400
Loyers et frais	6 600	28 400
Amortissements	2 100	17 400
<i>Frais directs de programme</i>	152 000	159 000
Honoraires et frais	152 000	159 000
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	56 150	49 320
Total des recettes d'exploitation	341 000	543 000
Part au produit de la taxe de concession de la TD	335 000	537 000
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la TD	6 000	6 000

Compte de pertes et profits

Budget 1961

Budget 1962

Recettes	56 150	49 320
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>56 150</i>	<i>49 320</i>
Dépenses	56 150	49 320
Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	56 150	49 320

A. Compte d'exploitation	Zurich	Berne	Bâle	Bero- munster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Mte Ceneri Lugano	Charges d'explo- itation Total
Total des charges d'exploitation	4138855	3049143	3246345	10434343	3576149	4076899	7653048	5088699	23176090
<i>Frais du personnel</i>	1175111	1451683	1212277	3839071	1228380	1261988	2490368	1364520	7693959
Traitements et prestations sociales	1134111	1404633	1174077	3712821	1193980	1237188	2431168	1324620	7468609
Autres frais de personnel	41000	47050	38200	126250	34400	24800	59200	39900	225350
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	389850	461940	488550	1340340	511445	631500	1142945	705050	3188335
Frais de la Société	14050	24880	23300	62230	18300	15300	33600	17500	113330
Frais administratifs	65500	62620	73000	201120	104300	90900	195200	72800	469120
Frais d'entretien	55000	45320	61600	161920	55900	58400	114300	55500	331720
Matériel	119200	111640	131000	361840	134600	160700	295300	190000	847140
Assurances, taxes	10200	10380	12600	33180	17400	19400	36800	17900	87880
Loyers et intérêts du capital	41100	104600	88500	234200	91200	101200	192400	187300	613900
Amortissements	84800	102500	98550	285850	89745	185600	275345	164050	725245
<i>Frais directs de programme</i>	2573894	1135520	1545518	5254932	1836324	2158411	3994735	2973477	12223144
Honoraires et frais	1191494	992830	1011068	3195392	1292174	1190136	2482310	1674327	7352029
Prest. sociales en faveur des collabo- rateurs et artistes	26000	17250	13950	57200	104150	70750	174900	86250	318350
Autres frais directs de programme	53900	82040	89400	225340	197400	148600	346000	167900	739240
Divers	—	2400	3500	5900	—	—	—	6000	11900
Orchestre radiophonique	1251000	—	427600	1678600	242600	748925	991525	840100	3510225
Chœur radiophonique	51500	41000	—	92500	—	—	—	198900	291400
<i>Excédent du produit du compte d'ex- ploitation</i> (Report au compte de pertes et profits)	—	—	—	—	—	25000	25000	45652	70652
Produit d'exploitation total	4138855	3049143	3246345	10434343	3576149	4076899	7653048	5088699	23176090
Taxe de concession: attributions or- dinaires	4131855	3033143	3243705	10408703	3576149	4056899	7633048	5088699	23130450
Intérêts sur avoirs en banque	2000	1000	—	3000	—	—	—	—	3000
Loyers	4000	15000	2640	21640	—	20000	20000	—	41640
Recettes provenant de communica- tions au micro	1000	—	—	1000	—	—	—	—	1000
<i>Excédent des charges du compte d'explo- itation</i> (Report au compte de pertes et profits)	—	—	—	—	—	—	—	—	—

B. Compte de résultats	Zurich	Berne	Bâle	Bero- munster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Monte Ceneri Lugano	Charges d'explo- itation Total
Produits									
Produits extraordinaires (total)	21 900	26 500	21 500	69 900	29 500	28 000	57 500	58 600	186 000
Intérêts sur titres	400	5 000	—	5 400	—	—	—	2 300	7 700
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gains sur le cours des changes, divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bénéfices sur ventes d'installations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prélèvements sur les réserves	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Recettes extraordinaires (contributions)	21 500	21 500	21 500	64 500	29 500	3 000	32 500	—	97 000
Autres recettes	—	—	—	—	—	—	—	10 648	10 648
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	—	—	—	—	25 000	25 000	45 652	70 652
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i>									
Charges									
Charges extraordinaires (total)	21 900	26 500	21 500	69 900	29 500	28 000	57 500	58 600	186 000
Amortissements extraordinaires	5 000	—	—	5 000	—	10 000	10 000	—	15 000
Pertes sur débiteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres charges extraordinaires	16 900	18 500	19 300	54 700	25 000	3 000	28 000	12 000	94 700
Radioprogramma et frais avant-programme	—	—	—	—	—	—	—	45 400	45 400
Intérêts pour la nouvelle construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cabine «Grand Théâtre» (Genève)	—	—	—	—	—	15 000	15 000	—	15 000
Impôts sur le capital et les revenus	—	8 000	2 200	10 200	4 500	—	4 500	1 200	15 900
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>									

Budget de la télévision pour 1962

Compte d'exploitation	Budget 1961	Budget 1962	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport à 1961
I. Charges d'exploitation total	13 500 000¹	15 100 000	+ 1 600 000
<i>Frais de personnel</i>	4 094 696	4 952 542	+ 857 846
Traitements et prestations sociales	3 721 046	4 576 342	+ 855 296
Autres frais de personnel	373 650	376 200	+ 2 550
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	2 226 545	2 690 150	+ 463 605
Frais administratifs	181 050	224 350	+ 43 300
Frais d'entretien	487 000	631 600	+ 144 600
Matériel	364 900	382 000	+ 17 100
Assurances, taxes	85 725	95 250	+ 9 525
Loyers et intérêts du capitale	381 000	393 000	+ 12 000
Amortissements	529 470	773 950	+ 244 480
Achats	197 400	190 000	- 7 400
<i>Frais directs de programme</i>	4 600 759	7 457 308	+ 2 856 549
Honoraires et frais	2 661 959	3 902 358	+ 1 240 399
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	88 300	120 450	+ 32 150
Autres frais directs de programme	1 850 500	3 434 500	+ 1 584 000
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	1 000 000	—	- 1 000 000

¹ Y compris le crédit supplémentaire pour 1961 de Fr. 1 578 000.-, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires et le montant de Fr. 1 000 000.- destiné au remboursement du prêt consenti par la Confédération (voir report sur le compte de profits et pertes).

Budget de la Télévision pour 1962

	Budget 1961	Budget 1962	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport au budget 1961
II. Produit d'exploitation total	13 500 000'	15 100 000	+ 1 600 000
Part au produit de la taxe de concession	8 922 000	14 500 000	+ 3 000 000
Attribution supplémentaire pour 1961	2 578 000		
Participation de l'association des éditeurs de journaux ou autres attributions	2 000 000	400 000	— 1 600 000
Intérêts sur avoirs en banque		3 000	+ 3 000
Recettes provenant de droits d'entrée		3 000	+ 3 000
Remboursement sur productions (programme)		164 000	+ 164 000
Remboursement de conversations téléphoniques privées		2 000	+ 2 000
Produit net de vente de films (programme)		25 000	+ 25 000
Produit net de vente de films (téléjournal)		3 000	+ 3 000
Mise en compte de salaires à des tiers			
Factures à des tiers pour usage de voitures de service			
Location de studios			
Facturation pour usage d'appareils			
Recettes sur ventes de livres			
<i>Excédents du compte d'exploitation</i> (Report au compte de pertes et profits)			

a) *Produit de la taxe de concession pour 1962*

Selon les estimations des PTT, le produit de la taxe de concession TV s'établit comme il suit pour 1962:

228 000 concessionnaires de la classe I à Fr. 84.—	17 570 000.—
9 000 concessionnaires de la classe II à Fr. 168.—	1 428 000.—
taxes de concession pour les appareils supplémentaires	2 000.—

237 000 concessionnaires	total	19 000 000.—
--------------------------	-------	--------------

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 13 octobre 1961, les PTT reçoivent 30%	5 700 000.—
la SSR reçoit 70%	13 300 000.—

b) *Financement 1962*

1. Quote-part de la SSR du produit de la taxe de concession pour l'année 1962	13 300 000.—
2. Déduction faite des crédits supplémentaires accordés pour les années 1960 et 1961 et du remboursement de 1 million de francs sur le prêt consenti par la Confédération, le produit supplémentaire des taxes de concession 1958-1961 présente pour l'année 1962 un solde de	1 200 000.—
3. Recettes supplémentaires sur le produit de la taxe de concession	400 000.—
4. Recettes accessoires brutes de la télévision (dans le compte d'exploitation, ces recettes accessoires sont compensées en grande partie par des frais de production)	200 000.—

Total correspondant au budget	15 100 000.—
-------------------------------	--------------

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1961

	Total au 1.1.1961	Total au 31.12.1961	Augmentation	dont diffusion au téléphone	par fil* Rediffusion
Direction des téléphones de Bâle	125 959	129 554	3 595	39 322	8 142
de Bellinzone	49 533	51 628	2 095	10 981	—
de Berne	112 149	116 034	3 885	44 186	4 662
de Bienne	86 637	89 106	2 469	22 290	3 496
de Coire	40 946	42 403	1 457	15 426	—
de Fribourg	31 815	32 154	339	3 290	—
de Genève	86 973	89 848	2 875	19 984	—
de Lausanne	118 685	121 934	3 249	24 646	4 030
de Lucerne	90 351	93 741	3 390	23 906	—
de Neuchâtel	52 242	52 889	647	12 113	—
d'Olten	85 205	87 352	2 147	11 640	—
de Rapperswil	52 240	54 605	2 365	10 389	—
de St-Gall	114 904	117 651	2 747	17 460	2 749
de Sion	30 157	31 942	1 785	7 716	—
de Thoune	40 488	42 119	1 631	12 620	—
de Winterthour	69 649	71 387	1 738	10 375	—
de Zurich	257 042	265 741	8 699	70 694	14 688
Totaux	1 444 975	1 490 088	45 113	357 038	37 767

* y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1961

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle
1923	980	—	1936	464 332	45 833	1949	1 008 453	38 847
1924	16 964	15 984	1937	504 132	39 800	1950	1 036 710	28 257
1925	33 532	16 568	1938	548 533	44 401	1951	1 079 304	42 594
1926	51 194	17 662	1939	593 360	44 827	1952	1 119 842	40 538
1927	59 066	7 872	1940	634 248	40 888	1953	1 158 073	38 231
1928	70 183	11 117	1941	680 306	46 058	1954	1 198 757	40 684
1929	83 757	13 574	1942	729 231	48 925	1955	1 233 075	34 318
1930	103 808	20 051	1943	779 920	50 689	1956	1 267 824	34 749
1931	150 021	46 213	1944	819 502	39 582	1957	1 308 341	40 517
1932	231 397	81 376	1945	854 639	35 137	1958	1 349 505	41 164
1933	300 051	68 654	1946	890 687	36 048	1959	1 387 877	38 372
1934	356 866	56 815	1947	922 959	32 272	1960	1 444 975	57 098
1935	418 499	61 633	1948	969 606	46 647	1961	1 490 088	45 113

Statistiques des programmes radio

I. D'après le genre d'émission	Emission en direct	1 ^{re} émission enregistrée	Répétitions	Enregistrements commerciaux	Emissions provenant de l'étranger	Total heures d'émission
<i>a) 1^{er} programme</i>						
Total en minutes	124 556	316 948	56 294	269 921	77 795	845 457 ¹
Total en heures	2 075,9	5 282,5	938,2	4 498,7	1 296,6	14 090,9
Au pour-cent	14,7	37,5	6,7	31,9	9,2	100
<i>b) 2^e programme</i>						
Total en minutes	9 046	56 533	36 743	79 137	26 334	207 802 ¹
Total en heures	150,7	942,2	612,3	1 318,9	438,9	3 463,3
Au pour-cent	4,4	27,2	17,7	38,0	12,7	100
<i>c) 1^{er} et 2^e programme ensemble</i>						
Total en heures 1. programme	2 075,9	5 282,5	938,2	4 498,7	1 296,6	14 090,9
Total en heures 2. programme	150,7	942,2	612,3	1 318,9	438,9	3 463,3
Total des heures d'émission	2 226,6	6 224,7	1 550,5	5 817,6	1 735,5	17 554,2
Au pour-cent fin décembre	12,7	35,5	8,8	33,1	9,9	100

¹ La différence provient du fait que les chiffres ont été arrondis

II. Emissions des studios (en minutes)

Studios (1 ^{er} et 2 ^e programme)	Zurich 1	Zurich 2	Berne 1	Berne 2	Bâle 1	Bâle 2
Jeux radiophoniques	3 249	1 876	3 275	2 100	2 877	2 185
Jeux radiophoniques (dialecte)	1 079	548	2 140	1 200	1 639	363
Conférences, débats	3 676	2 504	3 781	2 715	5 795	2 444
Informations	11 252	1 982	14 688	1 128	6 686	531
Service des nouvelles	4 317	103	4 616	152	3 266	96
Emissions sportives	6 713	648	3 257	884	2 390	412
Emissions spéciales	7 625	668	10 795	1 470	9 296	398
Radioscolaire	1 062	45	1 112	—	977	—
Echo	—	—	7 522	—	—	—
Total émissions parlées	38 973	8 374	51 186	9 649	32 926	6 429
Œuvres lyriques	968	2 919	2 280	2 210	2 216	3 424
Musique symphonique	12 615	3 753	6 755	2 630	12 611	2 587
Grandes œuvres chorales	708	344	199	220	477	607
Musique de chambre	7 678	2 399	11 806	3 045	12 999	2 055
Musique religieuse	1 120	35	1 749	290	1 360	—
Musique légère et chansons	18 118	4 525	20 862	5 260	11 767	3 031
Musique populaire	6 076	624	7 844	1 445	7 185	790
Musique de danse et jazz	2 519	1 429	3 548	1 255	4 083	5 132
Total émissions musicales	49 800	16 028	55 043	16 355	52 698	17 632
Variétés sans public	2 634	219	—	—	702	260
Variétés avec public	736	606	135	115	754	848
Emissions rhéto-romanches	1 202	3 697	—	—	—	—
Divers	1 612	—	75	—	3 133	143
Total émissions mixtes	6 184	4 522	210	115	4 589	1 251
Total des trois groupes principaux	94 957	28 924	106 439	26 119	90 213	25 312

Lausanne 1	Lausanne 2	Genève 1	Genève 2	Lugano 1	Lugano 2	Total 1	Total 2
12 136	3 570	12 582	974	15 030	4 778	49 149	15 483
—	79	—	—	3 008	570	7 866	2 760
9 428	1 372	7 652	1 276	12 163	1 677	42 495	11 988
16 918	2 091	18 669	1 872	28 770	1 287	96 983	8 891
5 428	188	5 750	607	12 277	—	35 654	1 146
6 558	1 115	4 836	1 127	6 877	1 870	30 631	6 056
7 242	—	15 655	2 759	20 422	498	71 035	5 793
1 857	30	1 898	60	1 144	—	8 050	135
—	—	—	—	—	—	7 522	—
59 567	8 445	67 042	8 675	99 691	10 680	349 385	52 252
2 420	1 828	4 514	1 717	9 161	4 938	21 559	17 036
8 344	2 530	18 789	6 651	25 749	3 297	84 863	21 448
1 351	524	28	82	4 407	—	7 170	1 777
6 970	1 978	13 141	3 218	9 395	691	61 989	13 386
1 062	—	2 315	498	2 340	449	9 946	1 272
17 557	6 620	27 355	6 899	51 544	17 019	147 203	43 354
4 620	799	2 581	668	5 394	873	33 710	5 199
5 121	2 793	4 156	1 048	23 786	9 394	43 213	21 051
47 445	17 072	72 879	20 781	131 776	36 661	409 643	124 529
12 105	6 248	7 738	3 901	1 657	1 002	24 836	11 630
3 912	759	1 829	1 183	5 114	1 430	12 480	4 941
—	—	—	—	—	—	1 202	3 697
18 100	1 875	6 131	5 071	18 886	3 600	47 937	10 689
34 117	8 882	15 699	10 155	25 657	6 032	86 455	30 957
141 129	34 399	155 620	39 611	257 124	53 373	845 483¹	207 738

¹ La différence provient du fait que les chiffres ont été arrondis.

III. D'après le genre de programme

	1 ^{er} programme total en minutes	1 ^{er} programme au pour-cent	2 ^e programme total en minutes	2 ^e programme au pour-cent
Jeux radiophoniques	49 149	5,81	15 483	7,45
Jeux radiophoniques en dialecte	7 866	0,93	2 760	1,33
Conférences, débats	42 495	5,02	11 988	5,77
Informations	96 983	11,47	8 891	4,28
Service des nouvelles	35 654	4,22	1 146	0,55
Emissions sportives	30 631	3,62	6 056	2,92
Emissions spéciales	71 035	8,40	5 793	2,78
Radioscolaire	8 050	0,95	135	0,07
Echo	7 522	0,90		
Total des émissions parlées	349 385	41,32	52 252	25,15
Oeuvres lyriques	21 559	2,55	17 036	8,20
Musique symphonique	84 863	10,03	21 448	10,32
Grandes œuvres chorales	7 170	0,85	1 777	0,86
Musique de chambre	61 989	7,33	13 386	6,44
Musique religieuse	9 946	1,18	1 272	0,61
Musique légère et chansons	147 203	17,41	43 354	20,87
Musique populaire	33 700	3,99	5 199	2,50
Musique de danse et jazz	43 213	5,11	21 051	10,15
Total des émissions musicales	409 643	48,45	124 529	59,95
Variétés sans public	24 836	2,94	11 630	5,59
Variétés avec public	12 480	1,48	4 941	2,37
Emissions rhéto-romanches	1 202	0,14	3 697	1,78
Divers	47 937	5,67	10 689	5,16
Total des émissions mixtes	86 455	10,23	30 957	14,90
Total des trois groupes principaux	845 483	100,00	207 738	100,00

Télespectateurs

Augmentation du nombre des télespectateurs en 1961

	Total au 1.1.1961	Total au 31.12.1961	Augmen- tation
Direction des téléphones de Bâle	16 124	25 404	9 280
de Bellinzone	8 931	11 431	2 500
de Berne	7 135	10 920	3 785
de Bienne	7 651	11 036	3 385
de Coire	1 113	1 823	710
de Fribourg	2 283	3 262	979
de Genève	10 050	14 536	4 486
de Lausanne	10 245	15 099	4 854
de Lucerne	4 181	7 164	2 983
de Neuchâtel	3 318	5 029	1 711
d'Olten	5 600	8 762	3 162
de Rapperswil	3 470	5 420	1 950
de St-Gall	10 243	15 094	4 851
de Sion	1 140	2 064	924
de Thoun	1 166	1 757	591
de Winterthour	6 018	9 425	3 407
de Zurich	30 288	45 593	15 305
Totaux	128 956	193 819	64 863

Nombre des télespectateurs de 1953 à 1961

Année	Télespec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Télespec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Télespec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle
1953	920	—	1956	19 971	9 464	1959	78 700	28 396
1954	4 457	3 537	1957	31 374	11 403	1960	128 956	50 256
1955	10 507	6 050	1958	50 304	18 930	1961	193 819	64 863

Les rubriques du programme TV

	Suisse alémanique		Suisse romande		Suisse italienne	
<i>Emissions dramatiques</i>						
Téléthéâtre	9,9		4,0		4,0	
Opéra, opérette	2,2		1,5		1,7	
Ballet	0,1	12,2	0,7	6,2	0,3	6,0
<i>Sports</i>						
Transmissions directes	17,8		18,2		20,7	
Actualités et documentaires	1,3	19,1	2,4	20,6	2,9	23,6
<i>Folklore</i>						
		2,3		0,9		1,2
<i>Religion</i>						
		3,4		3,7		2,0
<i>Variétés</i>						
jeux, concours, variétés, spectacles, cabaret, jazz, etc.		9,4		8,4		16,6
<i>Famille</i>						
Emissions pour la jeunesse	5,0		6,3		0,9	
Emissions féminines	0,8		0,4		—	
Emissions pour la famille	1,0	6,8	4,0	10,7	3,1	4,0
<i>Culture et science</i>						
		3,4		1,7		1,4
<i>Politique et information</i>						
Téléjournal	11,6		10,8		10,2	
Service d'informations de l'ATS	1,8		1,5		1,7	
Documentaires, débats, interviews et actualités	11,2	24,6	16,5	28,8	10,5	22,4
<i>Musique</i>						
		1,2		1,1		1,0
<i>Film</i>						
		11,7		12,6		16,7
<i>Emissions spéciales*</i>						
		0,4		0,2		0,2
<i>Annonces, introductions et indicatifs</i>						
		4,3		3,6		2,2
<i>Pauses et intermèdes</i>						
		1,2		1,5		2,7
		100		100		100

* Emissions expérimentales de téléscolaire en Suisse alémanique les 14 et 16 juin 1961, etc.
 Contribution de la Télévision Suisse pour les Championnats du monde de hockey sur glace du 1^{er} au 12 mars 1961
 (en Eurovision et unilatéral): 56 heures 41 minutes

Heures d'émission

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Total des heures d'émission	1357 h. 35 min.	1419 h. 02 min.	1131 h. 36 min.
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	26 h. 02 min.	27 h. 12 min.	21 h. 41 min.

**Emissions communes
(directes ou différées)**

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Téléjournal	11,6%	10,8%	10,2%
Reprise	5,5%	8,5%	35,7%
Eurovision	13,8%	11,7%	13,4%
Film	15,7%	23,4%	—
	46,6%	54,4%	59,3

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION
(fondée en 1931)

Autorité de concession le Conseil fédéral
Autorité de surveillance le Département fédéral des postes et des chemins de fer

Assemblée générale

Président le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Membres 6 délégués de chacune des sociétés-membres, 4 délégués de chacune des commissions des programmes, les membres du comité central

De plus, avec voix consultative: le directeur général, le directeur administratif et les directeurs des studios

Comité central

Etat au 1^{er} janvier 1962

Président central * *D^r Hans Oprecht*, conseiller national, Zurich

Vice-présidents *Riccardo Rossi*, avocat, directeur de la Banque nationale suisse, siège de Lugano, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano

André Guinand, avocat, conseiller national, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève

Autres membres * *Pierre Barras*, avocat, rédacteur à «La Liberté», Fribourg
* *Carl Beck*, ancien conseiller national, Sursee
* *D^r Fritz Blocher*, président de la Cour d'appel, Bâle
* *D^r Max Blumenstein*, avocat, Radiogenossenschaft Bern, Berne
* *D^r Erwin Durgiai*, avocat, Cumünanza Radio Rumantsch, Coire
* *Antoine Favre*, juge fédéral, Lausanne
* *D^r Charles Gillieron*, directeur secrétaire général UER, Fondation Romande de Radiodiffusion, Lausanne
* *Aimée Graber*, lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Pully-Lausanne
* *Eugen Knuop*, professeur au séminaire de Kreuzlingen, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Kreuzlingen

D^r Walter König, conseiller d'Etat, Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich
D^r Konrad Krieger, secrétaire du Département de l'Instruction publique, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Lucerne
* *Alfred Langenberger*, ingénieur, directeur des services des télécommunications de la Direction générale des PTT, Berne
Ernst Stammbach, directeur de Esta SA, Radiogenossenschaft Basel, Bâle
* *Adolf Wettstein*, ingénieur, président de la Direction générale des PTT, Berne

Membres suppléants * *D^r Pino Bernasconi*, avocat, directeur de la «Gazzetta Ticinese», Lugano
* *Charles Chappuis*, avocat, chef du service du contentieux et des affaires administratives générales de la Direction générale des PTT, Berne
Georges-André Chevallaz, syndic de la Ville de Lausanne, Fondation Romande de Radiodiffusion, Lausanne
* *D^r Hermann Hauswirth*, directeur de la Foire suisse d'échantillons, Radiogenossenschaft Basel, Bâle
Walter Kasser, ancien inspecteur des écoles, Radiogenossenschaft Bern, Spiez
Franco Masoni, avocat, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano

Edmond Pigeon, ingénieur, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève
D^r Curdin Regi, Cumünanza Radio Rumantsch, Thalwil-Zurich
* *D^r Dora Rittmeyer-Iselin*, St-Gall
Prof. D^r Arnold Rothenberger, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Trogen
D^r Hermann Stieger, avocat, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Brunnen
Ernst Tobler, ancien rédacteur à la «Neue Zürcher Zeitung», Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich

* nommés par le Conseil fédéral

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général
Domenic Carl, directeur administratif

Dr Gerd H. Padel, directeur du Studio des ondes courtes

Eduard Haas, directeur de la Télévision suisse

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit les directeurs, sous la présidence du directeur général de la SSR.

Commission des programmes

Le directeur général de la SSR préside d'office les commissions des programmes.

Commission des programmes de Sottens

Vice-président *Maurice Mayor-de Rham*, Morges

Autres membres
* *Roger Aubert*, pianiste, Genève
Jean Broillet, régisseur, Genève
* *Pierre Cordey*, rédacteur en chef de la «Feuille d'Avis de Lausanne», Lausanne
Charles Cornu, Genève
Florian Cosandey, professeur à l'Université, Lausanne
André Fasel, président des «Amis de Radio-Genève», Genève

* *Jean Gabus*, professeur à l'Université, directeur du Musée d'Ethnographie, Neuchâtel
* *Georges Haemi*, professeur de musique, Sion
* *Jeanne Hersch, Dr phil.*, professeur à l'Université, Genève
* *Abbé Pierre Kaelin*, maître de chapelle, Fribourg
Philippe Momnier, directeur de l'Ecole secondaire, Tramelan

Membres suppléants *Edmond Ganter*, rédacteur en chef du «Courrier de Genève», Genève

Henri Perrochon, professeur, président des Ecrivains vaudois, Payerne

Commissione programmi Monte Ceneri

Vice-presidente *Prof. Francesco Chiesa*, scrittore, Cassarate-Lugano

Membri
* *Rinaldo Bertossa*, ispettore scolastico, Roveredo
* *Piero Bianconi*, professore alle Scuole normali cantonali, Minusio
Manlio Foglia, direttore della Scuola magistrale cantonale e del ginnasio, Locarno
* *Dott. Gastone Lavini*, giudice del Tribunale d'appello, Lugano

Elmo Patocchi, capo dell'Ufficio cantonale di statistica, Bellinzona
* *Dott. Adriana Ramelli*, direttrice Biblioteca cantonale, Lugano
Maestro Mario Vicari, Lugano

Membro supplente *Carlo Bonalini*, amministratore postale pensionato, Roveredo

Programmkommission Beromünster

Vizepräsident * *Dr. Ernst Laur*, Leiter des Schweizer Heimatwerkes, Zürich

Weitere Mitglieder
Dr. Fritz Blaser, Rektor der zentralschweizerischen Verkehrsschule, Luzern
* *Adolf Brunner*, Musiker, Thalwil
Dr. Alexi Decurtins, Professor an der Kantonsschule, Chur
* *Adolf Fux*, Visp
Gertrud Günther-Helmendorfer, Aarau
Marcel Hägin, Radiotechniker, Basel
Max Heitz, Professor an der Kantonsschule, St. Gallen
* *Albert Jenny*, Musikdirektor, Luzern
Max Kaufmann, Fürsprecher, Bern
Job. Friedrich Keller, Notar, Langnau i. E.

Dr. Hans Koch, Stadtbibliothekar, Zug
* *Walter Kräuchi*, Redaktor des «Volk», Olten
* *Dr. Christian Lorez*, Professor an der Kantonsschule, Chur
* *Bruno Murali*, Leiter der Schweizerischen Arbeiterbildungszentrale, Bern
Dr. Jon Pult, Professor an der Kantonsschule, Chur
* *Hermann Rüfenacht*, Oberlehrer, Bern
* *Dr. Hedwig Schudel*, Rechtsanwalt, Schaffhausen
* *Rudolf Stieckelberger*, Redaktor an der «Weltwoche», Zürich
Dr. Georg Thürer, Professor an der Handelshochschule St. Gallen, Teufen

* nommés par le Conseil fédéral

Weitere Mitglieder	<i>Ernst Tobler</i> , alt Redaktor der «NZZ», Zürich * <i>Willy Waldmeyer</i> , dipl. Ing., Präsident des Schweiz. Radiöhörer- und Fernsehverbandes, Zürich	<i>Dr. Hermann Weilenmann</i> , Vorsteher der Volkshochschule des Kantons Zürich, Zürich * <i>Dr. Otto Wüst</i> , Generalsekretär des Schweizerischen Katholischen Volksvereins, Luzern
Ersatzmitglieder	<i>Dr. Otto Buess</i> , Landwirtschafts-Lehrer, Sissach <i>Dr. Gian Caduff</i> , Kantonsbibliothekar, Chur <i>Eugen Hagen</i> , Mitglied des Zentralvorstandes des Arbus, Zürich	<i>Dr. Andri Peer</i> , Professor an der Kantonsschule, Winterthur <i>Gerda Stocker-Meyer</i> , Journalistin, La Neuveville <i>Zita Wirz</i> , Sarnen

Commission des programmes de Schwarzenbourg

Vice-président	<i>Dr Guido Calgari</i> , professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich	
Autres membres	* <i>Alice Briod</i> , licenciée en droit, Vevey * <i>Dr Hans Conzetti</i> , conseiller national, Zurich <i>Armin Moser</i> , directeur du tourisme, St-Gall <i>Bruno Murali</i> , chef de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne	<i>René Payot</i> , directeur général du «Journal de Genève», Genève * <i>Roger Pochon</i> , directeur de «La Liberté», Fribourg * <i>Prof. Dr Max Weber</i> , conseiller national, Wabern-Berne
Membres suppléants	* <i>Felicina Colombo</i> , directrice du Lycée de Locarno, Locarno <i>Jean Peitrequin</i> , ancien syndic de Lausanne, Lausanne <i>Margot Schwarz-Schwarz</i> , Zurich	* <i>Dr Franz Seiler</i> , président central de la Société suisse des hôteliers, Zurich

Commission des programmes de la télévision

Vice-présidents	<i>Dr Emil Klöti</i> , ancien conseiller aux Etats, Zurich	<i>Dr Guido Calgari</i> , professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich
Autres membres	<i>Max Allenspach</i> , professeur à l'Ecole cantonale de Zurich, Zurich <i>Bernard Béguin</i> , rédacteur du «Journal de Genève», Genève * <i>Cherubino Darani</i> , avocat, Muralto <i>Rolf Eberhard</i> , rédacteur de la «National-Zeitung», Berne * <i>Hélène Guinand-Cartier</i> , Genève * <i>Chanoine Jacques Haas</i> , directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne * <i>Max Heitz</i> , professeur à l'Ecole cantonale de St-Gall, St-Gall	<i>Paul-Henri Jaccard</i> , directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne * <i>Erina Marfurt-Pagani</i> , Lucerne † <i>Dr Hugo Mauerhofer</i> , chef de la section du cinéma, Département fédéral de l'intérieur, Berne * <i>Bruno Murali</i> , chef de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne * <i>Hermann Rüfenacht</i> , instituteur, Berne * <i>Rudolf Stöckelberger</i> , rédacteur à la «Weltwoche», Zurich <i>Ernst Tobler</i> , ancien rédacteur à la «Neue Zürcher Zeitung», Zurich
Membres suppléants	* <i>Dr Reto R. Bezgola</i> , professeur à l'Université, Zurich <i>Dr Joseph Brunner</i> , professeur à l'Ecole cantonale, Lucerne <i>René Dassen</i> , secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne	* <i>Hans Ulrich Hug</i> , secrétaire de l'Union suisse du film, Berne <i>Gastone Luwini</i> , juge à la Cour d'appel, Lugano * <i>Dr Josef Senn</i> , Walchwil

Vérificateurs des comptes

Membres	<i>Alois Baumann</i> , chef de section à la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne	<i>Giachem Niggli</i> , fondé de pouvoir de la Banque cantonale des Grisons, St-Moritz <i>Edouard Steinmann</i> , régisseur, Genève
Membres suppléants	<i>Dr Willy Dolf</i> , maître à l'Ecole des Arts et Métiers, Coire <i>Albert Pulver</i> , agent de change, Genève	<i>Hans Braun</i> , inspecteur près de l'inspectorat <i>Fritz Sauer</i> , chef de la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne

* nommés par le Conseil fédéral

Sociétés-membres · Comités

Fondation Romande de Radiodiffusion

(fondée en 1923)

Président d'honneur	<i>Charles Baud</i> , ancien chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, Lausanne	
Président	<i>D^r Charles Gillieron</i> , directeur secrétaire général UER, chargé de cours à l'Université de Lausanne, Lausanne	
Vice-présidents	<i>Willy Amez-Droz</i> , chef de service au Département de l'intérieur, Sion	<i>Jules Perrenoud</i> , instituteur, Fontenais
Membre d'honneur	<i>Alfred Lambelet</i> , ancien chef de service à la ville de Lausanne, Lausanne	
Autres membres	<i>René Andina</i> , ancien directeur des télégraphes et téléphones du 1 ^{er} arrondissement, Lausanne <i>Antoine Borel</i> , ancien conseiller d'Etat, Marin <i>Jean Borel</i> , professeur, Neuchâtel <i>Oscar de Chastonay</i> , directeur de la Banque cantonale du Valais, ancien conseiller d'Etat, Sion <i>Georges-André Chevallaz</i> , syndic de la Ville de Lausanne, Lausanne <i>Henri Cousin</i> , employé CFF, Lausanne <i>Pierre Dreyer</i> , chef de service au Département de l'industrie et du commerce, Fribourg	<i>Joseph Imhoff</i> , officier d'état-civil, Moutier <i>Marc Inaebnit</i> , industriel, Le Locle <i>Francis Lombriser</i> , professeur au Conservatoire, Fribourg <i>Maurice Mayor-de Rham</i> , Morges <i>D^r Virgile Moine</i> , conseiller d'Etat, Liebefeld-Bern <i>Ernest Moudon</i> , administrateur, Grandson <i>Paul Mudry</i> , municipal, Sion <i>Pierre Ogney</i> , chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Roger Pochon</i> , directeur de «La Liberté», Fribourg
Directeur	<i>Jean-Pierre Méroz</i>	Remplaçant: <i>Paul Vallotton</i>

Radiogenossenschaft in Zürich

(gegründet 1924)

Präsident	<i>Prof. Dr. Franz Tank</i> , Zürich	
Vizepräsident	<i>Dr. Walter König</i> , Regierungsrat, Zürich	
Weitere Mitglieder	<i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich <i>Dr. Andrea Bezzola</i> , Regierungspräsident, Chur <i>Hans Eggenberger</i> , Direktor der Telion AG, Zürich <i>Prof. Dr. Walter Guyan</i> , Direktor des Museums Allerheiligen, Schaffhausen <i>Eugen Hagen</i> , Mitglied des Zentralvorstandes des Arbus, Zürich <i>Dr. Hans Koch</i> , Stadtbibliothekar, Zug <i>Hedwig Leuenberger-Köhli</i> , Zürich <i>Hanni Pestalozzi</i> , Betriebsberaterin, Wil SG	<i>Dr. Hans Pestalozzi</i> , Rechtsanwalt, Zürich <i>Ernst Ryf</i> , Direktor der Schweiz. Propagandazentrale, Zürich <i>Dr. Karl Schmid</i> , Professor an der Eidg. Technischen Hochschule, Zürich <i>Ernst Tobler</i> , alt Redaktor der «NZZ», Zürich <i>Dr. phil. und Dr. h. c. Hermann Weilenmann</i> , Direktor der Volkshochschule des Kantons Zürich, Zürich <i>Heinrich Zindel</i> , Stadtrat, Winterthur
Direktor	<i>Dr. Samuel Bächli</i>	Stellvertreter: <i>Dr. Dionys Gurny</i>

Fondation des Emissions Radio-Genève

(fondée en 1925)

Présidents d'honneur	<i>Edmond Privat</i> , professeur à l'Université, Neuchâtel	<i>André Guinand</i> , avocat, conseiller national, Genève
Président	<i>Charles Cornu</i> , Genève	
Autres membres	<i>Charles Berner</i> , Institut d'hygiène, Genève <i>Rinaldo Borsa</i> , fonctionnaire à l'ONU, Genève <i>Pierre Bouffard</i> , conseiller administratif, Genève <i>Jacques Brocher</i> , ingénieur, Genève <i>Jean Brolliet</i> , régisseur, Genève <i>Paul Charvoz</i> , ingénieur, Genève <i>André Chavanne</i> , conseiller d'Etat, Genève <i>Albert Dussoix</i> , conseiller administratif, Genève <i>André Fasel</i> , secrétaire à la Société générale de surveillance, Genève <i>Edouard Fischer</i> , industriel, Genève <i>Théodore Foëx</i> , instituteur, Genève <i>Edmond Ganter</i> , journaliste, Genève <i>Pierre Glasson</i> , conseiller national, Fribourg <i>Pierre Guinand</i> , avocat, Genève <i>René Helg</i> , conseiller d'Etat, Genève	<i>Jean Le Comte</i> , fonctionnaire à l'Organisation mondiale de la santé, Genève <i>Victor Maerky</i> , administrateur, Genève <i>Paul Martinet</i> , Lausanne <i>Marcel Nicole</i> , directeur des Intérêts de Genève, Genève <i>Alfred Pelligot</i> , industriel, Genève <i>François Peyrot</i> , conseiller d'Etat, Genève <i>Edmond Pingeon</i> , ingénieur, Genève <i>Pierre Pittard</i> , secrétaire général des Services industriels, conseiller administratif, Genève <i>Albert Pulver</i> , agent de change, Genève <i>Paul-R. Rosset</i> , professeur à l'Université, Neuchâtel <i>Eric Sandoz</i> , avocat, Genève <i>Edouard Steinmann</i> , régisseur, Genève <i>Jean Treina</i> , conseiller d'Etat, Genève <i>Roger Troesch</i> , technicien, Genève
Directeur	<i>René Dovaz</i> , D ^r ès sc. math.	Remplaçant: <i>Pierre Colombo</i>

Radiogenossenschaft Bern
(gegründet 1925)

Präsident	<i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Bern	
Vizepräsident	<i>Dr. Urs Dietschi</i> , Regierungsrat, Solothurn	
Weitere Mitglieder	<i>Eduard Baumgartner</i> , alt Stadtpräsident, Biel <i>Emil Baumgartner</i> , Stadtpräsident und Nationalrat, Thun <i>Peter Bratschi</i> , Schriftsteller und Redaktor, Bern <i>Emil Emmenegger</i> , alt Regierungsrat, Schüpfheim LU <i>Adolf Furrer</i> , Nationalrat, Grenchen SO <i>Rudolf Gnägi</i> , Regierungsrat und Nationalrat, Bern <i>Dr. theol. Kurt Guggisberg</i> , Professor, Bern <i>Fritz Grütter</i> , Nationalrat, Direktor der Industriellen Betriebe der Stadt Bern, Bern <i>Marie-Louise Häni-Lüscher</i> , Bern <i>Walter Kasser</i> , alt Schulinspektor, Spiez <i>Max Kaufmann</i> , Fürsprecher, Präsident der Bernischen Musikgesellschaft, Bern	<i>J. F. Keller</i> , Notar, Langnau i. E. <i>Hans Lauterburg</i> , Fürsprecher, Chef des Radio-Nachrichtendienstes der Schweiz. Depeschenagentur, Bern <i>Werner Meier</i> , Zentralpräsident des Arbus, Wabern-Berne <i>Dr. Gotthard Odermatt</i> , Ständerat, Sarnen OW <i>Adolf Remy</i> , Chefredaktor der «Freiburger Nachrichten», Freiburg <i>Hermann Rüfenacht</i> , Oberlehrer, Bern <i>Klaus Schädelin</i> , Fürsorgedirektor der Stadt Bern, Bern <i>Dr. Oskar Schnyder</i> , Staatsrat, Brig <i>Gerda Stocker-Meyer</i> , Journalistin, La Neuveville
Direktor	<i>Dr. Kurt Schenker</i>	Stellvertreter: <i>Max Bolliger</i>

Radiogenossenschaft Basel
(gegründet 1926)

Präsident	<i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel	
Vizepräsident	<i>Ernst Stammbach</i> , Direktor der Esta AG, Basel	
Weitere Mitglieder	<i>Maria Aebersold-Hufschmid</i> , Binningen <i>Dr. Ernst Boerlin</i> , Nationalrat und Regierungsrat, Liestal <i>Lukas Bürgin</i> , Vertreter des Verbandes schweiz. Radio- und Televisions-Fachgeschäfte, Basel <i>Peter Dürrenmatt</i> , Nationalrat, Chefredaktor der «Basler Nachrichten», Basel <i>Dr. Jakob Dürrewang</i> , Direktor der Allg. Gewerbeschule Basel, Basel <i>Dr. Fritz Gersbach</i> , Oberrichter, Aarau <i>Prof. Dr. Paul Huber</i> , Vorsteher der Physikalischen Anstalt, Basel <i>Dr. Willie Joerin</i> , Direktor der Allg. Kohlenhandels AG, Basel	<i>Dr. Konrad Krieger</i> , Sekretär des Erziehungsdepartementes, Luzern <i>Dr. Leo Lejeune</i> , Regierungsrat, Liestal <i>Gerhard Mennen</i> , Ingenieur, Vertreter des Radioclubs Basel, Basel <i>Friedrich Merz</i> , Radiofachmann, Basel <i>Josef Müller</i> , Regierungsrat, Flüelen <i>Paula Peter-Wenzinger</i> , Basel <i>Albert Salatbé</i> , Präsident der Sektion Basel des Arbus, Basel <i>Dr. Edmund Wyss</i> , Nationalrat und Regierungsrat, Basel <i>Max Wullschlegler</i> , Regierungsrat, Basel <i>Dr. Alfred Wyser</i> , Redaktor am «Oltener Tagblatt», Olten <i>Dr. Peter Zschokke</i> , Regierungsrat, Basel
Direktor	<i>Dr. Fritz Ernst</i>	Stellvertreter: <i>Dr. Paul Meyer-Gutzwiller</i>

Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana
(fondata 1930)

Presidente	<i>On. Guglielmo Canevascini</i> , già consigliere di Stato, Lugano-Besso	
Vice-presidente	<i>Avv. Riccardo Rossi</i> , direttore della Banca Nazionale Svizzera, sede di Lugano, Lugano	
Membri	<i>On. Dott. Plinio Cioccarei</i> , consigliere di Stato, Bellinzona <i>Avv. Cherubino Darani</i> , Muralto <i>Prof. Manlio Foglia</i> , Locarno	<i>Avv. Franco Masoni</i> , Lugano <i>Romerio Zala</i> , Berna
Segretario	<i>Dott. Piero Bonzanigo</i> , Bellinzona	
Direttore	<i>Dott. Stelio Molo</i>	Sostituto: <i>Bruno Pagnamenta</i>

Ostschweizerische Radiogesellschaft (gegründet 1930)

Präsident	<i>Eugen Knuß</i> , Seminarlehrer, Kreuzlingen	
Vizepräsident	<i>Prof. Dr. Arnold Rothenberger</i> , Trogen	
Weitere Mitglieder	<i>Fritz Fischer-Jenny</i> , Glarus <i>Dr. Hermann Grosser</i> , Ratschreiber, Appenzell <i>Herbert Mädler</i> , Telephondirektor, St. Gallen <i>Armin Moser</i> , Verkehrsdirektor, St. Gallen <i>Karl Nüesch</i> , alt Postverwalter, Chur <i>Dr. Ernst Reiber</i> , Regierungsrat, Frauenfeld	<i>Karl Schluginhaufen</i> , Stadtrat, St. Gallen <i>Hans Schneider</i> , Regierungsrat, St. Gallen <i>Erwin Schwendinger</i> , Nationalrat, Herisau <i>Dr. Fritz Stucki</i> , Regierungsrat, Netstal <i>Dr. Arno Theus</i> , Ständerat, Chur
Programmstelle in St. Gallen	<i>Armin Moser</i> , Verkehrsdirektor (Obmann), St. Gallen <i>Prof. Max Heitz</i> , St. Gallen	<i>Prof. Dr. Georg Thürer</i> , Teufen
Programmleiter	<i>Dino Lavese</i> , Amriswil	

Innerschweizerische Radiogesellschaft (gegründet 1946)

Präsident	<i>Dr. Konrad Krieger</i> , Departementssekretär, Luzern	
Mitglieder	<i>Eduard Achermann</i> , Kaufmann, Buochs <i>Dr. Joseph Brunner</i> , Professor, Luzern <i>Julian Dillier</i> , Kanzleisekretär, Kerns <i>Hans Gasser</i> , Erziehungsratspräsident, Lungern <i>Dr. André Gottrau</i> , Mittelschullehrer, Luzern <i>Albert Hammer</i> , Prokurist, Maltes <i>Dr. Robert Kaufmann</i> , Direktionssekretär, Luzern <i>Dr. Willy Keller</i> , Staatsarchivar, Schwyz	<i>Dr. Hans Koch</i> , Stadtbibliothekar, Zug <i>Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham <i>Josef Müller</i> , Regierungsrat, Flüelen <i>Franz Muoser</i> , Friedensrichter, Luzern <i>Dr. Josef Odermatt</i> , Landammann, Buochs <i>Dr. Hans Rogger</i> , Regierungsrat, Luzern <i>Liberius Simmen</i> , Zeughausverwalter, Altdorf <i>Dr. Hermann Stieger</i> , Rechtsanwalt, Brunnen

Cumünanza Radio Rumantsch (fundada 1946)

Parsura d'onur	<i>dr. Robert Ganzoni</i> , vegl cussglier guvernativ, Schlarigna	
Parsura	<i>Cristian Badraun</i> , directur dal telefon, Cuoir	
Vice-parsura	<i>dr. Stefan Sonder</i> , güdisch d'inquisiziun, Cuoir	
Commembers	<i>dr. Andrea Bezzola</i> , cussglier guvernativ, Cuoir <i>dr. Augustin Cabannes</i> , vegl cussglier guvernativ, Cuoir <i>G. Bistgaun Capaul</i> , vegl cussglier guvernativ, Lumbrin <i>dr. Giusep Condrau</i> , cussglier naziunal, Mustér <i>Gian Coray</i> , vegl president cumünal, Samedan <i>Cristian Demarmels</i> , posttenent, Andeer <i>dr. Willy Dolf</i> , magister da scoula industriala, Cuoir <i>dr. Ervin Durgiai</i> , advocat, Cuoir	<i>Cristian Fanzon</i> , ing. districtuel, Tavo <i>dr. Emanuel Huonder</i> , cussglier guvernativ, Cuoir <i>Töna Schmid</i> , inspectur da scoula, Sent <i>dr. Arno Theus</i> , cussglier da stadis, Cuoir <i>dr. Guido Tramèr</i> , president cumünal, Zernez <i>Gion Peder Thöny</i> , magister, Riehen/Basilea <i>dr. Giusep Vieli</i> , vegl cussglier da stadis, Cuoir

Organes officiels de la SSR

Radio-TV — Je vois tout

Rédaction: Avenue de Tivoli 2, Lausanne

Radiotivù

Redazione: Studio Lugano, Lugano-Besso

Radio + Fernsehen

Schweizer Radio-Zeitung

Redaktion: Schwarztorstrasse 21, Bern

Télédiffusion — Radiotelefono

Rédaction: Giacomettistrasse 1, Berne

